



PERSPECTIVES SUR LA

# GOUVERNANCE DE LA MIGRATION

Concevoir des politiques migratoires centrées sur les personnes



Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les désignations employées et la présentation des documents dans cet ouvrage n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.

L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

---

Publié par : Organisation internationale pour les migrations  
17, route des Morillons  
C.P. 17  
1211 Genève 19  
Suisse  
Tel. : +41 22 717 9111  
Fax : +41 22 798 6150  
Courriel : [hq@iom.int](mailto:hq@iom.int)  
Site web : [www.iom.int](http://www.iom.int)

---

Cette publication n'a pas été traduite par le Service de traduction de l'OIM.

Elle est une traduction non officielle de l'original en anglais, *Migration Governance Insights: Informing People-centred Migration Policies*.

Auteurs : Estefania Guallar Ariño, Roberto Roca Paz et Adriana Vides Lobos

Coordination de la recherche et éditrice : Estefania Guallar Ariño

Mise en page : Mae Angeline Delgado

Citation requise : Organisation internationale pour les migrations (OIM), 2024. *Perspectives sur la gouvernance de la migration : Concevoir des politiques migratoires centrées sur les personnes*. OIM, Genève.

ISBN 978-92-9268-858-5 (PDF)

© OIM 2024



Certains droits réservés. Cet ouvrage est mis à disposition au titre de la licence [Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification 3.0 Organisations internationales \(CC BY-NC-ND 3.0 IGO\)\\*](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode).

Pour plus de détails, voir la section [Droit d'auteur et conditions d'utilisation](#).

Le présent ouvrage ne doit pas être utilisé, publié ou rediffusé dans l'intention première d'en obtenir un avantage commercial ou une compensation financière, sauf à des fins éducatives, par exemple, aux fins de son intégration dans un manuel.

Autorisations : Toute demande concernant l'utilisation à des fins commerciales ou les droits et licences doit être adressée à [publications@iom.int](mailto:publications@iom.int).

\* <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode>

# PERSPECTIVES SUR LA GOUVERNANCE DE LA MIGRATION

Concevoir des politiques migratoires centrées sur les personnes





# REMERCIEMENTS

L'élaboration de ce rapport est dirigée par Estefania Guallar Ariño, qui est en même temps l'éditrice. Roberto Roca Paz et Adriana Vides Lobos en sont les auteurs principaux. Olivia Aitken, Yised Cardona Angel, Blick Nuwe, Wilfried Coly et Perna Kataria ont apporté de précieuses contributions.

Les auteurs souhaitent remercier Eva Åkerman Börje, Koko Warner, Marina Manke et Alina Narusova-Schmitz pour leur orientation stratégique, ainsi que Reshma Cunnoosamy, Johanna Gelves-Reyes et David Martineau pour avoir fourni des contributions et des commentaires de grande valeur tout au long de l'élaboration et de la révision de cette publication.

Ce rapport n'aurait pas été possible sans les efforts considérables des collègues du programme des Indicateurs de Gouvernance de la Migration (IGM) pour assurer la collecte efficace des données sur les IGM dans les 100 pays et 69 autorités locales participantes. Les auteurs reconnaissent la précieuse contribution de tous les collègues d'IGM mentionnés ci-dessus, ainsi que celle d'Annalisa Pellegrino, Yoselyn Manzano, Thierno Barry, Yuka Tazawa et Thais Cordeiro. Outre l'équipe IGM, nous remercions les collègues suivants de l'OIM pour leur examen et leurs informations utiles : Gabriela Alvarez Sánchez, Robert Beyer, Julia Black, Yodit Fitigu, Jorge Galindo, Andrea García Borja, Valerie Gastner, Fabio Jimenez, Susanne Melde, Andrea Milan, Andi Pratiwi, Marta Sanchez et Marek Sliwinski.

Nous remercions également Laarni Alfaro, Mae Angeline Delgado et Valerie Hagger de l'Unité des publications de l'OIM pour l'édition et la conception de ce rapport.

En outre, nous tenons à remercier le Bureau de la Directrice générale et la Directrice générale adjointe aux opérations de l'OIM, ainsi que les bureaux de l'OIM dans les pays du monde entier qui ont participé aux évaluations basées sur les IGM ou « évaluations IGM ».



# TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	iii
LISTE DES FIGURES.....	v
CONTEXTE.....	vii
INTRODUCTION.....	1
MÉTHODOLOGIE.....	3
OBJECTIFS DE LA POLITIQUE.....	6
1. Sauver des vies et protéger les personnes : des politiques pour réduire les conditions de vulnérabilité.....	7
2. Aborder la mobilité et le déplacement liés au climat : politiques pour faire face à la migration provoquée par le climat et ses conséquences.....	17
3. Faciliter les voies de migration de la main-d'œuvre : politiques visant à promouvoir la mobilité de la main-d'œuvre et le travail décent.....	25
FACILITATEURS DE POLITIQUES.....	34
4. Autonomisation des personnes migrantes : des politiques pour promouvoir les droits et l'égalité des chances.....	35
5. Promotion de la cohérence des politiques migratoires : politiques basées sur les données et facilitées par des institutions solides.....	45
6. Mise en place de partenariats pertinents : des politiques pour inclure toutes les parties prenantes dans la gouvernance de la migration.....	53
CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES D'AVENIR.....	61
ANNEXES.....	63
Annexe I. Liste des 100 pays évalués par IGM et des 69 autorités compris dans ce document.....	63
Annexe II. Exemples sélectionnés des données IGM.....	66
BIBLIOGRAPHIE.....	67





# LISTE DES FIGURES



Figure 1.	Pourcentage des pays ayant des mesures pour lutter contre la traite des personnes.....	9
Figure 2.	Pourcentage des pays qui rendent régulièrement compte des activités de lutte contre la traite (en raison de l'existence d'une stratégie migratoire définie).....	11
Figure 3.	Pourcentage des pays ayant conclu des accords formels de coopération pour prévenir et combattre le trafic illicite de migrants.....	12
Figure 4.	Pourcentage des pays disposant de systèmes de suivi et d'identification des personnes migrantes disparues.....	13
Figure 5.	Pourcentage des pays disposant de systèmes de suivi et d'identification des personnes migrantes disparues (par engagement avec la société civile).....	15
Figure 6.	Pourcentage des pays qui intègrent des considérations de mobilité humaine dans leurs politiques environnementales et de changement climatique.....	19
Figure 7.	Pourcentage des pays ayant des dispositions sur le déplacement dans leur stratégie de développement (en intégrant la mobilité humaine dans les politiques de lutte contre le changement climatique).....	21
Figure 8.	Pourcentage des pays ayant des dispositions sur le déplacement dans leur stratégie de réduction des risques de catastrophe.....	21
Figure 9.	Pourcentage des pays ayant des dispositions sur le déplacement dans leur stratégie de réduction des risques de catastrophe (en raison de l'existence de mécanismes de coordination horizontale en matière de migration).....	24
Figure 10.	Pourcentage des pays ayant des programmes de gestion de l'immigration de main-d'œuvre.....	27
Figure 11.	Nombre de pays ayant conclu des accords bilatéraux ou régionaux.....	28
Figure 12.	Pourcentage des pays disposant d'un programme de gestion de l'immigration de main-d'œuvre (par engagement auprès du secteur privé).....	29
Figure 13.	Pourcentage de pays ayant pris des mesures pour protéger les travailleurs migrants.....	30
Figure 14.	Pourcentage des pays ayant ratifié la CTMF ou mis en place des mesures pour lutter contre l'exploitation par le travail des migrants.....	31
Figure 15.	Pourcentage de pays disposant de mécanismes pour protéger les droits de leurs ressortissants travaillant à l'étranger (par engagement auprès de la diaspora).....	33
Figure 16.	Pourcentage des pays dont les réglementations accordent à toutes les personnes migrantes l'accès à des services de santé et d'éducation financés par le gouvernement.....	37
Figure 17.	Pourcentage des pays qui accordent à toutes les personnes migrantes l'accès aux services éducatifs (par engagement avec la société civile).....	39

Figure 18. Pourcentage de pays ayant une politique ou une stratégie de lutte contre la discrimination à l'égard des migrants .....	40
Figure 19. Pourcentage de pays ayant une politique ou une stratégie de lutte contre la discrimination à l'égard des migrants (en raison de l'existence d'une stratégie de migration avec perspective de genre).....	41
Figure 20. Pourcentage global des pays ayant une stratégie migratoire avec une perspective de genre.....	42
Figure 21. Pourcentage de pays ayant une stratégie de migration avec perspective de genre (par l'existence d'un mécanisme de coordination verticale de la migration).....	44
Figure 22. Pourcentage des pays qui incluent des questions sur la migration dans leur recensement national.....	47
Figure 23. Pourcentage des pays qui collectent et publient régulièrement des données sur les migrations ventilées par sexe.....	48
Figure 24. Pourcentage des pays qui collectent régulièrement des données sur les migrations ventilées par sexe (en raison de l'existence de mécanismes de coordination horizontale de la migration) .....	49
Figure 25. Pourcentage des pays ayant une stratégie nationale de migration définie dans un document de programme .....	50
Figure 26. Pourcentage de pays ayant aligné leurs stratégies de migration et de développement (en raison de l'existence de mécanismes de coordination horizontale de la migration).....	51
Figure 27. Pourcentage de pays qui s'engagent formellement auprès de la société civile et du secteur privé sur les questions de la migration.....	55
Figure 28. Pourcentage des pays ayant pris des mesures pour permettre aux étudiants internationaux de travailler dans le pays après l'obtention de leur diplôme (par engagement auprès du secteur privé).....	57
Figure 29. Pourcentage des pays qui s'engagent formellement auprès des membres de leur diaspora .....	58
Figure 30. Pourcentage de pays ayant pris des mesures pour aider leurs ressortissants à l'étranger en temps de crise (par engagement auprès des membres de la diaspora).....	59



## CONTEXTE

Après avoir franchi le point médian dans l'effort pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD), il est essentiel de reconnaître le pouvoir transformateur de la migration bien gérée et le rôle qu'elle peut jouer dans la réalisation de ces objectifs. Les politiques migratoires, lorsqu'elles sont axées sur les personnes, peuvent améliorer le bien-être des migrants et contribuer au succès et aux résultats positifs du développement, tant dans les pays d'origine que dans les pays où les migrants vivent et travaillent actuellement. Si la migration doit être une option digne, les défis posés par le changement climatique, les conflits et les inégalités croissantes soulignent la nécessité de solutions adaptées aux communautés les plus vulnérables.

Le programme des indicateurs de gouvernance de la migration (IGM) est l'initiative phare de l'OIM en matière de gouvernance liée à la migration. Créé en 2016, le processus IGM est devenu un outil puissant pour faire promouvoir les politiques migratoires fondées sur des preuves et centrées sur les personnes. Lorsqu'elles s'appuient sur des données de haute qualité, opportunes et fiables, ces politiques peuvent être réellement utiles pour faciliter les voies de la migration régulière, promouvoir des solutions aux déplacements et, en fin de compte, sauver des vies.

À ce jour, les évaluations IGM ont été menées dans 109 pays et 91 juridictions<sup>1</sup> démontrant une empreinte mondiale et établissant le processus comme la plus grande source de données sur la gouvernance de la migration au niveau mondial. En plus de sa large couverture nationale et locale, le programme IGM se distingue comme une source de données unique pour l'élaboration de politiques en raison de son alignement sur les cadres internationaux, de sa méthodologie complète et de son processus consultatif. Le processus IGM est basé sur la cible 10,7 des ODD et il est aligné sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, avec une correspondance directe entre les IGM et les objectifs du Pacte mondial (OIM, 2022a). La méthodologie IGM repose sur un ensemble complet de questions qui étudient l'existence de législations, de politiques, d'institutions et de mécanismes de coordination liés à la migration dans un large éventail de domaines normatifs. Cela permet une compréhension nuancée des aspects normatifs, institutionnels et procéduraux de la gouvernance migratoire des pays. De plus, le processus consultatif des IGM facilite l'appropriation des résultats par les gouvernements et se positionne comme une source de données cruciale pour élaborer des politiques et des plans d'action, mobiliser des fonds et rendre compte des résultats atteints (OIM, 2022b).

Répondre à la promesse de la migration exige l'élaboration de politiques adaptées, le renforcement des cadres institutionnels et législatifs, ainsi que la promotion des partenariats transformateurs. Alors que l'OIM s'engage avec ses États membres et ses partenaires à soutenir de meilleures politiques migratoires et une bonne gouvernance de la migration, le message central est clair : **la politique migratoire concerne les personnes.**

---

<sup>1</sup> Ce rapport est basé sur les données de 100 pays et 69 autorités locales qui avaient effectué la collecte des données et dont les données étaient disponibles à la date de cette rédaction.



« La migration est une réalité et une force positive ... Il y a cinq ans, la communauté internationale a adopté le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières... un point de référence important et une ressource pour les États membres afin d'évaluer les actions, d'améliorer la coopération et d'élargir les voies de migration fondées sur les droits ... Nous devons travailler, aujourd'hui et toujours, pour une gestion plus humaine et ordonnée de la migration au bénéfice de tous, y compris les communautés d'origine, de transit et de destination\* ».

António Guterres

Secrétaire général des Nations Unies



\* Ce message a été délivré lors de la Journée internationale des migrants, le 18 décembre 2023.

# INTRODUCTION

Cette publication fournit des informations sur la façon dont la migration est gérée dans le monde entier. En se concentrant sur les domaines normatifs spécifiques et en s'alignant sur les objectifs du Plan stratégique de l'OIM 2024-2028 (2024), l'analyse utilise les données des IGM de 100 pays et 69 autorités locales pour évaluer les tendances mondiales en matière de gouvernance de la migration, formuler des recommandations et montrer des exemples de réponses politiques dans différents contextes. L'analyse met également en évidence la complémentarité possible entre les différents domaines normatifs et souligne le rôle central joué par les gouvernements locaux dans la conception de politiques migratoires centrées sur les individus.

Pour tenir la promesse de la migration tout en soutenant les plus vulnérables, l'OIM a conçu un plan stratégique de transformation avec trois objectifs principaux : sauver des vies et protéger les personnes en déplacement, promouvoir des solutions aux déplacements et faciliter les voies de la migration régulière. Pour contribuer à la mise en œuvre de ces objectifs, les priorités des politiques migratoires des États membres, identifiées à travers le processus consultatif des indicateurs de gouvernance de la migration, sont utilisées pour appuyer la sélection des facilitateurs de politiques. Issus de l'engagement direct de l'OIM avec les gouvernements, ces facilitateurs couvrent tous les aspects de la gouvernance de la migration et facilitent la réalisation des objectifs stratégiques de l'OIM.

Cette publication s'articule autour de trois objectifs politiques qui reflètent le *Plan stratégique de l'OIM*, ainsi que de trois facilitateurs de politiques, c'est-à-dire les éléments qui sous-tendent l'élaboration des politiques. Ceux-ci se répartissent en 13 domaines normatifs clés<sup>2</sup>. Les trois objectifs et trois facilitateurs sont les suivants :



**Sauver des vies et protéger les personnes** : des politiques pour réduire les conditions de vulnérabilité.

**Répondre à la mobilité et aux déplacements liés au climat** : politiques visant à faire face aux migrations induites par le climat et ses conséquences.

**Faciliter les voies de migration de la main-d'œuvre** : politiques visant à promouvoir la mobilité de la main-d'œuvre et le travail décent.

**Autonomiser les migrants** : des politiques pour promouvoir les droits et l'égalité des chances.

**Promouvoir la cohérence des politiques migratoires** : des politiques fondées sur des données et facilitées par des institutions solides.

**Établir des partenariats pertinents** : des politiques pour inclure toutes les parties prenantes dans la gouvernance de la migration.



<sup>2</sup> La portée de l'analyse est limitée par la méthodologie du processus IGM.

Le rôle central des gouvernements locaux dans la mise en œuvre de politiques migratoires axées sur les personnes apparaît comme un thème récurrent dans l'analyse. Bien que de nombreux domaines normatifs clés relèvent généralement de la juridiction nationale, les gouvernements nationaux peuvent en élargir la portée, afin d'améliorer la cohérence des politiques, tant au niveau vertical qu'horizontal : une bonne gouvernance de la migration n'est possible que lorsque les politiques migratoires sont cohérentes non seulement dans tous les domaines normatifs, mais également à tous les niveaux de gouvernement.

Malgré les différences en termes de compétences, d'autonomie et de ressources financières, les gouvernements locaux et les prestataires de services se distinguent en tant qu'acteurs cruciaux pour rapprocher les politiques des personnes. Les autorités locales sont souvent le premier point de contact des migrants à leur arrivée dans le pays de destination ; elles ont le potentiel d'offrir aux migrants des informations claires sur leurs droits et les services qui leur sont disponibles. En outre, les gouvernements peuvent encourager des partenariats avec les parties prenantes concernées, y compris les organisations de la société civile, le secteur privé et les migrants eux-mêmes, afin de veiller à ce que les politiques soient élaborées de manière participative et adaptées aux besoins spécifiques des migrants.

Les perspectives présentées dans ce rapport servent de points de référence et de point de départ pour étayer les discussions politiques liées aux objectifs et aux facilitateurs. L'analyse vise à établir une base empirique, afin de guider les changements de politiques et d'encourager le dialogue international sur la migration.

# MÉTHODOLOGIE

## Collecte de données pour les indicateurs de gouvernance de la migration

Le processus des IGM évalue la gouvernance de la migration telle que définie dans le *Glossaire de l'OIM sur les migrations* (2019a:138), à savoir « Les cadres conjoints de normes juridiques, de lois, de règlements, de politiques et de traditions, ainsi que de structures organisationnelles (infranationales, nationales, régionales et internationales), et de processus pertinents qui régissent et déterminent l'action des États en réponse aux migrations sous toutes leurs formes, en abordant les droits et les obligations et en encourageant la coopération internationale ».

Le Cadre de gouvernance de la migration (MiGOF) de l'OIM fournit le cadre conceptuel du programme IGM, un outil conçu en 2016 pour aider les gouvernements à évaluer l'exhaustivité de leurs structures de gouvernance de la migration. Cela implique de dresser un bilan de leurs politiques migratoires et d'identifier à la fois les domaines de gouvernance de la migration bien développés ainsi que les domaines susceptibles de se développer davantage (OIM, 2016). Avec 99 questions, l'initiative IGM évalue la gouvernance de la migration dans un processus volontaire, consultatif (les gouvernements participent à toutes les étapes) et sensible aux spécificités locales<sup>3</sup>. Reconnaisant le rôle central que les gouvernements locaux peuvent jouer dans la définition des politiques migratoires, la méthodologie nationale des IGM a été adaptée en 2018, pour son application au niveau infranational. Cette adaptation reconnaît les différents niveaux d'autonomie et de compétences entre les organes de gouvernance nationaux et locaux, étant entendu que des politiques efficaces peuvent prendre différentes formes dans différents contextes.

La collecte de données des IGM consiste en un examen documentaire approfondi de la législation, des politiques, des institutions et des mécanismes de coordination liés à la migration, complété par des entretiens avec des experts locaux et des représentants gouvernementaux. Ces données sont soumises à plusieurs étapes d'examen par l'OIM en consultation avec les gouvernements participants. La participation active des gouvernements tout au long de ce processus garantit que les données des IGM reflètent les aspects procéduraux et institutionnels de la gouvernance de la migration. En outre, il aide les gouvernements à se familiariser avec l'information, en facilitant son utilisation possible dans l'élaboration des politiques. C'est cette combinaison d'un processus strict de contrôle de la qualité pour assurer la cohérence et l'exactitude des données, et la propriété de ces données par les gouvernements en raison de leur participation à chaque étape du processus, qui fait que la méthodologie IGM se démarque par rapport aux autres produits de gouvernance de la migration<sup>4</sup>. En outre, dans le cadre du processus IGM, les bureaux pays de l'OIM coordonnent

---

<sup>3</sup> Vous pouvez trouver plus d'informations sur le processus IGM sur le [portail de données sur la migration](#).

<sup>4</sup> Pour plus d'informations sur d'autres produits de gouvernance de la migration, veuillez consulter : OIM, 2019b.

avec les gouvernements respectifs pour sélectionner un ensemble limité de questions IGM sur les domaines de la politique migratoire considérés comme des priorités nationales ou locales<sup>5</sup>, ce qui peut être un outil précieux pour les décideurs cherchant à relever les défis migratoires (OIM, 2022a).

## Approche de l'analyse des données

L'analyse présentée dans ce rapport repose sur les données des IGM collectées entre 2016 et 2023 auprès de 100 pays et de 69 autorités locales qui ont volontairement mené une évaluation IGM<sup>6</sup>. Pour identifier les facilitateurs de politiques transversales, une évaluation systématique a été réalisée sur la proximité thématique entre les trois objectifs du *Plan stratégique de l'OIM 2024-2028* (2024a) et les questions dans la méthodologie IGM. Ce processus a également pris en compte les domaines normatifs les plus prédominants, identifiés comme prioritaires par les États membres lors de la collecte des données, et a conduit à l'identification de trois facilitateurs de politiques. Pour permettre des recommandations plus ciblées sur les politiques, les six objectifs et facilitateurs sont répartis en 13 domaines politiques clés. Chacun de ces domaines normatifs a été combiné avec les questions de l'IGM qui présentent le lien thématique le plus fort. Ce processus d'appariement a guidé l'analyse, assurant une association directe entre chaque domaine normatif et au moins une, mais pas plus de trois, questions IGM.

Les questions des IGM examinent si des politiques, institutions et mécanismes de coordination pertinents sont en place pour gérer différents aspects de la gouvernance de la migration. Les réponses sont classées aux fins d'une interprétation directe (par exemple, oui, partiellement ou non), avec des directives claires pour les collecteurs de données sur la manière de répondre dans différents cas. En général, une réponse affirmative implique qu'une politique, une institution ou un mécanisme de coordination est bien développé ; cela signifie qu'il existe formellement (soutenu par une législation ou un accord formel), qu'il est appliqué de manière cohérente (ce qui signifie que ses dispositions sont mises en œuvre dans la pratique) et qu'il est régulièrement mis à jour (OIM, 2022a). La répartition globale et régionale des réponses « Oui » aux questions des IGM les plus étroitement alignées sur chacun des 13 domaines politiques clés est illustrée graphiquement<sup>7</sup>.

La réponse catégorique à chaque question IGM est étayée par une justification narrative détaillée décrivant la justification derrière la réponse choisie<sup>8</sup>. Ces justifications visent à saisir les différents défis et opportunités liés à la migration qui sont spécifiques à chaque pays participant. Une méthode qualitative d'analyse de contenu a été utilisée pour identifier les modèles récurrents et les thèmes communs dans la gouvernance de la migration. Cette approche analytique a permis d'identifier des cas où des politiques adaptées ont été mises en œuvre, des institutions dédiées ont été mises en place et des mécanismes de coordination formalisés par les pays ou les autorités locales. Le rapport présente plus de 100 exemples de politiques sélectionnées aux niveaux national et local. Ces exemples proviennent de plus de 50 pays et de 15 autorités locales, et donnent un aperçu diversifié et exhaustif de la manière dont la migration est gérée dans le monde entier<sup>9</sup>.

<sup>5</sup> En moyenne, les pays évalués sur la base des IGM choisissent environ un tiers des 99 questions comme priorités nationales.

<sup>6</sup> La liste complète des 100 pays et 69 collectivités locales se trouve en [annexe](#).

<sup>7</sup> Une catégorisation régionale des 100 pays évalués par IGM basée sur les [régions continentales des Nations Unies](#) a conduit à la répartition suivante des pays : 37 en Afrique, 27 en Amérique, 19 en Asie, 11 en Europe et 6 en Océanie. En raison de la disponibilité relativement moindre des données IGM des pays d'Océanie, celles-ci sont regroupées avec les pays asiatiques dans la catégorie Asie-Pacifique.

<sup>8</sup> Les justifications fournies sont étayées par des références correspondantes citant la législation pertinente, les politiques, les plans d'action, les sites web gouvernementaux, les documents internes et les entretiens avec des experts, entre autres sources.

<sup>9</sup> Voir à [l'annexe II](#), la liste complète des pays et des autorités locales dont certains exemples de politiques sont inclus.

L'inclusion de ces exemples dans le rapport doit être considérée comme illustrant les types de pratiques utilisées par les gouvernements dans divers contextes et zones géographiques, ce qui facilite la formulation de recommandations politiques spécifiques.

Pour mieux comprendre les données des IGM et mettre en lumière la nature transversale et multidimensionnelle de la migration, les relations entre différents aspects de la gouvernance de la migration ont été explorées. Cela a impliqué d'évaluer comment la proportion des réponses varie lorsque les pays sont regroupés en fonction de la présence ou de l'absence de politiques, d'institutions ou de mécanismes de coordination spécifiques liés à la migration. Des tests statistiques standard basés sur les caractéristiques des données ont été utilisés pour évaluer l'association non aléatoire entre les variables ou pour déterminer les différences significatives entre les moyennes des groupes.

## Limites

Les données IGM reflètent les informations au moment de la finalisation des évaluations respectives, de sorte que les comparaisons au fil du temps sont hors de portée de cette analyse. À partir de 2020, l'équipe IGM a réalisé des évaluations de suivi visant à montrer les progrès réalisés par les pays dans la gouvernance de la migration depuis sa première évaluation par IGM. En décembre 2023, des données de suivi sont disponibles au niveau national d'un total de 24 pays<sup>10</sup>. Pour simplifier l'analyse de ces 24 pays, seules les dernières données disponibles ont été incluses dans le calcul de la répartition globale et régionale des réponses, de sorte qu'il n'y a qu'une seule observation par paire de question IGM/pays.

La principale source d'exemples de politiques sont les rapports IGM validés par le gouvernement. Étant donné que les informations contenues dans ces rapports sont liées à la date de collecte des données, un examen documentaire complémentaire a été effectué pour déterminer si les politiques, institutions ou mécanismes de coordination pertinents restaient actifs à la date de rédaction. Les résultats de cette revue sont limités par la disponibilité des données en ligne.

Sur les 99 questions qui composent la méthodologie nationale actuelle de l'IGM, 23 ont été ajoutées au cours des dernières années<sup>11</sup>, ce qui signifie que les données sur ces domaines normatifs ne sont pas disponibles pour tous les pays ayant participé au programme<sup>12</sup>.

Pour étudier la relation entre les domaines politiques, les pourcentages ou les mesures de tendance centrale, telles que la moyenne arithmétique, ont été comparés dans différents groupes de données. Aucune causalité n'est établie malgré l'utilisation de tests statistiques standard pour identifier des relations ou des différences significatives entre les variables. Les tests ne démontrent pas de manière concluante qu'une variable provoque directement des changements dans une autre. Les graphiques et textes associés dans ce rapport n'impliquent jamais lien de causalité entre les variables.

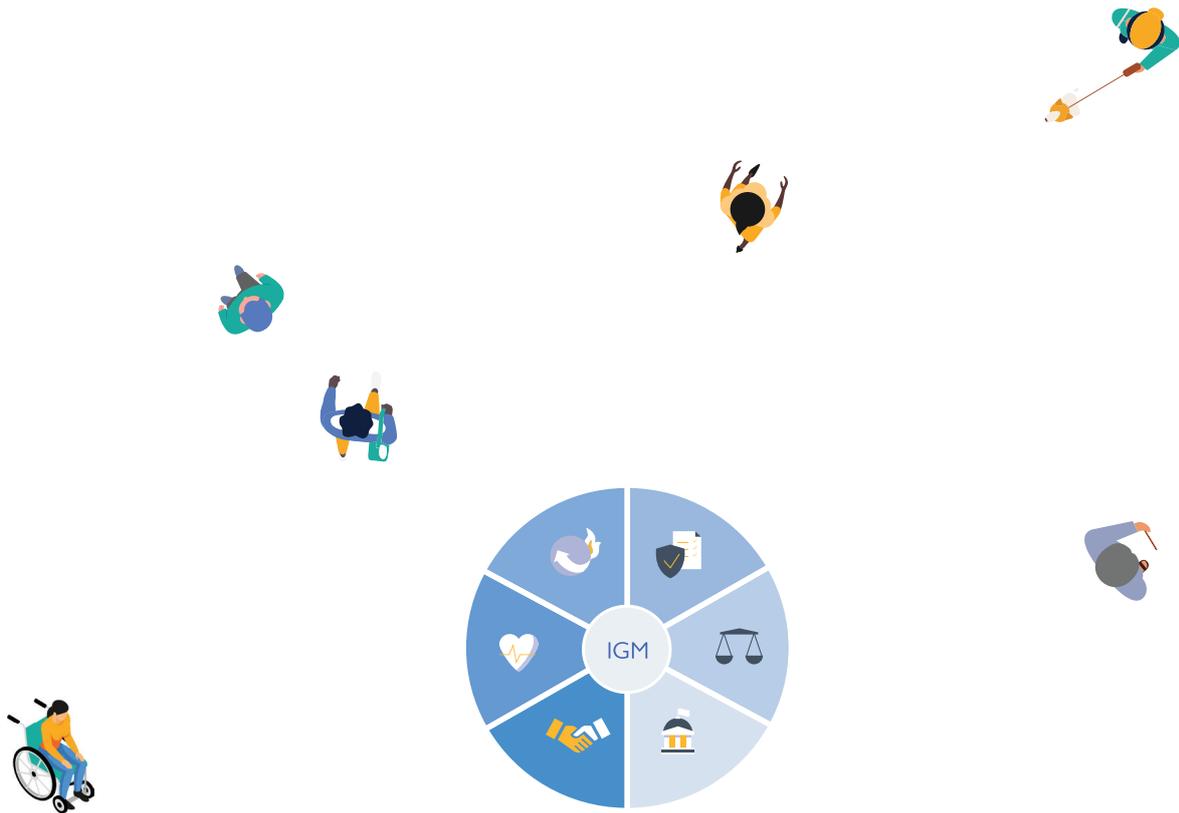
Alors que le processus IGM fournit une méthodologie complète pour examiner si les pays ont mis en place des cadres solides de gouvernance de la migration, il offre des perspectives limitées sur l'efficacité et l'impact de la mise en œuvre des politiques. Les décideurs et les parties prenantes qui cherchent à exploiter pleinement tout le potentiel de la migration doivent compléter l'évaluation des IGM par des outils supplémentaires spécialement conçus pour évaluer leur mise en œuvre pratique et évaluer l'impact de ces politiques.

---

<sup>10</sup> À ce jour, aucune évaluation de suivi n'a été réalisée au niveau local.

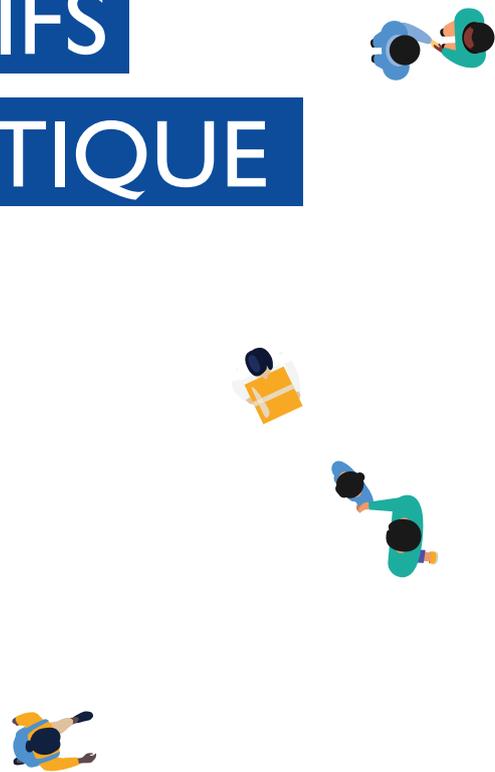
<sup>11</sup> La méthodologie IGM est mise à jour chaque année en fonction des enseignements tirés de sa mise en œuvre.

<sup>12</sup> Par souci de clarté, tous les graphiques de ce rapport comportent une note précisant le nombre de pays utilisés dans les calculs.



PERSPECTIVES SUR LA GOUVERNANCE DE LA MIGRATION  
Concevoir des politiques migratoires centrées sur les personnes

# OBJECTIFS DE LA POLITIQUE





## Sauver des vies et protéger les personnes : des politiques pour réduire les conditions de vulnérabilité

### Données sélectionnées sur la migration

- La plupart des victimes de la traite des personnes à l'international ont été victimes aux points de contrôle frontaliers officiels, tels que les aéroports et les postes de contrôle frontaliers terrestres<sup>13</sup>.
- Les femmes et les filles sont plus exposées au risque de traite et représentent 60 % du nombre total de victimes identifiées en 2020 (ONU DC, 2023).
- Entre janvier 2014 et décembre 2023, près de 60 800 décès ont été enregistrés au cours de la migration dans le monde. Les restes de plus de 25 000 personnes n'ont pas été récupérés, et les informations sur le sexe ne sont disponibles que pour 1 décès sur 3<sup>14</sup>.

Photo : Un membre du personnel de l'OIM fournit des informations à la gare d'Uzhhorod, dans la région de Zakarpattia. © OIM 2022 / Gema CORTES

<sup>13</sup> Consultez le site web des données collaboratives contre la traite des personnes sur [les victimes de la traite sur la route](#).

<sup>14</sup> Visitez le [site web du Projet Migrants Disparus](#).



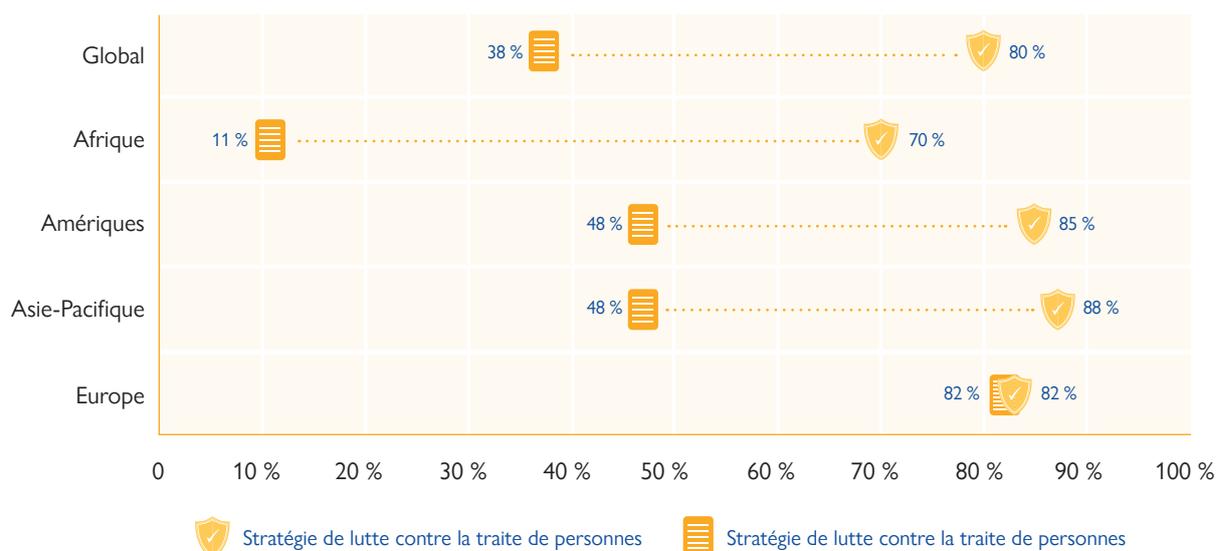
Mettre en œuvre des mesures adaptées pour protéger la vie des migrants est essentielle pour défendre leur dignité, réduire leurs conditions de vulnérabilité et atténuer les impacts négatifs de la migration irrégulière. Cette section fournit des informations tirées des IGM sur les politiques visant à renforcer les mesures pour éradiquer la traite des personnes et lutter contre le trafic illicite de migrants, ainsi qu'à établir des efforts internationaux coordonnés pour rechercher et identifier les migrants qui ont disparu dans le processus de migration internationale.

### 1.1. Politiques de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants

Le développement d'une stratégie cohérente de lutte contre la traite des personnes signifie une approche proactive pour prévenir, combattre et éradiquer la traite des personnes dans le contexte des migrations internationales. Les pays complètent souvent les réglementations formelles<sup>15</sup> décrites dans les lois, les politiques et les plans d'action spécialisés contre la traite, en créant des institutions spécialisées responsables de leur mise en œuvre. Ces institutions fonctionnent généralement sous l'éventail des ministères de la justice, des ministères du gouvernorat ou de

l'intérieur ou de la police. Les exemples incluent le Département de lutte contre la traite des personnes du ministère de l'Intérieur au Koweït ; l'Agence nationale pour l'interdiction de la traite des personnes du Ministère fédéral des affaires humanitaires, de la gestion des catastrophes et du développement social au Nigéria ; et l'Unité de lutte contre la traite des personnes de la police aux Fidji. En outre, **les données jouent un rôle crucial dans la lutte contre la traite des personnes, car elles permettent aux gouvernements de prendre des décisions éclairées sur l'allocation des ressources et d'élaborer des politiques plus efficaces pour réduire l'incidence de ce crime.** Alors que 80 % des pays évalués par IGM ont une stratégie de lutte contre la traite des personnes, moins de 40 % collectent et publient régulièrement des informations sur les activités de lutte contre la traite (Figure 1).

Figure 1. Pourcentage des pays ayant des mesures pour lutter contre la traite des personnes



Note : Basé sur les données IGM de 100 pays : 37 d'Afrique, 27 d'Amérique, 25 d'Asie-Pacifique et 11 d'Europe.

Source : Base de données IGM, 2023.

<sup>15</sup> Le processus IGM interprète les règlements formels comme ceux officiellement documentés, établis et reconnus par un organisme autorisé, qui couvrent la législation, les politiques, les règles, les normes ou les lignes directrices. Ceci s'aligne sur la définition des « règles formelles » qui se trouve dans le Volume 1 de l'Encyclopédie de Gouvernance (Bevir, 2007).

La lutte contre la traite des personnes nécessite une approche globale impliquant tous les acteurs concernés du gouvernement et de la société civile<sup>16</sup>. La coordination des efforts de lutte contre la traite avec diverses parties prenantes, y compris la société civile, pourrait être améliorée par leur inclusion dans les mécanismes dirigés par le gouvernement. Les organismes de coordination dans les pays évalués par IGM se composent généralement des principaux ministères gouvernementaux - très peu envisagent la participation d'organisations non gouvernementales. Des exemples de telles collaborations peuvent être trouvés dans l'Équipe National d'Experts contre la Traite des Personnes aux Îles Marshall, le Conseil de lutte contre la traite des personnes au Belize<sup>17</sup> et l'Équipe spéciale nationale de lutte contre la traite des personnes en Jamaïque<sup>18</sup> ; les trois mécanismes comprennent des représentants de diverses entités gouvernementales et d'organisations non gouvernementales.

Lors de l'élaboration de politiques visant à aider et à protéger les victimes de la traite des personnes, il est important que les pays tiennent compte de l'âge, du sexe et des besoins spécifiques des victimes<sup>19</sup>. Par exemple : la Stratégie de lutte contre la traite des personnes 2019-2024 (2019) au Monténégro souligne la nécessité de former le personnel concerné à la sensibilité au genre. Par conséquent, les policiers ont participé à des séances de formation sur la manière de mener des entretiens avec les victimes de la traite des personnes, telles que celles organisées en 2022 et 2023 par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en coordination avec le ministère de l'Intérieur<sup>20</sup>. Un autre exemple

se trouve au niveau régional. En 2023, la Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a publié le manuel de formation *Approches en matière de droits de l'homme, sensibles au genre et adaptées aux enfants dans les cas de traite des personnes pour les agents de première ligne (Human Rights, Gender Sensitive and Child-Friendly Approaches to Trafficking in Persons Cases for Frontline Officers) : Training Manual*<sup>21</sup>. Parmi les différents sujets abordés, des exemples de bonnes pratiques pour interroger les victimes de la traite et les témoins vulnérables sont fournis. Ces pratiques comprennent la sélection d'intervieweurs appropriés, en tenant compte des sensibilités de genre, de culture, d'enfance et de handicap.

De meilleures données sont nécessaires pour orienter les initiatives de lutte contre la traite, y compris la prévention, la protection, les poursuites et les partenariats (OIM et ONUDC, 2023). Les données doivent être collectées et communiquées régulièrement pour suivre les changements au fil du temps et évaluer l'efficacité des stratégies de lutte contre la traite (ONUDC, 2008). Une première étape peut être la collecte et la publication annuelles d'informations sur les activités de lutte contre la traite dans des rapports spécialisés. Par exemple, le Bureau fédéral allemand des enquêtes criminelles (Bundeskriminalamt) publie chaque année le Rapport de situation national sur la traite et l'exploitation des personnes<sup>22</sup>, qui donne une vue d'ensemble de la situation dans le pays, y compris les efforts d'application de la loi et les profils des victimes et des suspects (tels que la nationalité, l'âge et le sexe<sup>23</sup>).

<sup>16</sup> Voir « Principes directeurs pour l'élaboration de réponses à la traite des personnes » dans la « Caisse à outils contre la Traite (Toolkit to Combat Trafficking in Persons) » (ONUDC, 2008).

<sup>17</sup> De plus amples informations sont disponibles sur le site web du [Ministère du développement humain, de la famille et des affaires autochtones](#) du Belize.

<sup>18</sup> De plus amples informations sont disponibles sur le site web de l'[Équipe spéciale nationale contre la traite des personnes](#) de Jamaïque.

<sup>19</sup> Voir l'article 6 du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (AGNU, 2000a).

<sup>20</sup> De plus amples informations sur les sessions de formation en 2022 et 2023 sont disponibles sur le site de l'[Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe](#).

<sup>21</sup> Le manuel est destiné aux formateurs responsables de la formation des officiers de première ligne.

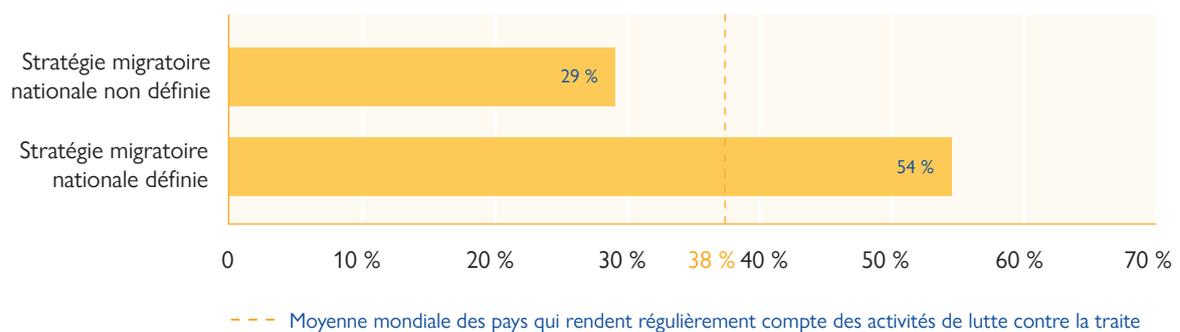
<sup>22</sup> De plus amples informations sont disponibles sur le site web de la [Bundeskriminalamt](#) sur les [rapports de situation sur la traite des personnes](#).

<sup>23</sup> Les données sont ventilées par sexe comme masculin, féminin et divers/autre.

En outre, pour améliorer la collecte des données, les pays peuvent mettre en place des institutions spécifiques chargées de compiler et d'harmoniser les données collectées par les différentes agences gouvernementales. Par exemple, en 2008, le Chili a créé le Groupe de travail intersectoriel sur la traite des personnes, chargé de coordonner le *Plan d'action national contre la traite des personnes 2019-2022* (2019) et d'élaborer le rapport statistique annuel<sup>24</sup>. Pour sa part, l'Observatoire de la traite des personnes au Portugal est responsable de la production, de la collecte, du traitement et de la diffusion d'informations sur la traite des personnes, ainsi que d'autres formes de violence sexiste<sup>25</sup>.

Disposer d'une stratégie nationale de migration peut être essentiel pour améliorer la collecte de données sur la traite des personnes, car elle clarifie les priorités du gouvernement, les capacités institutionnelles et les ressources disponibles<sup>26</sup>. Par exemple, les données IGM montrent que les pays ayant une stratégie nationale de migration ont tendance à publier des informations sur les activités de lutte contre la traite dans une plus grande proportion que ceux sans une telle stratégie (Figure 2). En général, l'existence d'une stratégie de migration définie est essentielle à la cohérence des structures de gouvernance de la migration<sup>27</sup>.

Figure 2. Pourcentage des pays qui rendent régulièrement compte des activités de lutte contre la traite (en raison de l'existence d'une stratégie migratoire définie)



Notes : Basé sur les données IGM de 100 pays.

Une stratégie nationale de migration définie est celle qui est explicitement décrite dans un document programmatique ou manifeste et comprend un plan de mise en œuvre.

Un test exact de Fisher a été réalisé pour examiner la relation entre les deux variables binaires. Dans le sous-ensemble analysé, une association statistiquement significative au niveau de signification de 5 % a été trouvée entre l'existence d'une stratégie de migration et la présentation de rapports périodiques sur les activités de lutte contre la traite (valeur p : 0,018).

Source : Base de données IGM, 2023.

La prévention et la lutte contre le trafic illicite de migrants nécessitent également une approche internationale globale, incluant la coopération aux niveaux national, régional et international<sup>28</sup>. Les données IGM montrent que plus de la moitié (54 %) des pays ont des accords formels de coopération avec d'autres

gouvernements pour prévenir et combattre le trafic illicite (Figure 3). Ces accords font souvent partie d'accords bilatéraux couvrant une variété de questions liées à la migration, y compris le trafic illicite. Les accords thématiques spécifiques axés sur le trafic illicite sont moins courants. Par exemple, le Guatemala et

<sup>24</sup> Le dernier rapport date de 2011-2022, disponible sur le site du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique sur les données statistiques.

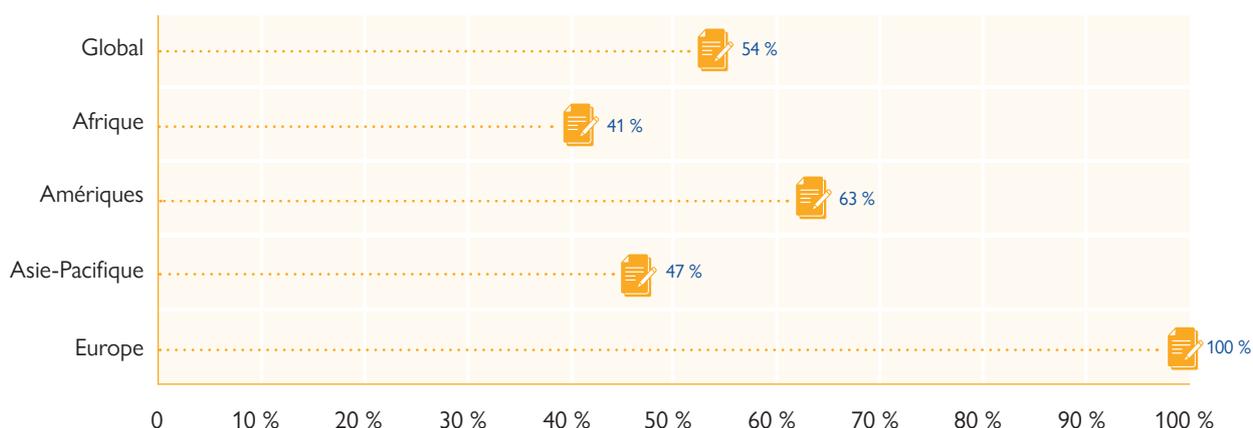
<sup>25</sup> Plus d'informations sont disponibles sur le site de l'Observatoire sur la traite des personnes.

<sup>26</sup> De plus amples informations sur les stratégies nationales en matière de migration sont disponibles dans le Manuel des principes fondamentaux de la gestion des migrations 2.0 de l'OIM.

<sup>27</sup> Pour une analyse plus détaillée, reportez-vous à la Section 5.2.

<sup>28</sup> Ceci est reconnu dans le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air, qui complète la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (AGNU, 2000b).

Figure 3. Pourcentage des pays ayant conclu des accords formels de coopération pour prévenir et combattre le trafic illicite de migrants



Note : Basé sur les données IGM de 82 pays : 34 d'Afrique, 24 d'Amérique, 17 d'Asie-Pacifique et 7 d'Europe.

Source : Base de données IGM, 2023.

l'Équateur ont signé un mémorandum d'entente (MoU) en 2013, conçu pour renforcer la coordination conjointe, afin de prévenir le trafic illicite de migrants, de lutter contre celui-ci et d'assurer la protection des victimes. Ce mémorandum d'entente comprenait des objectifs tels que la non-discrimination des victimes et le soutien médical aux victimes et à leurs familles. Le Brésil et le Portugal ont signé un accord bilatéral en 2003 dans le but d'échanger des informations et des expériences pour prévenir le trafic illicite de migrants. L'accord comprenait l'engagement d'échanger des informations en établissant des canaux de communication privilégiés pour obtenir des données à jour et en temps réel.

**Les efforts de lutte contre la traite et le trafic illicite des êtres humains pourraient être développés davantage par le biais des mécanismes de coopération régionale existants.** Par exemple, le Groupe de travail sur le démantèlement des réseaux de trafic et de traite des personnes du Processus de Bali<sup>29</sup> se concentre sur l'amélioration de la coordination pour perturber

et démanteler les réseaux criminels dans la région Asie-Pacifique. L'un de ses objectifs est de favoriser une meilleure compréhension des itinéraires, du modus operandi, des hiérarchies et des activités criminelles dans la région<sup>30</sup>. Dans les Amériques, la Coalition régionale contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants (*Coalición Regional contra la Trata de Personas y el Tráfico Ilícito de Migrantes, CORETT*)<sup>31</sup> a établi dans son Plan stratégique 2018-2027 (2018) l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie régionale pour la prévention de ces deux crimes. Un autre exemple est la coopération dans la lutte contre la traite et le trafic illicite de migrants facilitée par le projet du Réseau de partenariats opérationnels conjoints et d'équipes communes de recherche en Afrique de l'Ouest et centrale (*Network of Common Operational Partnerships and Joint Investigation Teams in West and Central Africa, NETCOP*)<sup>32</sup>. Le projet a facilité l'échange de données opérationnelles entre les unités nationales de recherche des différents pays concernés<sup>33</sup>. L'exécution de la deuxième phase du projet est prévue en 2025<sup>34</sup>.

<sup>29</sup> Le *Processus de Bali* comprend 45 membres d'Asie-Pacifique, d'Europe et d'Amérique du Nord et quatre organisations internationales : l'OIM, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organisation internationale du Travail.

<sup>30</sup> Pour plus d'informations, veuillez consulter, du Groupe de travail sur la traite des personnes du Processus de Bali, son *Plan de travail : 2021-2023*.

<sup>31</sup> Les membres incluent Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama et la République dominicaine.

<sup>32</sup> Les Partenariats Opérationnels (POC) et les Équipes Conjointes d'Investigation (ECI) sont des équipes formées par des organismes européens de police qui travaillent comme mentors de leurs homologues en Afrique de l'Ouest et Centrale.

<sup>33</sup> Il s'agit de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, de la Guinée, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Sénégal, en coordination avec la police française et espagnole. De plus amples informations sur le projet sont disponibles dans cet *article* sur le site web de la Fondation internationale et pour l'Amérique latine d'administration et de politiques publiques (FIIAPP) et sur le site web de *NETCOP*.

<sup>34</sup> Pour plus d'informations, visitez le site web de la FIIAPP sur *NETCOP II*.

Les gouvernements locaux peuvent également élaborer et mettre en œuvre des mesures pour lutter contre la traite des personnes et contre le trafic illicite de migrants, car ils jouent un rôle important dans l'identification, la référence et l'assistance aux migrants en situation de vulnérabilité<sup>35</sup>. Par exemple, ils peuvent mettre en place des mécanismes de coordination locale pour surveiller l'application de la législation nationale et collaborer avec les institutions nationales. Ces initiatives comprennent la Commission contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants de Lima Métropolitaine<sup>36</sup> (Pérou) et le Comité de lutte contre la traite des personnes<sup>37</sup> à Buenos Aires (Argentine). De même, aux Philippines, les comités provinciaux et locaux contre la traite et la violence à l'égard des femmes et de leurs enfants ont pour tâche de faciliter la mise en œuvre au niveau local de la loi contre la traite des personnes (2003) et de la loi contre la violence à l'égard des femmes et de leurs enfants (2004). Les responsabilités des comités comprennent la mise en place de politiques et de programmes pour protéger les victimes de la traite des personnes, la conduite de campagnes de plaidoyer contre la traite des personnes et la mise en place de systèmes de surveillance, d'enquête et de sauvetage<sup>38</sup>.

## 1.2. Politiques de suivi et d'identification des personnes migrantes disparues

La crise des décès et de la disparition des migrants demeure largement non traitée aux niveaux national et régional. Les efforts visant à sauver des vies, prévenir les décès et réduire les blessures parmi les migrants le

long des itinéraires de migration internationale nécessitent encore une action de collaboration substantielle<sup>39</sup>. Seuls 11 % des pays évalués par IGM ont des systèmes, y compris des accords ou des arrangements formels de coopération avec d'autres pays, pour suivre et identifier les migrants disparus sur le territoire national (Figure 4).

Figure 4. Pourcentage des pays disposant de systèmes de suivi et d'identification des personnes migrantes disparues



Note : Basé sur les données IGM de 82 pays : 34 d'Afrique, 24 d'Amérique, 17 d'Asie-Pacifique et 7 d'Europe

Source : Base de données IGM, 2023.

Comme le reconnaissent les engagements internationaux<sup>40</sup>, il est essentiel que les pays adoptent des cadres juridiques, politiques et institutionnels pour prévenir et traiter les cas de décès et de disparitions pendant la migration. Peu de pays évalués par les IGM ont développé des initiatives en ce sens. Par exemple, en Équateur, la loi organique sur l'action dans les cas de personnes disparues (2020) charge le ministère de l'Intérieur d'élaborer des protocoles

<sup>35</sup> Il est reconnu dans l'Objectif 7, Action k, du Pacte mondial pour les migrations.

<sup>36</sup> Voir l'ordonnance n° 2347-2022 du gouvernement du Pérou modifiant l'ordonnance n° 2077, qui crée la Commission contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants de Lima métropolitaine.

<sup>37</sup> En savoir plus sur le Comité de lutte contre la traite des personnes sur le site web de la ville de Buenos Aires.

<sup>38</sup> Voir la circulaire conjointe n° 2010-1 du gouvernement philippin portant sur la création de comités locaux de lutte contre la traite et la violence à l'égard des femmes et de leurs enfants.

<sup>39</sup> Voir les recommandations du Réseau des Nations Unies sur les migrations.

<sup>40</sup> Pacte mondial pour la migration, Objectif 8, Action a, appel aux États membres à « [d] élaborer des procédures et des accords sur la recherche et le sauvetage des migrants » et Action b à « [r]éviser l'impact des politiques et des lois relatives à la migration pour s'assurer qu'elles ne créent pas de risques pour les migrants de disparaître ou d'augmenter leur nombre ».

comportant des procédures pour la recherche et la localisation des personnes migrantes disparues dans le pays<sup>41</sup>. En 2021, le Honduras a créé le Bureau de recherche des migrants disparus en tant que forum de dialogue sur les initiatives visant à rechercher les migrants disparus et à aider leurs familles. Le Bureau est composé d'institutions gouvernementales, d'agences de la société civile, de fonctionnaires consulaires et de l'Équipe argentine d'anthropologie médico-légale ; il bénéficie également du soutien du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Les initiatives se concentrent sur la localisation des migrants honduriens sur la route d'El Salvador, du Guatemala, du Mexique et des États-Unis d'Amérique.

**La mise en place de procédures claires permettant aux familles de signaler les disparitions depuis leur pays de résidence, quel que soit le lieu où de tels incidents se sont produits, peut aider à mieux répondre aux cas de personnes migrantes disparues.** Par exemple, en 2015, le Mexique a créé le *Mécanisme mexicain de soutien à la recherche et à l'enquête à l'étranger (Mecanismo de Apoyo Exterior Mexicano de Búsqueda e Investigación, MAEBI)*, qui consiste à des actions et des mesures visant à fournir un accès direct aux institutions juridiques mexicaines, aux migrants ou à leurs familles, résidant hors du Mexique. Les lignes directrices opérationnelles du MAEBI (2022) établissent les critères de coordination interinstitutionnelle pour la recherche des migrants disparus et l'enquête judiciaire sur les crimes commis contre eux, en plus de fournir un soutien à leurs familles. L'un de ses objectifs est de permettre aux missions diplomatiques du Mexique d'assister les familles des migrants disparus, en leur permettant de signaler les disparitions, de demander des informations et d'engager des procédures à partir de leur pays

de résidence. Par exemple, le document stipule que chaque ambassade et consulat mexicain doit avoir une personne désignée pour recevoir les rapports de disparition ; il décrit les procédures d'accueil, la communication avec les familles et le suivi des affaires.

**En adoptant des approches participatives, en encourageant la coopération et en établissant des partenariats internationaux, les pays peuvent améliorer considérablement les efforts de politique et de programmation visant à rechercher des migrants et à sauver des vies sur les routes migratoires.** Par exemple, les gouvernements du monde entier se sont engagés auprès du CICR<sup>42</sup> à créer et à améliorer les capacités d'enregistrement et de traitement des cas de personnes disparues. Le projet pilote du Programme pour les migrants disparus et décédés, mis en œuvre par le CICR en collaboration avec les autorités sud-africaines et zimbabwéennes, visait à compléter les systèmes, les outils et les ressources existants utilisés pour localiser les migrants disparus<sup>43</sup>. La première phase du programme (2016-2018) a consisté à enregistrer les cas de personnes disparues au Zimbabwe (districts de Zaka et Gwanda) en réalisant des entretiens avec les familles de migrants disparus en Afrique du Sud. En plus de localiser les migrants, le projet a soutenu la création d'une équipe d'identification au sein des services de pathologie médico-légale de Johannesburg, où les professionnels de la médecine légale ont été formés à l'examen et à la collecte d'identifiants uniques<sup>44,45</sup>.

**Il est possible de renforcer la collaboration régionale afin de prévenir la disparition des migrants, comme le reconnaissent la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) et la Conférence régionale sur la migration (Conferencia Regional sobre Migración (CRM)).**

<sup>41</sup> Cependant, les Indicateurs de gouvernance de la migration, Deuxième profil 2021 – République d'Équateur (2022) reconnaissent qu'il n'y a pas eu d'accords formels de coopération avec d'autres pays dans le but de rechercher et d'identifier les personnes disparues.

<sup>42</sup> Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge travaillent ensemble en tant que Réseau des liens familiaux. Le travail consiste à suivre les membres de la famille, à rétablir le contact et à réunir les familles.

<sup>43</sup> En savoir plus sur le *Projet pilote pour les migrants disparus et décédés en Afrique du Sud et au Zimbabwe : 2016–2018* sur le site du CICR.

<sup>44</sup> Sur 61 demandes, le CICR a localisé avec succès 15 personnes migrantes.

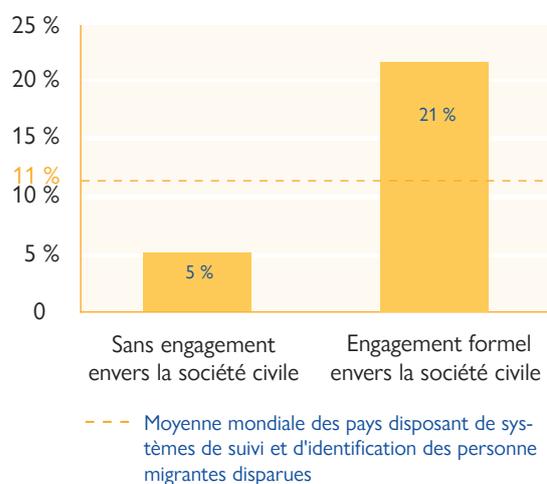
<sup>45</sup> La deuxième phase du projet (2019-2021) a étendu la collecte de données aux districts de Harare et Bulawayo au Zimbabwe. À partir de 2022, le CICR a entamé la phase de transfert aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge, ainsi qu'aux gouvernements concernés. De plus amples informations sur ce projet sont disponibles dans le *répertoire des pratiques* du Réseau des Nations Unies sur les migrations.

Par exemple, la résolution CADHP/Res. 486 (2021) demande aux États parties « d'établir des mécanismes de coordination efficaces pour la recherche et l'identification des personnes migrantes et réfugiées disparues et décédées, entre les autorités et les entités concernées à l'intérieur et entre les pays, et de faciliter l'interaction avec leurs familles ». En outre, les « Recommandations sur les mécanismes de coordination régionale et l'échange d'informations pour la recherche des personnes disparues dans le contexte migratoire » (2022) fournissent des critères aux pays membres de la CRM<sup>46</sup> pour la mise en place de mécanismes nationaux, bilatéraux et multilatéraux afin de coordonner et d'échanger des informations sur les personnes migrantes disparues. Par exemple, le document recommande d'utiliser les canaux de communication déjà établis par l'intermédiaire des fonctionnaires de la protection consulaire, et préconise l'inclusion des familles, de la société civile et des organisations internationales dans les mécanismes et les procédures de recherche.

**La mise en place de partenariats avec des organisations de la société civile (OSC) pour mettre en œuvre des initiatives coordonnées de recherche pourrait améliorer le soutien apporté aux familles des migrants disparus.** Par exemple, les données IGM montrent qu'un pourcentage plus élevé de pays qui s'engagent formellement auprès des OSC disposent d'un système de suivi et d'identification des personnes migrantes disparues, par rapport à ceux qui n'ont aucun engagement formel (Figure 5). En outre, comme l'a documenté le Projet de l'OIM sur les migrants disparus, compte tenu de l'absence de processus officiels, les initiatives de recherche menées par les OSC et le soutien apporté aux familles sont cruciaux pour ceux qui ont des parents migrants disparus (García Borja et Viales Mora, 2021). Par exemple, la Fondation pour la justice et l'État de droit démocratique (Fundación para la Justicia y

el Estado Democrático de Derecho, FJEDD)<sup>47</sup> collabore avec des associations de familles de migrants disparus par le biais de bureaux au Mexique, à El Salvador, au Guatemala et au Honduras. La FJEDD accompagne les familles à formuler des rapports officiels de disparition, fournit un soutien psychosocial et renforce leur connaissance du cadre juridique du Mexique et de leurs pays d'origine. Un autre exemple en est l'équipe d'études communautaires et d'action psychosociale (Equipo de Estudios Comunitarios y Acción Psicosocial, ECAP), qui a publié les *Normes minimales du point de vue psychosocial des processus de recherche des migrants disparus* (2020)<sup>48</sup>. Cet outil sert de guide à tous les acteurs impliqués dans les processus de recherche et de ressource d'information pour que les familles des migrants disparus apprennent à revendiquer leurs droits<sup>49</sup>.

**Figure 5. Pourcentage des pays disposant de systèmes de suivi et d'identification des personnes migrantes disparues (par engagement avec la société civile)**



Notes : Basé sur les données IGM de 82 pays.

Un test exact de Fisher a été réalisé pour examiner la relation entre les deux variables binaires. Dans le sous-ensemble analysé, une association statistiquement significative au niveau de signification de 5 % a été trouvée entre l'engagement formel avec les OSC et l'existence de systèmes d'identification des personnes migrantes disparues (valeur p : 0,030).

Source : Base de données IGM, 2023.

<sup>46</sup> Consultez la liste des pays membres de la Conférence régionale sur les migrations [ici](#).

<sup>47</sup> La FJEDD est une organisation non gouvernementale basée au Mexique.

<sup>48</sup> Plus d'informations sont disponibles sur le [site ECAP](#).

<sup>49</sup> Ces exemples (initiatives FJEDD et ECAP) ont été tirés de : García Borja et Viales Mora, 2021.





## Aborder la mobilité et le déplacement liés au climat : politiques pour faire face à la migration provoquée par le climat et ses conséquences

### Données sélectionnées sur la migration

- Les catastrophes à elles seules ont provoqué un nombre record de 32,6 millions de nouveaux déplacés internes, en 2022 (IDMC, 2023).
- Les projections du nombre de personnes à risque de déplacements futurs en raison de l'élévation du niveau de la mer oscillent entre des dizaines de millions et des centaines de millions d'ici la fin du siècle (GIEC, 2022a).
- À chaque degré Celsius supplémentaire de réchauffement, les risques globaux de déplacement involontaire dû aux inondations devraient augmenter d'environ 50 % (GIEC, 2022b).

*Photo :* Une vieille femme porte un bidon rempli d'eau provenant d'un puits à Ladan, un campement informel qui abrite près de 3 000 personnes déplacées à Doolow (Somalie). La plupart des personnes vivant à Ladan ont été déplacées en raison de la sécheresse. Ce puits, soutenu par World Vision International, est la seule ressource en eau propre pour la population de la région.  
© OIM 2022 / Claudia ROSEL



## ABORDER LA MOBILITÉ ET LE DÉPLACEMENT LIÉS AU CLIMAT : POLITIQUES POUR FAIRE FACE À LA MIGRATION PROVOQUÉE PAR LE CLIMAT ET SES CONSÉQUENCES

Assurer la complémentarité et la synergie entre les politiques environnementales et migratoires est crucial pour atténuer les impacts négatifs du changement climatique qui obligent certaines personnes à quitter leurs communautés. Cette section fournit des informations sélectionnées des IGM sur les politiques permettant de mettre en oeuvre des solutions globales de mobilité climatique et d'aborder les impacts des catastrophes sur les déplacements.

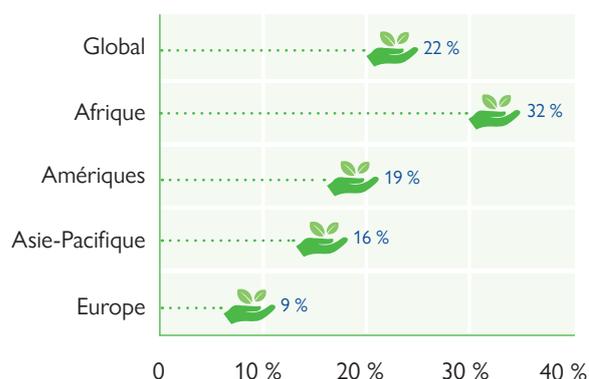
### 2.1. Politiques pour permettre des solutions intégrales de mobilité climatique

L'élaboration de politiques adaptées pour aborder la mobilité humaine dans le contexte du changement climatique nécessite des efforts coordonnés tant dans le secteur de la migration que dans celui de la politique environnementale. **La plupart des pays du monde ont le potentiel de renforcer leurs capacités institutionnelles pour aligner les migrations bien gérées sur les politiques d'adaptation au changement climatique.** Plus précisément, seuls 22 % des pays évalués par le processus IGM intègrent des considérations de mobilité humaine dans leurs politiques environnementales et climatiques pertinentes (Figure 6). Par exemple, au Lesotho, la *Politique nationale sur le changement climatique 2017-2027* (2017) aborde la migration provoquée par le climat en esquisant des actions politiques spécifiques, telles que l'amélioration de l'accès au microcrédit et des avantages sociaux pour les migrants. Au Costa Rica, le *Plan national d'adaptation au changement climatique 2022-2026* (2022) vise à développer des stratégies qui prennent en compte les risques, les impacts et les pertes spécifiques qui affectent les migrants<sup>50</sup>. En outre, en juin 2022, la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes du Costa Rica, en collaboration avec l'OIM, a organisé un atelier qui a réuni des agences nationales, des ministères, des gouvernements locaux et des représentants du milieu universitaire.

L'objectif a été d'évaluer les progrès, d'identifier les défis et de mettre en évidence les priorités nationales liées à la mobilité humaine dans le contexte des catastrophes, de la dégradation de l'environnement et des impacts néfastes du changement climatique. Cela illustre comment **la formalisation d'une approche coordonnée de la mobilité climatique peut conduire à la création de mécanismes qui améliorent la cohérence des politiques dans différents secteurs et niveaux de gouvernance.**

En plus d'aligner leurs politiques de mobilité climatique sur les stratégies nationales, **les autorités locales peuvent jouer un rôle crucial pour s'assurer que les politiques sont élaborées par le biais de méthodes participatives impliquant les parties prenantes concernées.**

Figure 6. Pourcentage des pays qui intègrent des considérations de mobilité humaine dans leurs politiques environnementales et de changement climatique



Note : Basé sur les données IGM de 100 pays : 37 d'Afrique, 27 d'Amérique, 25 d'Asie-Pacifique et 11 d'Europe.

Source : Base de données IGM, 2023.

<sup>50</sup> Ce plan complète la *Politique nationale d'adaptation au changement climatique du Costa Rica 2018-2030* (2018), qui reconnaît la vulnérabilité de divers groupes sociaux, y compris les communautés de migrants.

Par exemple, dans la ville de Buenos Aires, en Argentine, la loi sur l'adaptation et l'atténuation au changement climatique (loi n° 3871 de 2011) oblige le ministère de l'Environnement du gouvernement de la ville à encourager la participation du public parmi les parties prenantes afin de définir les meilleures stratégies d'adaptation. Cela a été mis en œuvre par la mise en place d'un Conseil consultatif externe, qui comprend des membres de la communauté scientifique et des représentants de la société civile, tels que des organisations environnementales et des institutions universitaires<sup>51</sup>. Le rôle principal du Conseil est de fournir des conseils sur l'application de la loi n° 3871 et d'aider à évaluer la faisabilité de la mise en œuvre des stratégies et des mesures d'adaptation et d'atténuation. La loi recommande aussi des mesures de coordination avec les municipalités voisines.

**L'impact des migrations liées au climat souligne la nécessité d'une collaboration régionale pour faire face aux migrations dans le contexte de la détérioration de l'environnement et du changement climatique.** Par exemple, la *Politique nationale sur le changement climatique des Îles Fidji 2018-2030 (2019a)* comprend non seulement des dispositions pour gérer la mobilité humaine et protéger les populations vulnérables au climat, mais souligne également l'importance de la coopération régionale avec d'autres pays pour assurer le respect de bonnes pratiques internationales. Parmi les exemples d'un cadre orienté vers l'action pour lutter contre la mobilité provoquée par le climat, citons la *Déclaration ministérielle de Kampala sur la migration, l'environnement et le changement climatique de 2022*<sup>52</sup>,

dans laquelle les États africains se sont engagés à renforcer la résilience climatique au niveau communautaire et à élaborer des plans urbains globaux qui incluent des populations mobiles ; et le Cadre régional du Pacifique sur la mobilité climatique<sup>53</sup>, qui vise à guider les gouvernements dans le traitement des questions juridiques, politiques et pratiques liées aux quatre types de mobilité climatique : déplacement, migration, évacuation et réinstallation planifiée.

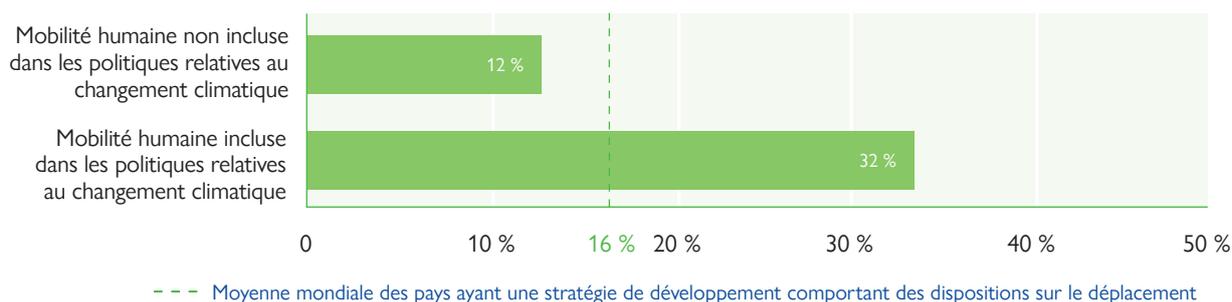
**La reconnaissance du lien existant entre la mobilité humaine et le changement climatique peut se traduire par l'intégration de la mobilité climatique dans des agendas nationaux plus larges.** À titre d'illustration, les données des IGM montrent que les pays qui intègrent des considérations migratoires dans leurs politiques de changement climatique sont plus susceptibles d'avoir une stratégie nationale de développement avec des dispositions spécifiques sur le déplacement, que ceux qui n'ont pas de telles politiques (Figure 7).

<sup>51</sup> Vous pouvez consulter plus d'informations sur [la participation citoyenne](#) sur le site web de la ville de Buenos Aires.

<sup>52</sup> Initialement signée et agréée par 15 États africains, cette *Déclaration* a ensuite été étendue à l'ensemble du continent lors du Sommet africain sur le climat en septembre 2023. Pour de plus amples détails, voir: OIM, 2023a.

<sup>53</sup> Lisez le *Cadre régional du Pacifique sur la mobilité climatique*, adopté en novembre 2023, pour en savoir plus.

Figure 7. Pourcentage des pays ayant des dispositions sur le déplacement dans leur stratégie de développement (en intégrant la mobilité humaine dans les politiques de lutte contre le changement climatique)



Notes : Basé sur les données IGM de 100 pays.

Un test exact de Fisher a été réalisé pour examiner la relation entre les deux variables binaires. Dans le sous-ensemble analysé, une association statistiquement significative a été trouvée avec un niveau de signification de 5 % entre l'intégration de la mobilité humaine dans les politiques relatives au changement climatique et l'existence de stratégies de développement avec des dispositions sur le déplacement (valeur p : 0,043).

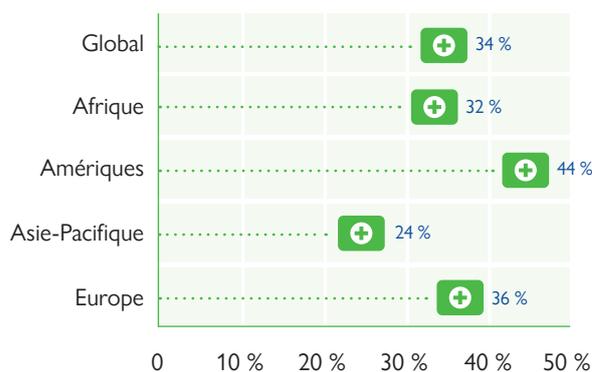
Source : Base de données IGM, 2023.

## 2.2. Politiques pour faire face à l'impact des catastrophes sur le déplacement

Lorsque des vies sont affectées par une catastrophe, les meilleurs résultats sont souvent obtenus lorsque les solutions sont mises en œuvre le plus tôt possible, en particulier pour les plus vulnérables<sup>54</sup>. **Les gouvernements peuvent s'assurer qu'ils sont prêts à répondre à l'impact des déplacements causés par les catastrophes en ayant des plans et des stratégies pour réduire les risques.** Cependant, seulement environ un tiers des pays évalués par les IGM (34 %) ont développé une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe avec des dispositions spécifiques pour prévenir et traiter les risques de déplacement en cas de catastrophe (Figure 8). Les exemples incluent le Plan éthiopien de résilience humanitaire et aux catastrophes de 2018 (2018), qui s'est attaqué aux risques de catastrophes causées par le climat et les conflits<sup>55</sup>; et le *Plan d'action stratégique national de Tuvalu pour le changement climatique et la gestion des risques de catastrophe 2012-2016* (2012), qui a établi une stratégie pour faire face aux migrations résultant des

impacts du changement climatique et des catastrophes associées. La *Politique nationale sur le changement climatique de Tuvalu 2021-2030* (2021) complète ces efforts en identifiant 40 actions prioritaires pour réduire la vulnérabilité aux impacts du changement climatique et augmenter la résilience aux risques de catastrophe, entre autres résultats de la politique. L'une des actions prioritaires consiste à élaborer un plan national qui offre des options durables aux personnes et aux communautés touchées par le déplacement lié au climat.

Figure 8. Pourcentage des pays ayant des dispositions sur le déplacement dans leur stratégie de réduction des risques de catastrophe



Note : Basé sur les données IGM de 100 pays : 37 d'Afrique, 27 d'Amérique, 25 d'Asie-Pacifique et 11 d'Europe.

Source : Base de données IGM, 2023.

<sup>54</sup> En particulier, cela a été souligné dans le Rapport mondial sur l'état des solutions au déplacement interne (PROGRESS) (OIM, 2023b).

<sup>55</sup> Les efforts connexes sont également décrits en *Éthiopie : Plan de réponse humanitaire 2022* (OCHA, 2022).

**Une gestion efficace de la mobilité climatique implique une planification de relocalisation des populations à risque.** Par exemple, en Zambie, le Plan national d'urgence à risques multiples 2023/2024 (2023) décrit les actions de différents secteurs, y compris le secteur du logement, en cas d'incidents tels qu'une inondation majeure. Il décrit les activités qui sont nécessaires pour se préparer à un tel événement, y compris le renforcement du secteur des abris d'urgence et l'adoption d'autres mesures pour s'assurer que les personnes déplacées disposent d'un hébergement temporaire et que leurs besoins sont satisfaits. De même, au Kirghizistan, la résolution n° 219 prévoit l'évacuation et la relocalisation de la population, ainsi que l'évacuation des objets de valeur matériels et culturels en vue de sécuriser les communautés régionales (2019) ; l'objectif est de résoudre les différents défis associés à la relocalisation planifiée, en raison des mouvements à grande échelle de la population en période de crise climatique, et d'établir des procédures formelles pour assurer la relocalisation des groupes vulnérables.

**Les gouvernements peuvent renforcer les plans de réduction des risques de catastrophe en identifiant les défis potentiels auxquels ils seront confrontés dans leur réponse aux catastrophes, à court et à long terme.** Par exemple, les *Lignes directrices sur le déplacement dans le contexte du changement climatique et des catastrophes* aux Îles Fidji (2019) comprennent des mesures temporaires, et mettent l'accent sur les mesures nécessaires pour assurer un hébergement temporaire adéquat aux personnes déplacées, ainsi que des mesures permanentes, comme la garantie d'une assistance et d'une protection adéquates pour ceux qui ne peuvent pas retourner dans leur résidence d'origine.

Un autre exemple en est la Stratégie nationale et le Plan d'action tchadien pour la gestion des risques de catastrophe (2020), qui identifie la détérioration de la cohésion sociale et les conflits intercommunautaires potentiels comme des risques importants dans les zones accueillant des personnes déplacées à la suite de catastrophes, elle comprend donc des dispositions visant à améliorer l'intégration locale des réfugiés dans les communautés d'accueil.

Des données précises et accessibles sur les dangers environnementaux peuvent jouer un rôle fondamental dans la préparation et la réponse. **En cas de dangers, les données et les informations peuvent aider les décideurs et les individus à concevoir le meilleur plan d'action, grâce à la connaissance des populations et des régions touchées, des groupes vulnérables et des infrastructures publiques à risque.** Par le biais du Géoportail de données sur les catastrophes en Indonésie<sup>56</sup>, l'Agence nationale de gestion des catastrophes (Badan Nasional Penanggulangan Bencana, BNPB) collecte régulièrement des données sur les déplacements provoqués par les catastrophes. Les données comprennent les décès et les blessures, les déplacements et les personnes disparues, ainsi que les dommages causés par les catastrophes sur les infrastructures, tels que le nombre de maisons et d'installations touchées. La BNPB dispose également d'une application de données et d'informations sur les catastrophes en Indonésie (*Data Informasi Bencana Indonesia, DIBI*)<sup>57</sup>. Grâce à cette application, les données sont soumises à un processus de validation à plusieurs niveaux et sont coordonnées avec les ministères et les organismes compétents avant d'être présentées et diffusées en ligne sous divers formats, notamment des tableaux, des diagrammes et des cartes.

<sup>56</sup> Visitez le [Géoportail de données sur les catastrophes en Indonésie](#) pour en savoir plus.

<sup>57</sup> Vous trouverez plus d'informations sur DIBI dans cet [article](#) sur le site de l'Agence nationale de gestion des catastrophes.

Les catastrophes exigent des réponses rapides, et les acteurs locaux peuvent jouer un rôle important dans la préparation, l'atténuation et la gestion des impacts des déplacements liés aux catastrophes. **Les gouvernements peuvent donner aux administrations locales les moyens de réagir aux crises.** Par exemple, la loi mongole sur la protection contre les catastrophes (2017) attribue la responsabilité de la planification, du financement, de la gestion et de la mise en œuvre des mesures de protection contre les catastrophes, au niveau territorial, aux gouverneurs des différentes divisions administratives. Comme ils travaillent le plus étroitement avec les populations à risque, **les gouvernements locaux sont également bien placés pour développer leurs propres stratégies de prévention et d'atténuation, en tenant compte des besoins spécifiques des résidents locaux et des personnes migrantes.** Dans le district de Beitbridge, au Zimbabwe, le plan de gestion des risques de catastrophe du district 2019-2022 (2019) contient des dispositions relatives à l'impact des déplacements liés aux catastrophes, où ont lieu les inondations, en identifiant les zones à risque et en proposant des interventions et des solutions, telles que l'alerte précoce et l'évacuation des personnes vers des sites préalablement identifiés. Dans le même ordre d'idées, la ville de São Paulo, au Brésil, a créé des refuges (*centros d'acolhida*) spécifiquement pour les populations de migrants et de réfugiés, afin de faciliter leur arrivée pendant les crises<sup>58</sup>. En 2014, la ville a créé le Centre de référence et d'assistance aux immigrants (Centro de Referência e Atendimento para Imigrantes, CRAI) pour guider les migrants à travers le système public qui leur permet d'accéder aux avantages et aux services.

Le CRAI est également chargé de fournir un soutien en situations d'urgence résultant de l'arrivée de grands groupes de migrants et de réfugiés en situation de vulnérabilité<sup>59</sup>.

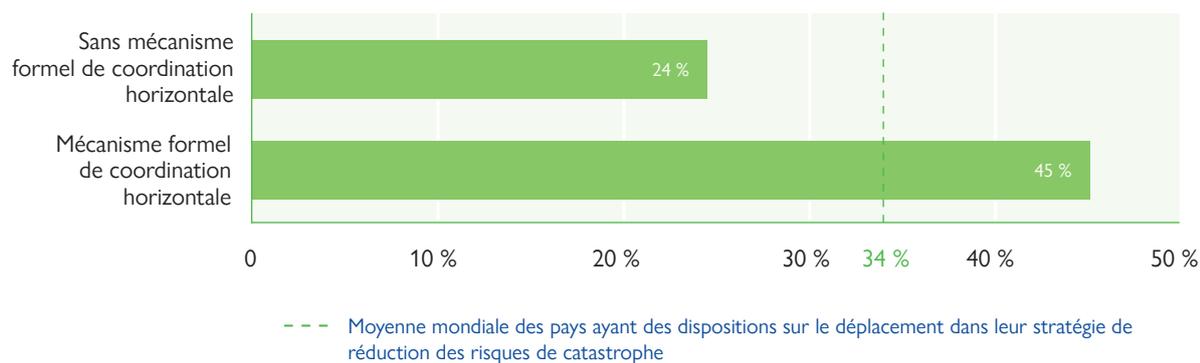
**En général, une plus grande cohérence des politiques migratoires peut être associée à une meilleure préparation aux catastrophes.** Les gouvernements qui améliorent la cohérence des politiques grâce à une coordination horizontale ou interministérielle formelle ont tendance à avoir des stratégies de réduction des risques de catastrophe avec des dispositions en cas de déplacement dans une plus grande proportion (45 %) par rapport à ceux qui n'ont pas de tels mécanismes de coordination (24 %) (Figure 9). Par exemple, en 2015, la République de Maurice a créé le Comité directeur des migrations, qui coordonne la mise en œuvre de la politique migratoire et comprend les parties prenantes du ministère de l'Environnement, de la gestion des déchets solides et du changement climatique<sup>60</sup>. Maurice a également développé la Politique nationale de réduction et de gestion des risques de catastrophe 2020-2030 (2021) avec des mesures liées au déplacement à court terme provoqué par des événements à déclenchement rapide, tels que des cyclones ou des inondations soudaines.

<sup>58</sup> Par exemple, depuis 2019, la ville dispose d'auberges permanentes dans les districts de Bela Vista, Pari, Penha et Bom Retiro.

<sup>59</sup> De plus amples informations sur les services offerts aux réfugiés à São Paulo sont disponibles sur le [site web du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés](#).

<sup>60</sup> D'autres informations sont disponibles dans l'examen volontaire national de la République de Maurice (Réseau des Nations Unies sur la migration, 2021a).

Figure 9. Pourcentage des pays ayant des dispositions sur le déplacement dans leur stratégie de réduction des risques de catastrophe (en raison de l'existence de mécanismes de coordination horizontale en matière de migration)



Notes : Basé sur les données IGM de 99 pays.

Un test exact de Fisher a été réalisé pour examiner la relation entre les deux variables binaires. Dans le sous-ensemble analysé, une association statistiquement significative au niveau de signification de 5% a été trouvée entre la présence de mécanismes de coordination horizontale sur la migration et l'établissement d'une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe avec des dispositions spécifiques sur les déplacements (valeur p : 0,032).

Source : Base de données IGM, 2023.



## Faciliter les voies de migration de la main-d'œuvre : politiques visant à promouvoir la mobilité de la main-d'œuvre et le travail décent

### Données sélectionnées sur la migration

- En 2019, le nombre total ou stock mondial de travailleurs migrants internationaux était de 169 millions de personnes, ce qui représentait 4,9 % de la main-d'œuvre mondiale (OIT, 2021).
- En 2023, près de 4 employeurs sur 5 dans le monde ont déclaré rencontrer des difficultés à trouver les talents qualifiés dont ils ont besoin, soit plus du double de la difficulté indiquée en 2015 (38 %). En outre, plus que la moitié des employeurs (55 %) ont exprimé leur volonté d'embaucher à l'international (ManpowerGroup, 2023).
- En 2021, le taux de prévalence de l'exploitation par le travail forcé des travailleurs migrants adultes est plus de trois fois supérieur à celui des travailleurs non migrants (OIT, Walk Free et OIM, 2022).

*Photo :* Au Cambodge, l'OIM s'associe à une école hôtelière locale où les étudiants reçoivent une formation artistique dans le domaine culinaire, l'hôtellerie ou la restauration. Les diplômés de ce programme sont en mesure d'obtenir des emplois à l'étranger auprès de chaînes hôtelières renommées, ce qui leur permet de migrer de manière régulière pour travailler.  
© OIM 2016 / Muse MOHAMMED



## FACILITER LES VOIES DE MIGRATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE : POLITIQUES VISANT À PROMOUVOIR LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET LE TRAVAIL DÉCENT

Les itinéraires migratoires réguliers comprennent généralement des politiques et des mécanismes administratifs conçus pour faciliter les voyages réguliers ainsi que l'admission et le séjour dans un pays<sup>61</sup>. En reconnaissant qu'il peut y avoir des voies alternatives à la mobilité des étudiants, le regroupement familial, les réfugiés et autres, ce chapitre fournit des informations sélectionnées par les IGM pour faciliter les voies de la migration de main-d'œuvre régulière ; il met l'accent sur les politiques visant à établir un cadre institutionnel solide, afin de promouvoir la mobilité de la main-d'œuvre et de protéger les travailleurs migrants.

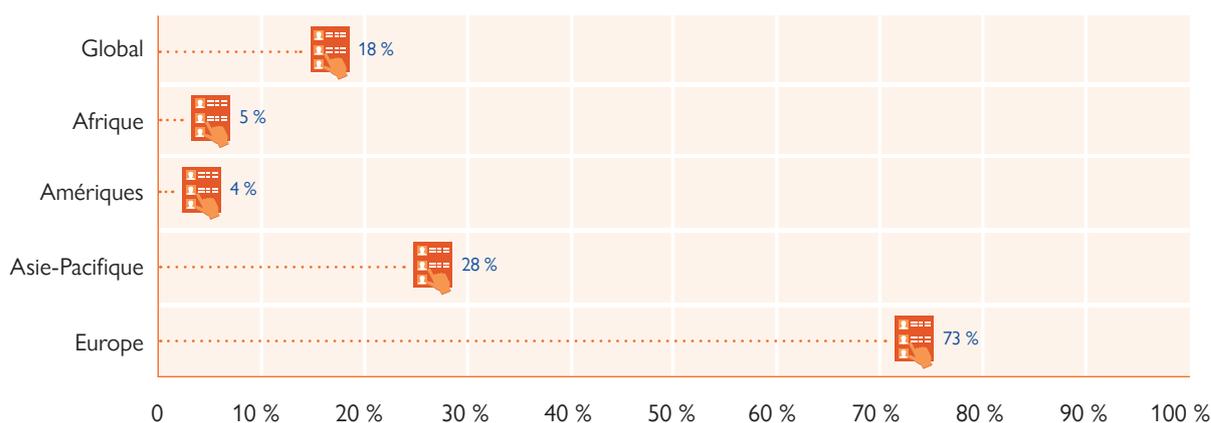
### 3.1. Politiques de promotion de la mobilité de main-d'œuvre

Les programmes d'immigration de main d'œuvre ainsi que les accords bilatéraux et régionaux en matière d'emploi fournissent un cadre structuré et légal pour la circulation des travailleurs, en promouvant une migration sûre, ordonnée et régulière, tout en répondant aux besoins spécifiques du marché du travail des pays d'origine et de destination.

Les programmes d'immigration de travail, tels que les visas spécialisés pour attirer des migrants ayant des compétences spécifiques, peuvent élargir les voies d'admission et de

résidence permanente tout en s'attaquant à la pénurie de main-d'œuvre dans les pays de destination. Cependant, ces programmes se trouvent dans moins de 20 % des pays évalués par les IGM (Figure 10). Par exemple, le Permis d'Emploi de Compétences Critiques en Irlande est conçu pour aider les travailleurs migrants à établir leur résidence permanente dans le pays dans des professions de faible offre<sup>62</sup>. De même, le Canada dispose de trois programmes fédéraux d'immigration destinés aux migrants hautement qualifiés qui souhaitent devenir résidents permanents : le Programme fédéral des travailleurs qualifiés, le Programme fédéral des métiers qualifiés et la Classe d'expérience canadienne<sup>63</sup>.

Figure 10. Pourcentage des pays ayant des programmes de gestion de l'immigration de main-d'œuvre



Note : Basé sur les données IGM de 100 pays : 37 d'Afrique, 27 d'Amérique, 25 d'Asie-Pacifique et 11 d'Europe.

Source : Base de données IGM, 2023.

<sup>61</sup> Cette définition provient des « Voies régulières d'admission et de séjour pour les personnes migrantes en situation de vulnérabilité » du Réseau des Nations Unies sur la migration (2021). Une autre définition des voies de migration régulière se trouve dans le *Glossaire de l'OIM sur la migration* (2019a) : « Mécanismes, programmes ou autres options de migration en vertu desquels les personnes remplissant les conditions requises peuvent migrer régulièrement vers un pays de destination à des fins diverses dans les conditions et pour la durée fixée par ce pays ».

<sup>62</sup> De plus amples informations sont disponibles sur la [site web des permis de travail pour compétences critiques](#) du ministère irlandais de l'Entreprise, du Commerce et de l'Emploi.

<sup>63</sup> Pour plus d'informations sur les trois programmes, consultez le [site web sur l'immigration et la citoyenneté](#) du gouvernement du Canada.

Figure 11. Nombre de pays ayant conclu des accords bilatéraux ou régionaux



Note : Basé sur les données IGM de 100 pays : 37 d'Afrique, 27 d'Amérique, 25 d'Asie-Pacifique et 11 d'Europe.

Source : Base de données IGM, 2023.

Alternativement, les régimes de migration de main-d'œuvre temporaire offrent<sup>64</sup> également une option pour la mobilité régulière, permettant aux migrants d'augmenter leurs revenus pendant des périodes spécifiques sans faire appel à des investissements importants pour la relocalisation et l'intégration<sup>65</sup>. **Les accords bilatéraux en matière d'emploi (Bilateral labour agreements, BLA) sont l'un des outils qui peuvent soutenir les politiques nationales de migration de la main-d'œuvre, en promouvant des voies régulières de la migration temporaire de main-d'œuvre** (Réseau des Nations Unies sur la migration, 2022). La plupart des pays évalués par les IGM font partie des BLA formels (82 %) ou d'accords régionaux (61 %) (Figure 11). Ceux-ci se concentrent principalement sur les programmes de travailleurs temporaires, souvent dans le secteur agricole.

Parmi d'autres exemples, citons le protocole d'entente (*Memorandum of Understanding-MoU*) de 2014 entre les Îles Fidji et la Nouvelle-Zélande pour l'emploi de ressortissants fidjiens dans les industries horticoles et viticoles, dans le cadre du Régime néo-zélandais d'employeur saisonnier reconnu<sup>66</sup>, et l'accord de 2020 sur les programmes de travailleurs temporaires agricoles et non agricoles entre le Guatemala et les États-Unis<sup>67</sup>. Les visas nomades numériques représentent une tendance croissante dans les considérations politiques entre les pays (Hooper et Benton, 2022) ; ils offrent aux personnes la possibilité de résider à l'étranger et de travailler à distance pendant un certain temps. Par exemple, en 2021, le gouvernement du Monténégro a adopté le programme d'attraction des nomades numériques au Monténégro jusqu'en 2025<sup>68</sup>, et le Costa Rica a adopté la loi n° 10008 (2021) visant à attirer les travailleurs à distance et les fournisseurs de services internationaux, et qui accorde des avantages fiscaux aux nomades numériques.

**Profiter des avantages de la migration de main-d'œuvre nécessite encore plus de collaboration et de dialogue régionaux.** La mobilité de la main-d'œuvre peut être améliorée grâce à des accords régionaux, y compris des régimes de libre circulation, la libéralisation des visas et des cadres de coopération en matière de mobilité de la main-d'œuvre. Cependant, les conditions de ces accords peuvent varier selon les régions, et leur mise en œuvre pratique peut rencontrer des défis en raison de divergences ou de priorités nationales<sup>69</sup>. Parmi les exemples figurent le Protocole de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit

<sup>64</sup> Consultez le *Glossaire de l'OIM sur la migration* (2019a) pour connaître la définition de « migration temporaire », « travailleur migrant saisonnier » et « migration circulaire ».

<sup>65</sup> Vous trouverez de plus amples informations sur les opportunités et les défis de la migration de main-d'œuvre temporaire sur le [site web de l'OIM consacré à la migration de main-d'œuvre](#).

<sup>66</sup> Vous trouverez plus d'informations sur le [Régime des employeurs saisonniers reconnus](#) sur le site web du ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce.

<sup>67</sup> De plus amples informations sur l'accord sont disponibles dans ce [communiqué de presse](#) sur le site web de l'ambassade des États-Unis au Guatemala.

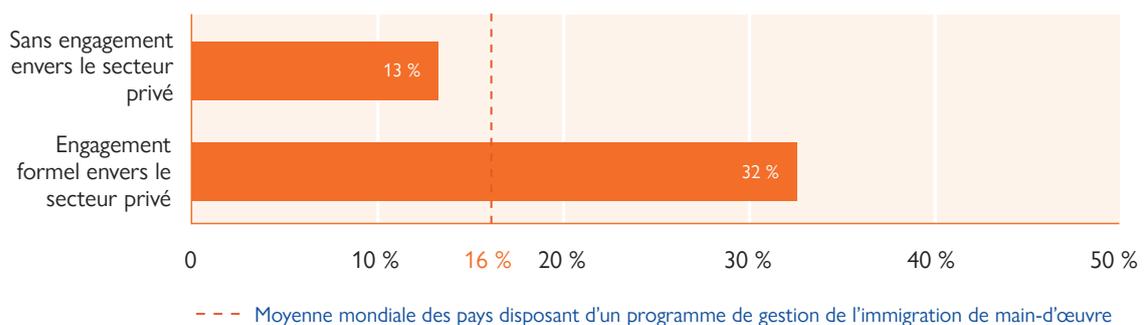
<sup>68</sup> Pour plus d'informations sur le programme, consultez cet [article](#) sur le site web du gouvernement du Monténégro.

<sup>69</sup> La mise en œuvre pratique des accords est au-delà de la portée du processus IGM, mais pour plus d'informations, veuillez consulter : Schöfberger, 2020.

d'établissement (1979), qui facilite la mobilité régionale des citoyens de l'Afrique de l'Ouest ; l'accord entre les Républiques d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua (2005), qui favorise la libre circulation à travers leurs frontières ; l'Accord sur le séjour des ressortissants des États parties au Marché commun du Sud (MERCOSUR) (2009), qui permet aux migrants de travailler dans un autre État membre sur la base de l'égalité avec les nationaux ; et l'Accord sur la mobilité dans la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) (2021), qui établit un cadre de coopération pour faciliter la mobilité des citoyens de la CPLP.

Les politiques du travail efficaces sont celles qui sont conçues pour répondre aux circonstances uniques de toutes les parties prenantes concernées. **Une collaboration accrue avec le secteur privé est essentielle pour promouvoir les programmes de mobilité de la main-d'œuvre.** Par exemple, les données IGM montrent que les pays qui participent officiellement avec le secteur privé à l'établissement de l'agenda sur la migration et à la mise en œuvre des politiques liées à la migration ont tendance à avoir des programmes d'immigration de main-d'œuvre dans une plus grande proportion (32 %) que ceux qui n'ont pas de tels engagements formels (13 %) (Figure 12)<sup>70</sup>.

Figure 12. Pourcentage des pays disposant d'un programme de gestion de l'immigration de main-d'œuvre (par engagement auprès du secteur privé)



Notes : Basé sur les données IGM de 100 pays.

Un test exact de Fisher a été réalisé pour examiner la relation entre les deux variables binaires. Dans le sous-ensemble analysé, une association statistiquement significative au niveau de signification de 10 % a été trouvée entre l'engagement formel avec le secteur privé et un programme d'immigration de main d'œuvre (valeur p : 0,067).

Source : Base de données IGM, 2023.

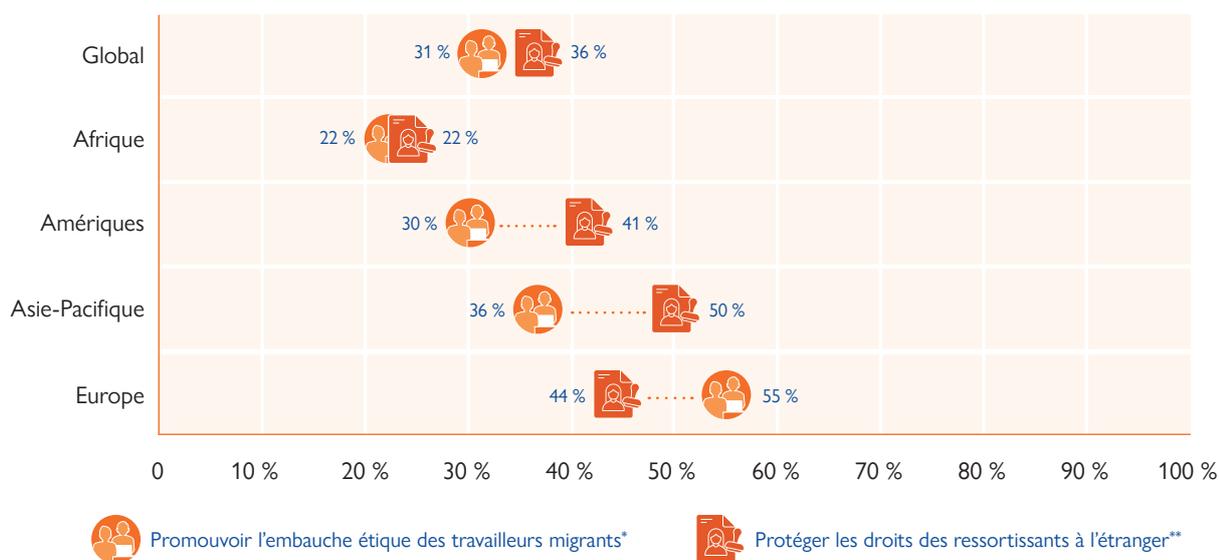
### 3.2. Politiques pour protéger les travailleurs migrants

Les politiques visant à améliorer l'embauche éthique et la protection des travailleurs migrants sont essentielles pour réduire la susceptibilité des migrants à la migration irrégulière et prévenir différentes formes d'exploitation. **La plupart des pays du monde peuvent développer des mesures pour protéger les droits des travailleurs migrants.** Moins d'un tiers des pays ont développé des mesures pour

promouvoir l'embauche éthique des travailleurs migrants, et seulement 35 % ont mis en place des mécanismes pour protéger les droits des ressortissants travaillant à l'étranger (Figure 13). Les droits du travail des migrants réguliers et les conditions d'entrée sur le marché du travail (par exemple, visa et permis de travail) sont généralement reconnus dans la législation relative à la migration ou dans les politiques de migration de main-d'œuvre ; seuls quelques pays ont des stratégies spécifiques pour améliorer les processus d'embauche et protéger les droits de leurs travailleurs dans les pays de destination.

<sup>70</sup> Cependant, ces résultats ne sont significatifs qu'au niveau de 10 %, ce qui indique un niveau de signification statistique relativement faible. D'autres recherches et analyses peuvent être nécessaires pour explorer cette relation plus en profondeur et tirer des conclusions plus solides.

Figure 13. Pourcentage de pays ayant pris des mesures pour protéger les travailleurs migrants



Notes : \* Basé sur les données IGM de 100 pays : 37 d'Afrique, 27 d'Amérique, 25 d'Asie-Pacifique et 11 d'Europe.

\*\* Basé sur les données IGM de 96 pays : 36 d'Afrique, 27 d'Amérique, 24 d'Asie-Pacifique et 9 d'Europe.

Source : Base de données IGM, 2023.

L'exploitation des travailleurs migrants commence souvent lors du recrutement, où ils peuvent faire face à des tarifs excessifs et à des pratiques de recrutement trompeuses et opaques, pouvant mener à l'endettement (OIM, 2018a). Cependant, dans les cadres réglementaires de la plupart des pays (par exemple, les lois sur le travail ou l'immigration), ces conditions de vulnérabilité spécifiques auxquelles sont confrontés les travailleurs migrants sont souvent négligées. Par conséquent, il est essentiel de **mettre en œuvre des mesures spécifiques pour réglementer et surveiller les agences de recrutement et garantir des contrats équitables pour les migrants**. Par exemple, le Cambodge et le Sri Lanka ont élaboré des codes de conduite spécifiques pour les agences de recrutement, afin de mettre en œuvre des normes pour une embauche équitable, assurer un contrat de travail écrit dans une langue que le travailleur migrant

puisse comprendre et qu'il soit clairement expliqué au travailleur<sup>71</sup>. En Albanie, la loi sur les étrangers n° 79 (2021) incorpore des conditions spécifiques pour promouvoir un emploi équitable, et dispose que les permis de travail pour les travailleurs migrants ne soient délivrés que s'ils n'ont pas été embauchés pour travailler dans des conditions moins favorables que les nationaux, pour le même poste.

**La transparence et l'équité dans le processus d'embauche peuvent être améliorées en interdisant aux recruteurs et aux employeurs de facturer des frais de recrutement aux travailleurs migrants<sup>72</sup>**. Par exemple, en 2018, la Thaïlande a supprimé les tarifs des services de recrutement à la charge des travailleurs dans son amendement à l'ordonnance royale sur la gestion de l'emploi des travailleurs migrants (2018)<sup>73</sup>. En outre, des conditions spécifiques de protection du travail peuvent être établies par le

<sup>71</sup> Il s'agit du Code de conduite pour les agences de recrutement privées cambodgiennes (2020) au Cambodge et du Code de conduite éthique pour les agences/titulaires de permis de travail étrangers (2013) au Sri Lanka.

<sup>72</sup> Cela est reconnu dans les *Principes généraux et les Directives opérationnelles pour l'embauche équitable et la définition des commissions de recrutement et des dépenses connexes* de l'Organisation internationale du Travail (2019) et dans l'Objectif 6, Action c, du Pacte mondial pour la migration.

<sup>73</sup> De plus amples informations sont disponibles dans le *répertoire des pratiques* du Réseau des Nations Unies sur les migrations.

biais de mémorandums d'entente. Par exemple, le protocole d'entente de 2019 passé entre le Népal et Maurice pour faciliter l'embauche éthique des citoyens népalais, précise que tous les coûts et frais doivent être couverts par les employeurs. De même, le protocole d'entente de 2019 entre les Seychelles et le Bangladesh stipule que les employeurs qui embauchent des travailleurs bangladais ne doivent s'engager qu'avec des agences d'emploi privées reconnues et accréditées par le gouvernement du Bangladesh<sup>74</sup>. Bien que la mise en œuvre pratique de ces règlements dépasse le cadre de ce rapport, il est reconnu que des lacunes persistent entre les réglementations et leur mise en œuvre dans le processus d'embauche. Par conséquent, les politiques doivent fournir des orientations claires sur la mise en œuvre nationale et locale, en s'alignant sur les réalités du marché du travail et les capacités locales (Hooper, 2023).

**La protection des droits des travailleurs migrants doit être assurée tout au long du processus de migration de main-d'œuvre par le biais de règlements spécifiques ou d'agences spécialisées dans les pays de destination et d'origine.** Au-delà des défis au cours du processus d'embauche, les travailleurs rencontrent souvent des problèmes dans leur pays de destination, notamment la discrimination, un accès limité à l'information sur leurs droits et des difficultés à rechercher des recours judiciaires et organisationnels en cas de violation (OIM, 2021a). Comme le montrent les données des IGM, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour relever ces défis, car moins de la moitié des pays participants ont des mesures spécifiques pour lutter contre l'exploitation au travail des migrants. En outre, seuls 46% ont ratifié ou adhéré à la Convention internationale sur la protection des droits de l'homme de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (CTMF) (Figure 14).<sup>75</sup>

**Figure 14. Pourcentage des pays ayant ratifié la CTMF ou mis en place des mesures pour lutter contre l'exploitation par le travail des migrants**



Notes : \* Basé sur les données IGM de 100 pays.

\*\* Basé sur les données IGM de 73 pays : 28 d'Afrique, 22 d'Amérique, 16 d'Asie-Pacifique et 7 d'Europe.

Source : Base de données IGM, 2023.

**Outre l'interdiction légale de toutes les formes de travail forcé, des réglementations spécifiques sont nécessaires pour prévenir l'exploitation des migrants au travail.** Les initiatives connexes se trouvent, par exemple, en Équateur, qui a adopté les instructions pour surveiller le respect des droits du travail des travailleurs étrangers en Équateur, en 2018. Ces instructions sont obligatoires pour tous les employeurs, tant dans le secteur public que privé. En parallèle, l'Unité spéciale des travailleurs migrants de Maurice est chargée de vérifier et d'examiner les contrats de travail des travailleurs migrants avant leur arrivée et de mener des recherches sur leurs conditions de travail<sup>76</sup>. En outre, **des mesures spéciales sont nécessaires pour la protection des travailleuses migrantes, quel que soit leur statut migratoire** (AGNU, 2022). Par exemple, les pays pourraient fournir aux femmes des informations spécifiques, accessibles et complètes sur leurs

<sup>74</sup> Le [protocole d'entente \(MoU\) passé entre le Népal et Maurice](#) est disponible sur le site du Centre pour l'étude du travail et de la mobilité. Le protocole d'entente entre les Seychelles et le Bangladesh n'est pas disponible en ligne.

<sup>75</sup> En novembre 2023, 59 États du monde entier avaient ratifié la CTMF ou y avaient adhéré.

<sup>76</sup> Pour plus d'informations sur l'[Unité spéciale des migrants](#) visitez le site web du gouvernement mauricien.

droits et leurs obligations. Un exemple de cette politique se trouve au Mexique, où le gouvernement a publié la charte pour le droit des femmes migrantes (Inmujeres, 2018), qui fournit des conseils aux femmes migrantes vivant au Mexique sur les institutions de l'État qui « promeuvent, diffusent et protègent leurs droits ».

**Les pays d'origine peuvent également formuler des règlements spécifiques et mettre en place des organismes spécialisés pour soutenir les travailleurs migrants avant et après leur départ.** Par exemple, la loi sur la protection des citoyens monténégrins employés et envoyés travailler à l'étranger (2021) promeut l'égalité des droits pour les travailleurs monténégrins conformément aux règlements du pays de destination<sup>77</sup>. En Ouzbékistan, l'Agence pour les migrations externes de main-d'œuvre est chargée d'aider les citoyens à trouver du travail à l'étranger et de protéger leurs droits lorsqu'ils sont à l'étranger. De même, le Centre d'État kirghize pour l'emploi des citoyens à l'étranger est chargé de surveiller les employeurs dans le pays de destination afin de s'assurer que les droits des travailleurs migrants kirghizes sont respectés. Cependant, ces politiques n'ont été mises en œuvre que par quelques pays évalués par IGM, la plupart dépend des consulats et des ambassades pour protéger leurs travailleurs à l'étranger.

**La nomination d'attachés de travail<sup>78</sup> pour s'occuper de toutes les questions liées à l'emploi dans les pays de destination peut améliorer la protection des travailleurs migrants.** Les activités des attachés de travail peuvent comprendre l'assistance dans les conflits du travail, les demandes d'indemnisation et d'assistance juridique, le

suivi des conditions de travail des travailleurs migrants dans le pays de destination et le soutien au rapatriement des travailleurs (OIT, s.d.). Cependant, seuls quelques pays ont inclus la nomination d'attachés de travail dans leurs stratégies de protection des travailleurs migrants<sup>79</sup>. En outre, le renforcement des capacités consulaires pour aider les ressortissants à l'étranger qui pourraient être victimes de violations de leurs droits de l'homme et du travail s'aligne sur les actions décrites pour atteindre l'objectif 14 du Pacte mondial pour les migrations.

**La mise en place de partenariats avec les gouvernements locaux et les parties prenantes, telles que la société civile et le secteur privé, apparaît comme une stratégie clé pour améliorer l'accès des travailleurs à l'information sur leurs droits.** Les gouvernements locaux peuvent jouer un rôle crucial dans la sauvegarde des droits des migrants, en agissant en tant que principaux fournisseurs d'informations sur le territoire et en rapprochant les services de cette population. Les informations doivent être accessibles, claires, précises et adaptées pour répondre aux conditions de vulnérabilité spécifiques tout au long du cycle de la migration de main-d'œuvre, y compris l'orientation pré-emploi, avant le départ, après l'arrivée et avant le retour (OIM, 2023c). Par exemple, à Quilmes, en Argentine, en 2022, le gouvernement municipal a collaboré avec les consulats et les associations de migrants pour établir des consulats mobiles complets, un programme conçu pour fournir une assistance et des conseils et pour faciliter les procédures d'immigration<sup>80</sup>. De même, certains gouvernements locaux ont mis en place des départements dédiés à la fourniture d'informations et à l'amélioration de l'accès

<sup>77</sup> Cela inclut des considérations sur le nombre maximal d'heures de travail, les congés payés, les revenus, la protection de la santé et de l'hygiène sur le lieu de travail, le congé de maternité ou de paternité et d'autres droits.

<sup>78</sup> Les attachés de travail sont généralement des fonctionnaires du ministère du Travail, désignés pour apporter un soutien aux travailleurs migrants dans le pays de destination. Pour de plus amples détails, voir: OIT, s.d.

<sup>79</sup> En 2022, le gouvernement kenyan a signalé la nomination d'attachés de travail en Arabie Saoudite, au Qatar et aux Émirats arabes unis. La politique nationale de mobilité de la main-d'œuvre rwandaise (2019) prévoit que les attachés de travail doivent être affectés aux missions diplomatiques rwandaises où il y a une forte présence de travailleurs migrants rwandais.

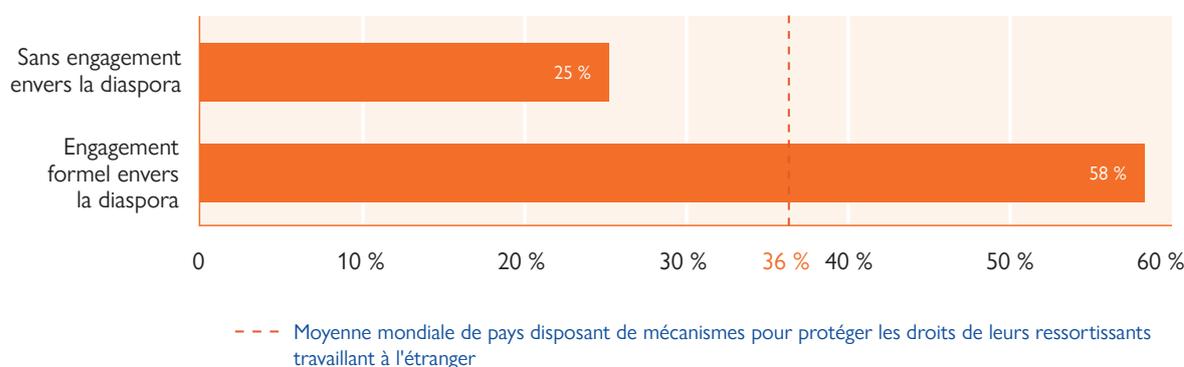
<sup>80</sup> Des exemples sont les apostilles, les conseils juridiques, le casier judiciaire et les certificats de naissance et de décès. L'initiative a été incluse dans le [répertoire des pratiques](#) du Réseau des Nations Unies sur la migration.

des personnes migrantes aux services publics. Entre autres exemples, nous avons le Centre de référence et d'orientation pour les migrants à Montevideo, en Uruguay<sup>81</sup>, et le Service d'aide aux migrants dans la ville de Johannesburg, en Afrique du Sud<sup>82</sup>.

**Il est crucial d'adopter une approche à l'échelle de la société pour s'assurer que les politiques sur la migration de main-d'œuvre soient adaptées aux besoins des migrants.**

Par exemple, les pays qui impliquent formellement les membres de la diaspora dans la mise en œuvre des politiques de développement ont tendance à avoir des mécanismes pour protéger les droits de leurs travailleurs à l'étranger dans une plus grande proportion (58 %) que ceux qui n'ont pas de tels engagements formels (25 %) (Figure 15). La section 6.2 présente une analyse plus détaillée des politiques visant à tirer parti des contributions de la diaspora.

Figure 15. Pourcentage de pays disposant de mécanismes pour protéger les droits de leurs ressortissants travaillant à l'étranger (par engagement auprès de la diaspora)



Notes : Basé sur les données IGM de 96 pays.

Un test exact de Fisher a été réalisé pour examiner la relation entre les deux variables binaires. Dans le sous-ensemble analysé, une association statistiquement significative au niveau de signification de 1 % a été trouvée entre l'engagement formel auprès de la diaspora et des mesures visant à protéger les droits des travailleurs à l'étranger (valeur p : 0,003).

Source : Base de données IGM, 2023.

<sup>81</sup> De plus amples informations sur le Centre de référence et d'orientation pour les migrants sont disponibles sur le site web de la municipalité de Montevideo.

<sup>82</sup> Pour plus d'informations, visitez le site web du Service d'aide aux migrants.



PERSPECTIVES SUR LA GOUVERNANCE DE LA MIGRATION  
Concevoir des politiques migratoires centrées sur les personnes

# FACILITATEURS DE POLITIQUES





## Autonomisation des personnes migrantes : des politiques pour promouvoir les droits et l'égalité des chances

### Données sélectionnées sur la migration

- À la fin de 2022, près de 43 millions d'enfants avaient été déplacés de chez eux en raison de crises liées aux conflits et à la violence<sup>83</sup>. La même année, seuls 65 % des enfants réfugiés étaient inscrits à l'école primaire et seulement 41 % à l'école secondaire (HCR, 2023).
- Selon l'enquête ApartTogether (OMS, 2020), 1 migrant sans papiers sur 6 hésitait à consulter un médecin pour les symptômes de la COVID-19. Parmi ceux qui ont indiqué qu'ils ne cherchaient pas de soins médicaux, 25 % ont déclaré que les contraintes financières en étaient la raison, tandis que 22 % ont cité la peur de l'expulsion.
- À la mi-2020, les femmes migrantes représentaient 135 millions ou 48,1 % de la population mondiale de migrants internationaux<sup>84</sup>. Au rythme actuel de progression, il peut encore falloir 286 ans pour éliminer les lois discriminatoires et combler les lacunes existantes en termes de protection juridique des femmes et des filles (Nations Unies, 2022).

Photo : Haïfa, une étudiante de deuxième année participe en classe dans une école nouvellement construite à Marib, au Yémen. © OIM 2022

<sup>83</sup> Vous trouverez plus d'informations sur le déplacement des enfants sur le site web du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

<sup>84</sup> Pour plus d'informations, consultez le nombre de migrants internationaux 2020 du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies.



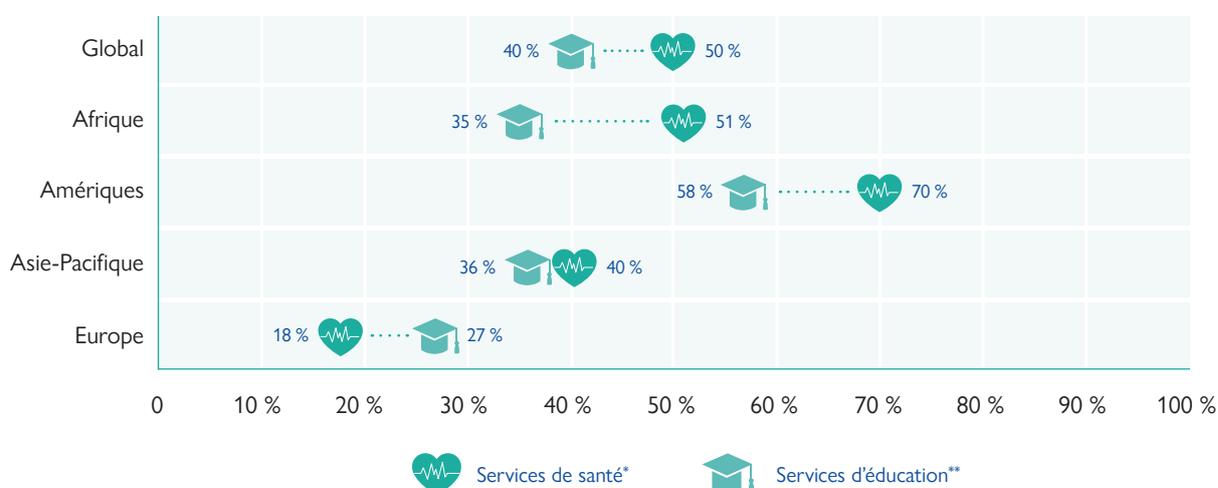
Assurer le bien-être de base des personnes migrantes est fondamental pour garantir leurs droits et permettre leurs contributions significatives aux communautés de destination. Cette section fournit des informations sélectionnées par les IGM sur les politiques visant à garantir l'accès des migrants aux services de base, à lutter contre la discrimination à l'égard des migrants et à promouvoir l'autonomisation des femmes migrantes.

#### 4.1. Politiques visant à garantir l'accès des migrants aux services de base

Protéger et faire respecter les droits de toutes les personnes migrantes signifie garantir leur accès en toute sécurité aux services essentiels. **La plupart des pays ont le potentiel d'améliorer leurs efforts pour assurer l'accès aux services de santé et d'éducation de toutes les personnes migrantes.** Selon les données IGM, la moitié des pays ayant participé ont mis en place des règlements formels qui accordent l'accès aux services de santé financés par le gouvernement et à l'enseignement primaire et secondaire à toutes les personnes migrantes, quel que soit leur statut migratoire (Figure 16). De nombreux pays intègrent dans leur

constitution des dispositions interdisant la discrimination dans l'accès aux services de base en fonction de facteurs tels que la nationalité, la race ou le lieu de naissance. Moins fréquente est l'inclusion de dispositions spécifiques dans d'autres lois pertinentes, y compris les lois sur l'immigration, pour garantir l'accès ou traiter le statut migratoire dans l'accès aux services de base. Par exemple, en Gambie, la Politique Nationale de Migration 2020-2030 (2020) contient une section consacrée aux migrations et à la santé, avec des stratégies spécifiques pour garantir l'accès des migrants aux soins de santé ; tandis qu'en Uruguay, la Loi sur les migrations (loi n° 18250 de 2008) garantit que la situation irrégulière ne sera pas un obstacle à l'accès aux services gouvernementaux liés aux droits des migrants à la santé et à l'éducation.

Figure 16. Pourcentage des pays dont les réglementations accordent à toutes les personnes migrantes l'accès à des services de santé et d'éducation financés par le gouvernement



Notes : \* Basé sur les données IGM de 100 pays : 37 d'Afrique, 27 d'Amérique, 25 d'Asie-Pacifique et 11 d'Europe.

\*\* Basé sur les données IGM de 99 pays : 37 d'Afrique, 26 d'Amérique, 25 d'Asie-Pacifique et 11 d'Europe.

Source : Base de données IGM, 2023.

Dans la plupart des pays, la prestation des services de santé et d'éducation dépend de la situation migratoire ou est limitée à des catégories spécifiques de migrants. **Il est essentiel de reconnaître les différences dans l'accès normatif en fonction de la situation migratoire, car les migrants qui n'ont pas de permis de séjour permanent, les demandeurs d'asile ou les migrants en situation irrégulière, peuvent être plus susceptibles de se trouver dans des situations de vulnérabilité.** Il est donc d'autant plus pertinent que les pays adoptent des lois garantissant explicitement la couverture universelle des services essentiels pour toutes les personnes migrantes. Par exemple, au Brésil, la résolution n° 1 de 2020 accorde le droit d'inscrire les enfants et les adolescents migrants, réfugiés, apatrides et demandeurs d'asile dans le système d'éducation publique brésilien sans l'exigence de documents attestant de l'éducation antérieure, et sans discrimination fondée sur la nationalité ou le statut migratoire (article 1). En 2019, le Portugal a modifié sa loi fondamentale sur la santé pour établir explicitement que les citoyens portugais, les résidents permanents étrangers, les résidents temporaires étrangers, les apatrides, les demandeurs de protection internationale et les migrants aient accès aux services de santé financés par le gouvernement.

**Améliorer la clarté des règlements formels peut être complété par des politiques adaptées afin d'améliorer l'accès aux services de base pour tous les migrants.** Par exemple, le Chili a élaboré une *Politique nationale pour les étudiants étrangers 2018-2022* (2018) pour garantir le droit à l'éducation de tous les enfants et adolescents migrants. Cette politique, conjointement avec l'Identifiant Scolaire Provisoire<sup>85</sup>, traite de l'enregistrement

des personnes migrantes, de l'assistance financière et de la certification des études, quel que soit leur statut migratoire. En outre, dans les pays où la réintégration des migrants de retour est particulièrement importante, comme le Mexique et le Honduras, des politiques spécifiques ont été élaborées pour promouvoir la réintégration des migrants de retour au système éducatif. Le gouvernement du Honduras a publié la « Note d'orientation » (2020) avec des instructions spécifiques pour les enseignants sur la réintégration des enfants et des adolescents migrants de retour au système éducatif. Pendant ce temps, au Mexique, depuis 2021, la ligne téléphonique EDUCATEL Migrante fournit des conseils aux éventuels rapatriés sur la poursuite des études dans le pays à leur retour<sup>86</sup>.

Malgré les différences de compétences, d'autonomie et de ressources financières, **les gouvernements locaux et les prestataires de services peuvent développer des mesures facilitant l'accès aux services de santé et d'éducation pour toutes les personnes migrantes et créer des solutions qui leur parviennent dans leurs communautés d'accueil.** Par exemple, dans le département de Montevideo, en Uruguay, la mairie (le gouvernement du département de Montevideo) gère 26 polycliniques qui assurent des soins de santé primaires, y compris trois équipes mobiles qui voyagent dans les quartiers et qui offrent des soins de santé primaires aux populations vulnérables, y compris les migrants<sup>87</sup>; tandis que, à San Cristóbal de La Laguna, Espagne, le Programme d'intégration tardive au système éducatif (*Incorporación Tardía al Sistema Educativo*, INTARSE) permet aux étudiants migrants d'accéder à des « salles d'accueil » qui favorisent l'apprentissage de l'espagnol et l'intégration dans le système éducatif<sup>88</sup>.

<sup>85</sup> Il s'agit d'un numéro unique attribué par le ministère de l'Éducation aux enfants et adolescents étrangers sans papiers, qui leur permet d'entrer dans le système scolaire chilien.

<sup>86</sup> Pour plus d'informations sur EDUCATEL Migrante visitez le site web du gouvernement mexicain.

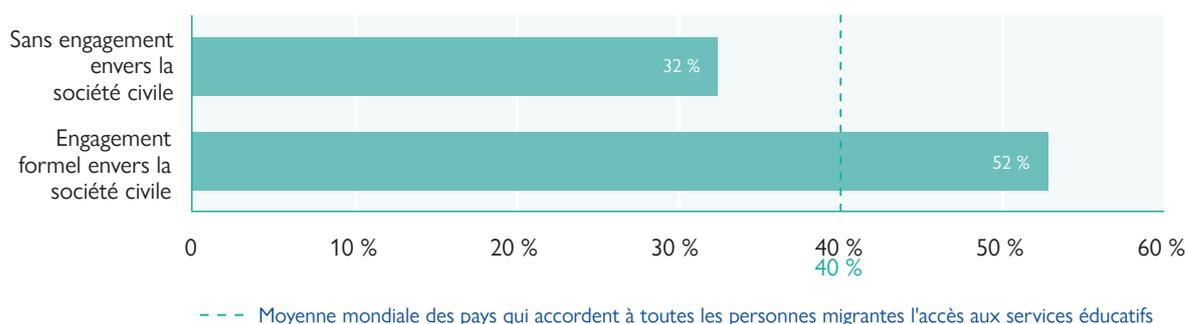
<sup>87</sup> Une carte d'identité est généralement requise, mais des soins sont apportés même en l'absence de celle-ci. De plus amples informations sont disponibles sur le [site web de la municipalité de Montevideo](#).

<sup>88</sup> Plus amples informations sur le Programme d'intégration tardive dans le système éducatif sont disponibles sur le site web du gouvernement des îles Canaries.

L'adoption de méthodes participatives dans l'élaboration des politiques fait partie intégrante de l'engagement d'un pays en faveur de la sauvegarde et du respect des droits des migrants. Le partenariat avec les organisations de la société civile (OSC) dans la configuration des agendas migratoires, peut être associé à l'élaboration de politiques donnant la priorité à l'accès non discriminatoire

aux services de base, indépendamment de la situation migratoire. Par exemple, les données IGM montrent que les pays qui s'engagent formellement avec les OSC ont tendance à avoir des réglementations qui accordent à toutes les personnes migrantes un accès à l'éducation financée par le gouvernement dans une plus grande proportion que ceux qui n'ont pas de tels engagements formels (Figure 17).

Figure 17. Pourcentage des pays qui accordent à toutes les personnes migrantes l'accès aux services éducatifs (par engagement avec la société civile)



Notes : Basé sur les données IGM de 99 pays.

Un test exact de Fisher a été réalisé pour examiner la relation entre les deux variables binaires. Dans le sous-ensemble analysé, une association statistiquement significative au niveau de signification de 5 % a été trouvée entre la participation formelle avec les OSC et l'existence d'un règlement permettant à toutes les personnes migrantes d'accéder à des services éducatifs financés par le gouvernement (valeur p : 0,041).

Source : Base de données IGM, 2023.

## 4.2. Politiques de lutte contre la discrimination à l'égard des migrants

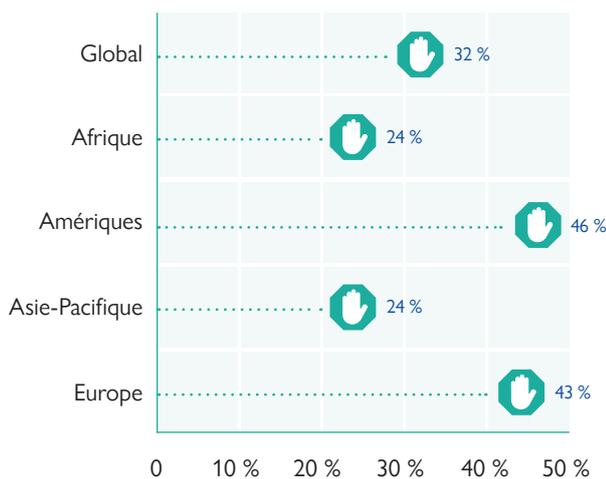
La mise en œuvre de mesures cohérentes pour lutter contre la discrimination à l'égard des migrants représente un défi mondial dans la plupart des pays. Les pays intègrent généralement dans leurs constitutions des dispositions générales qui affirment l'égalité de toutes les personnes devant la loi et condamnent la discrimination fondée sur des facteurs tels que l'origine ethnique, le lieu d'origine et d'autres caractéristiques diverses. Selon les données IGM, moins d'un tiers des pays ayant participé au processus ont des politiques ou

des stratégies spécifiques pour lutter contre les crimes de haine, la violence, la xénophobie et la discrimination à l'égard des migrants (Figure 18). Certains de ces pays intègrent les principes de non-discrimination dans les politiques migratoires, tandis que d'autres intègrent des considérations relatives aux migrants dans une législation plus large conçue pour lutter contre la discrimination. Par exemple, au Cabo Verde, la Stratégie nationale sur l'immigration (2012) vise à renforcer le cadre juridique pour prévenir la discrimination et sensibiliser aux problèmes de l'immigration<sup>89</sup>; d'autre part, au Costa Rica, la Politique nationale pour une société libre de racisme, de discrimination raciale et de xénophobie 2014-2025 (2014) décrit des actions spécifiques

<sup>89</sup> Cette stratégie a été accompagnée du deuxième plan national d'action sur l'immigration et l'inclusion sociale des migrants 2018-2020, prolongé jusqu'en 2021 (2018).

pour promouvoir les droits des populations vulnérables, en se référant spécifiquement aux personnes d'origine africaine, aux peuples autochtones, aux migrants et aux réfugiés migrants et aux réfugiés.

**Figure 18.** Pourcentage de pays ayant une politique ou une stratégie de lutte contre la discrimination à l'égard des migrants



Note : Basé sur les données IGM de 82 pays : 34 d'Afrique, 24 d'Amérique, 17 d'Asie-Pacifique et 7 d'Europe.

Source : Base de données IGM, 2023.

Les efforts nationaux de lutte contre la discrimination à l'égard des migrants doivent suivre une approche cohérente à l'échelle du gouvernement<sup>90</sup>, afin de s'assurer qu'ils ne sont pas isolés, mais complémentaires les uns des autres. Par exemple, en 2020, l'Albanie a mis à jour sa loi n° 10 221 sur la protection contre la discrimination (2010) afin d'étendre le « principe d'égalité et de non-discrimination » aux ressortissants étrangers. Cela est conforme à la *Stratégie nationale sur les migrations et au Plan d'action 2019-2022* (2019) de ce pays, qui étend les garanties légales de non-discrimination aux migrants et sensibilise à leurs droits et aux procédures de mise en œuvre. En 2022, l'Albanie a mis à jour sa Constitution nationale (1998) pour

y inscrire explicitement que « les droits, les libertés et les obligations fondamentaux prévus par la Constitution pour les citoyens albanais sont également valables pour les étrangers et les apatrides sur le territoire de la République d'Albanie » (article 16).

En plus d'assurer la cohérence législative, les pays peuvent renforcer davantage leurs cadres institutionnels en mettant en place des institutions dédiées à la lutte contre la discrimination. Par exemple, le Mexique a créé le Conseil national pour la prévention de la discrimination (Consejo Nacional para Prevenir La Discriminación, CONAPRED), en 2003, dans le but de prévenir, contrer et éliminer la discrimination contre tous les segments de la société au Mexique, y compris les migrants. Ce Conseil coordonne également des campagnes et des ateliers pour lutter contre la discrimination raciale, la violence, la xénophobie et les crimes de haine contre les migrants, et sert de mécanisme pour entendre les plaintes concernant des actes discriminatoires commis par des individus, des fonctionnaires ou des autorités publiques<sup>91</sup>.

Les gouvernements nationaux peuvent également élargir leur portée et compléter les lois et les politiques nationales en mettant en œuvre des initiatives de lutte contre la discrimination au niveau local. Cette décentralisation favorise non seulement la cohérence verticale des politiques, mais peut également simplifier l'accès aux services en créant un environnement plus inclusif et non discriminatoire pour les migrants. Par exemple, en République de Moldova, l'Inspection générale des migrations de ce pays a créé des centres d'intégration pour les migrants dans les villes de Balti et Cahul, afin d'atténuer les conflits interculturels et interconfessionnels<sup>92</sup>. La loi régissant les Centres d'intégration indique que « l'établissement et la promotion de liens avec les communautés/associations

<sup>90</sup> Voir le principe directeur de l'« approche à l'échelle du gouvernement » du Pacte mondial pour les migrations.

<sup>91</sup> Ce processus est gratuit et permet de déposer des plaintes en ligne, par téléphone ou en personne. Le formulaire en ligne est disponible sur le site du Conseil National pour la Prévention de la Discrimination.

<sup>92</sup> De plus amples informations sur les centres d'intégration pour étrangers dans les communes de Balti, Chisinau et Cahul sont disponibles sur le site de l'Inspection générale des migrations.

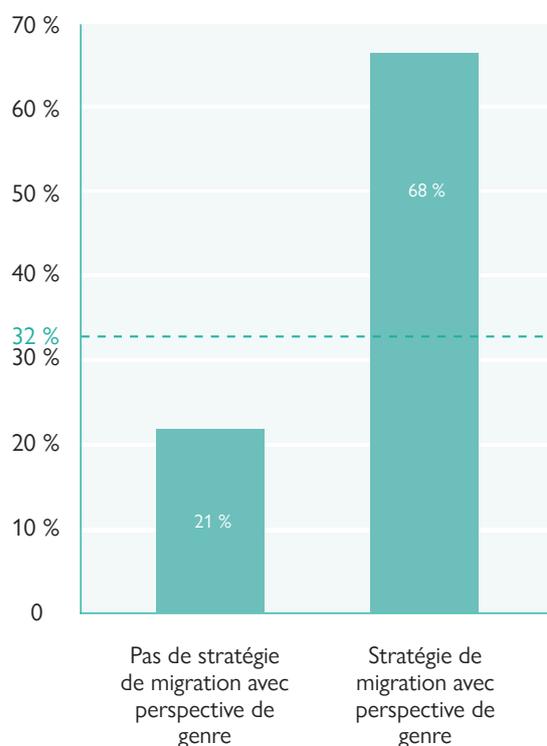
de migrants à travers des activités conjointes » est l'un des moyens fondamentaux par lesquels les Centres aident à l'intégration (OIM, 2023d).

À travers leurs propres initiatives, les autorités locales peuvent également jouer un rôle crucial dans la création d'un environnement accueillant pour les migrants dans leurs communautés, en rapprochant les services des personnes. **Les gouvernements locaux peuvent lutter contre la discrimination à l'égard des migrants en soutenant leur accès aux services sociaux, en menant des campagnes de sensibilisation pour lutter contre la xénophobie et en fournissant des services de médiation culturelle.** Par exemple, en 2019, Malaga a créé le Service pour l'égalité de traitement, pour la non-discrimination et contre les crimes de haine pour fournir une assistance aux victimes, recevoir des plaintes pour des crimes connexes et offrir des services de médiation et d'intervention. Dans la ville de Buenos Aires, en Argentine, la Direction générale des communautés a publié en 2020 une brochure pour promouvoir l'inclusion dans le secteur privé, fournissant des informations sur les processus migratoires et les cadres juridiques actuels, tout en améliorant les compétences de communication interculturelle (OIM et DGC, 2020). Pour sa part, le Bureau du Défenseur du peuple de la municipalité de Montevideo, en Uruguay, met en œuvre depuis 2016 un programme de médiation communautaire visant à promouvoir l'harmonie et le respect des droits de l'homme.

En général, **la mise en œuvre de mesures de lutte contre la discrimination à l'égard des migrants peut être considérée comme faisant partie intégrante des efforts plus larges déployés par un pays pour promouvoir l'inclusion dans divers groupes de population.** Par conséquent, on peut s'attendre à un alignement entre les politiques qui traitent de la discrimination fondée sur des caractéristiques telles que l'origine ethnique et le lieu d'origine et celles qui promeuvent l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes. Par

exemple, les données IGM montrent que les pays ayant une stratégie nationale de migration avec perspective de genre<sup>93</sup> ont tendance à avoir des politiques spécifiques qui luttent contre la discrimination à l'égard des migrants dans une plus grande proportion que ceux qui n'ont pas de dispositions avec perspective de genre dans leur stratégie de migration ou ceux qui n'ont pas de stratégie de migration complète (Figure 19).

**Figure 19.** Pourcentage de pays ayant une politique ou une stratégie de lutte contre la discrimination à l'égard des migrants (en raison de l'existence d'une stratégie de migration avec perspective de genre)



--- Moyenne mondiale des pays ayant une politique ou stratégie de lutte contre la discrimination à l'égard des migrants

Notes : Basé sur les données IGM de 82 pays.

Un test exact de Fisher a été réalisé pour examiner la relation entre les deux variables binaires. Dans le sous-ensemble analysé, une association statistiquement significative au niveau de signification de 1 % a été trouvée entre la présence d'une stratégie de migration avec perspective de genre et la mise en œuvre de mesures de lutte contre la discrimination à l'égard des migrants (valeur p : 0,000).

Source : Base de données IGM, 2023.

<sup>93</sup> Une stratégie sexospécifique prend en compte et aborde les différentes situations, rôles, besoins et intérêts des différents groupes de genre, et promeut une politique active et visible de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

### 4.3. Politiques visant à promouvoir l'autonomisation des femmes migrantes

La transversalité d'une perspective de genre dans la gouvernance de la migration implique la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, de reconnaître leur indépendance, leur faculté et leur leadership, et de changer l'approche qui consiste à voir les femmes migrantes principalement à travers une lentille de victimisation<sup>94</sup>. **La plupart des pays du monde peuvent intégrer davantage la perspective de genre dans leurs politiques migratoires.** Selon les données, moins d'un quart des pays ayant participé au processus IGM ont une stratégie migratoire qui prend en compte et aborde les différentes situations, rôles, besoins et intérêts des femmes migrantes (figure 20). Par exemple, le document-cadre de la politique migratoire de l'Uruguay (2016) intègre une perspective transversale de genre qui accorde une attention particulière aux différentes difficultés rencontrées par les femmes dans le processus migratoire. Cette stratégie met l'accent sur la protection des droits des femmes, notamment les droits du travail, les droits de la maternité, la santé sexuelle et reproductive et la protection des victimes de violence. Pour sa part, la politique migratoire nationale (2020) de la Namibie vise à établir des mécanismes de collecte et d'analyse de données ventilées par sexe et à produire des preuves des tendances migratoires dans une perspective de genre<sup>95</sup>.

**Les pays peuvent également intégrer les considérations migratoires dans des cadres plus larges d'égalité des sexes pour s'attaquer aux conditions de vulnérabilité intersectionnelles des femmes migrantes**

Figure 20. Pourcentage global des pays ayant une stratégie migratoire avec une perspective de genre



**23 %**  
des pays IGM intègrent une perspective de genre dans leur stratégie migratoire

Note : Basé sur les données IGM de 82 pays.

Source : Base de données IGM, 2023.

(OIM, 2009). Par exemple, en Équateur, le *Programme national pour l'égalité des sexes 2021-2025 (2022)* décrit une série de « lignes d'action » visant à faire progresser l'égalité des sexes pour les femmes en situation de mobilité humaine<sup>96</sup>. Ces stratégies comprennent la simplification du processus de régularisation des femmes tête du foyer, la réalisation de campagnes de sensibilisation aux droits du travail des femmes et des personnes LGBTQ+ en mobilité humaine, et l'amélioration des programmes de planification familiale et de contraception, ciblant spécifiquement les populations rurales, divers groupes ethniques, les migrants et les résidents des zones frontalières. De même, en Albanie, la *Stratégie nationale pour l'égalité des sexes 2021-2030 (2021b)* vise à améliorer les possibilités d'emploi des femmes de divers horizons, y compris les migrants, en particulier dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. La stratégie se concentre sur la fourniture de meilleures informations, le renforcement des programmes gouvernementaux en assurant un personnel adéquat dans les institutions pertinentes et l'expansion des structures de garde d'enfants, y compris les jardins d'enfants.

<sup>94</sup> Pour plus d'informations sur la situation des femmes et des filles en mouvement, veuillez consulter : OIM, 2023e.

<sup>95</sup> Des données migratoires actualisées, fiables et ventilées sont importantes pour identifier et traiter de manière adéquate les inégalités systématiques entre les sexes. Pour plus d'informations sur la pertinence des données ventilées par sexe dans les migrations internationales, voir : OIM, 2023e.

<sup>96</sup> En Équateur, la notion de « personnes en mobilité humaine » comprend les migrants, les immigrants, les personnes en transit, les Équatoriens de retour, les personnes ayant besoin d'une protection internationale, les victimes des délits de traite des personnes et de trafic illicite de migrants, et leurs familles.

**Les pays peuvent renforcer l'alignement entre leurs cadres de politique migratoire et de genre en améliorant la coordination des politiques et en mettant en place des institutions dédiées à la sauvegarde des droits des femmes migrantes.** Par exemple, au Guatemala, le Plan pour l'égalité des chances 2008-2023 (2009) reconnaît la nécessité de mettre en place des mécanismes pour coordonner les services de conseil et protéger les droits des travailleuses migrantes. En collaboration avec le Secrétariat présidentiel à la condition féminine, qui agit en tant qu'entité consultative et coordinatrice pour le développement de la femme, le Guatemala dispose d'institutions dédiées à répondre aux besoins spécifiques des femmes, y compris des migrants, telles que le Bureau national de coordination pour la prévention de la violence familiale et de la violence à l'égard des femmes et le Bureau du Défenseur des femmes autochtones. En outre, la création de directions municipales des affaires féminines montre un effort pour aligner verticalement les politiques de genre et de migration.

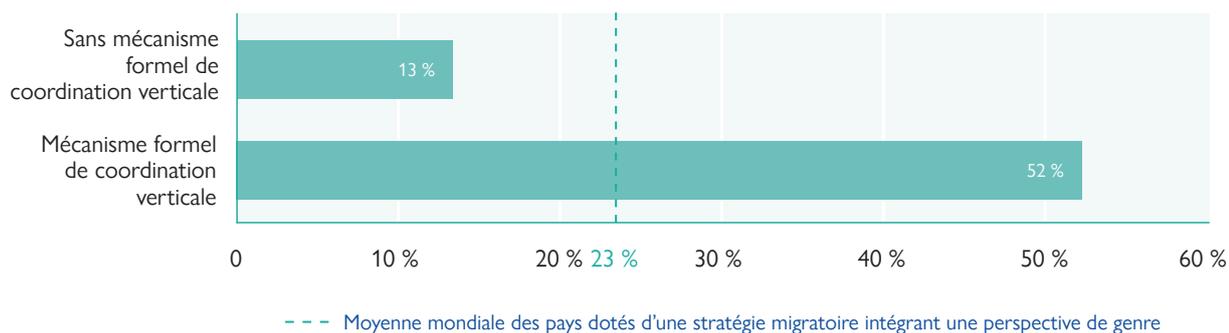
**Une coopération et une coordination accrues entre les acteurs nationaux et infranationaux dans l'élaboration des politiques contribuent à créer une approche plus organisée de la mise en œuvre des politiques.** Cet alignement pourrait aboutir à une complémentarité des politiques, non seulement à différents niveaux, mais également dans tous les secteurs, ce qui pourrait favoriser une meilleure intégration des cadres de politique de genre et de migration. Par exemple, les données IGM montrent que les pays qui s'efforcent d'améliorer la cohérence verticale de leurs politiques migratoires ont tendance à développer des stratégies de migration sexospécifique dans une plus grande proportion (52 %) que ceux qui ne disposent pas de mécanismes d'alignement vertical des politiques (13 %) (Figure 21).

Au niveau local, les autorités peuvent développer des mesures adaptées pour soutenir et autonomiser les femmes migrantes, y compris en encourageant leur participation au marché du travail. En travaillant plus étroitement avec la population de leurs communautés, **les gouvernements locaux ont la perspective de comprendre dans quelle mesure les femmes migrantes s'intègrent bien dans le marché du travail, et de formuler des politiques pour encourager leur participation à la population active.** Par exemple, en 2020, la municipalité de Malaga, en Espagne, a mené une étude<sup>97</sup> pour évaluer l'intégration professionnelle des femmes immigrées. L'étude visait à identifier les disparités, notamment en ce qui concerne l'accès au marché du travail, l'entrepreneuriat et le travail indépendant. Par ailleurs, la municipalité de Rio de Janeiro, au Brésil, a créé en 2017 le Secrétariat spécial aux politiques et à la promotion de la femme (*Secretaria Especial de Políticas e Promoção da Mulher*) pour promouvoir l'égalité des sexes et protéger les droits des femmes. En collaboration avec d'autres organismes municipaux, elle réserve des postes vacants spécifiques pour les femmes migrantes et réfugiées dans les cours professionnels qu'elle propose. En outre, les Maisons de femmes Cariocas (*Casa da Mulher Carioca*), des unités<sup>98</sup> administratives soutenues par le Secrétariat municipal à l'assistance sociale (*Secretaria Municipal de Assistência Social*), offrent des cours et des ateliers gratuits pour encourager l'entrepreneuriat féminin et faciliter son entrée sur le marché du travail.

<sup>97</sup> Voir: Municipalité de Malaga, 2020.

<sup>98</sup> De plus amples informations sur les [Maisons de Femmes Cariocas](#) sont disponibles sur le Portail Numérique Carioca.

Figure 21. Pourcentage de pays ayant une stratégie de migration avec perspective de genre (par l'existence d'un mécanisme de coordination verticale de la migration)



Notes : Basé sur les données IGM de 82 pays.

Un test exact de Fisher a été réalisé pour examiner la relation entre les deux variables binaires. Dans le sous-ensemble analysé, une association statistiquement significative au niveau de signification de 1 % a été trouvée entre l'existence d'un mécanisme visant à améliorer la cohérence verticale des politiques migratoires et la présence d'une stratégie de migration avec perspective de genre (valeur  $p$  : 0,001).

Source : Base de données IGM, 2023.



## Promotion de la cohérence des politiques migratoires : politiques basées sur les données et facilitées par des institutions solides

### Données sélectionnées sur la migration

- Les migrants sont majoritairement invisibles dans les données officielles des ODD au niveau mondial. En 2020, les pays n'avaient ventilé qu'un seul des indicateurs recommandés des ODD par statut migratoire au niveau mondial. Parmi les pays qui ont communiqué des données sur cet indicateur, seuls 31 % ont fourni une ventilation par statut migratoire (Mosler Vidal, 2021).
- En 2022, 42 % seulement des données sur le genre, nécessaires pour surveiller les dimensions avec perspective de genre des ODD, étaient disponibles. Suivant la tendance actuelle, il faudra 22 ans aux pays pour mettre à disposition toutes les données avec perspective de genre des ODD<sup>99</sup>.
- Il n'existe pas d'ensemble unique de données comportant des données probantes visant à évaluer les solutions concernant les plus de 70 millions de déplacés internes ; il n'existe pas non plus de méthodologie, de pratique ou de cadre normalisé commun au niveau mondial pour mesurer les progrès vers les solutions (OIM, 2023b).

Photo : Les Représentants des États membres de l'OIM se réunissent à Genève pour la 114ème Session du Conseil. © OIM 2023

<sup>99</sup> Vous trouverez plus d'informations dans cet article sur le centre de données Les femmes comptent.



## PROMOUVOIR LA COHÉRENCE DES POLITIQUES MIGRATOIRES : DES POLITIQUES FONDÉES SUR DES DONNÉES ET FACILITÉES PAR DES INSTITUTIONS SOLIDES

Il est essentiel de disposer d'un cadre institutionnel cohérent intégrant des mécanismes solides de collecte de données sur les migrations, afin de développer des politiques efficaces ayant un impact sur la vie des migrants. Une politique efficace est celle qui s'adapte aux besoins des migrants, qui est fondée sur des preuves et coordonnée à différents niveaux de gouvernement. Ce chapitre fournit des informations sélectionnées des IGM sur les politiques visant à accroître la disponibilité de données de haute qualité, opportunes et fiables sur la migration, et à renforcer la cohérence des politiques migratoires.

### 5.1. Politiques visant à accroître la disponibilité de données de haute qualité sur la migration

Les recensements et les enquêtes sont des sources clés de données statistiques sur les migrations<sup>100</sup>. Bien que les recensements soient universels, ils peuvent être coûteux et peu fréquents ; les enquêtes, y compris les enquêtes sur les ménages ou sur l'emploi, ne portent que sur une partie de la population, mais peuvent être effectuées plus fréquemment. **Malgré les efforts déployés pour intégrer les questions liées aux migrations dans les recensements nationaux, la collecte régulière de données ventilées sur les migrations reste un défi pour la plupart des pays.** Selon les données IGM,

61 % des pays ayant participé au processus ont inclus plus d'une question liée à la migration dans leur dernier recensement national (Figure 22). Il s'agit de questions spécifiquement conçues pour faire la lumière sur les schémas de mobilité des personnes. Les questions spécifiques les plus courantes sur la mobilité dans ces recensements concernent le pays de résidence précédent des répondants, les raisons de l'émigration, l'année d'arrivée dans le pays et la résidence régulière cinq ans plus tôt, ainsi que les schémas de mobilité des membres du ménage vivant à l'étranger. Cependant, un nombre important de pays utilisent encore des formulaires de recensement qui se limitent à des questions démographiques et de population plus génériques ; ils ne collectent que des données sur la nationalité et le pays de naissance et, dans certains cas, négligent complètement la dimension migratoire.

Figure 22. Pourcentage des pays qui incluent des questions sur la migration dans leur recensement national



Note : Basé sur les données IGM de 95 pays : 35 d'Afrique, 27 d'Amérique, 23 d'Asie-Pacifique et 10 d'Europe.

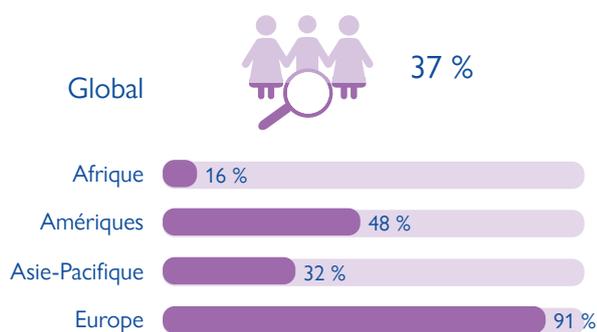
Source : Base de données IGM, 2023.

<sup>100</sup> D'autres sources de données sur la migration sont de nature administrative (par exemple, dossiers de visas de travail) et sources de données innovantes (par exemple, *big data*). De plus amples informations sur les sources de données sur la migration sont disponibles sur le Portail des données sur la migration.

Étant donné que les recensements nationaux ont tendance à être effectués en moyenne tous les 10 ans, ce délai pose des défis importants pour s'assurer que les politiques se basent sur des preuves en temps opportun. Ceci est particulièrement pertinent pour la migration, compte tenu de sa nature dynamique. Pour surmonter cette limitation, **il est crucial que les pays collectent et publient des données sur la migration au-delà du recensement**, à condition que les données soient régulièrement mises à jour et correctement ventilées.

La cible 17,18 des ODD souligne la nécessité d'améliorer la disponibilité de « données de haute qualité, actualisées, fiables et ventilées par revenu, sexe, âge, race, ethnité [et] statut migratoire »<sup>101</sup>. Les données sont « décomposées » lorsqu'elles exhibent de grands groupes de population et permettent de faire des comparaisons (Mosler Vidal, 2021). De telles comparaisons peuvent ouvrir la voie à l'élaboration de politiques adaptées. Par exemple, les données sur la migration ventilées par sexe peuvent jouer un rôle essentiel dans l'élaboration de politiques visant à remédier aux conditions de vulnérabilité spécifiques rencontrées par les femmes migrantes. Cependant, seuls 37 % des pays du monde collectent et publient régulièrement des données sur les migrations ventilées par sexe (Figure 23).

**Figure 23. Pourcentage des pays qui collectent et publient régulièrement des données sur les migrations ventilées par sexe**



Note : Basé sur les données IGM de 100 pays : 37 d'Afrique, 27 d'Amérique, 25 d'Asie-Pacifique et 11 d'Europe.

Source : Base de données IGM, 2023.

La collecte et la publication périodiques de données sur la migration vont au-delà de l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. **La formalisation des mécanismes de collecte de données au sein des institutions dédiées peut aider davantage à évaluer la mise en œuvre des politiques dans divers domaines de la gouvernance de la migration.** Par exemple, le Portugal a créé, en 2002, l'Observatoire des migrations<sup>102</sup> afin de collecter, d'analyser et de diffuser des informations statistiques sur les migrations. Depuis 2014, l'Observatoire des migrations a publié le Rapport statistique annuel sur les indicateurs de l'intégration des immigrants, qui comprend des données sur différentes dimensions de l'intégration des migrants au Portugal<sup>103</sup>. En outre, en 2016, le ministère des Affaires étrangères a financé l'Observatoire de l'émigration<sup>104</sup>, qui contribue au rapport statistique annuel sur l'émigration portugaise.

Les gouvernements locaux sont à l'avant-garde de la gestion et de la compréhension de la migration au sein de leurs communautés respectives. Cependant, dans la plupart des cas, **la collecte de données sur la migration au niveau local est adéquate et prend la forme de divers prestataires de services locaux qui tiennent des registres de la population qu'ils desservent.** Ces informations sont principalement utilisées à des fins de planification interne et restent souvent dispersées et inédites. C'est un phénomène courant au niveau national dans de nombreux pays. Souvent, la collecte de données sur la migration est fragmentée entre différentes agences et se fait en utilisant des méthodes divergentes, ce qui rend difficile son utilisation pour l'élaboration de politiques. Pour y remédier, **les pays peuvent mettre en place des mécanismes de collaboration entre les unités étatiques responsables des données migratoires et les bureaux nationaux de statistique.** Ces mécanismes seraient essentiels pour produire des statistiques liées à la

<sup>101</sup> En savoir plus sur l'ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs sont disponibles sur le Portail des données migratoires.

<sup>102</sup> Pour plus d'informations, visitez le site web de l'Observatoire des migrations.

<sup>103</sup> Les indicateurs d'intégration des immigrants contiennent des statistiques sur la démographie, l'éducation, la santé et le logement ; depuis 2020, l'Observatoire des migrations a également publié les rapports statistiques sur l'asile en réponse à la résolution n° 292/2018 de l'Assemblée de la République.

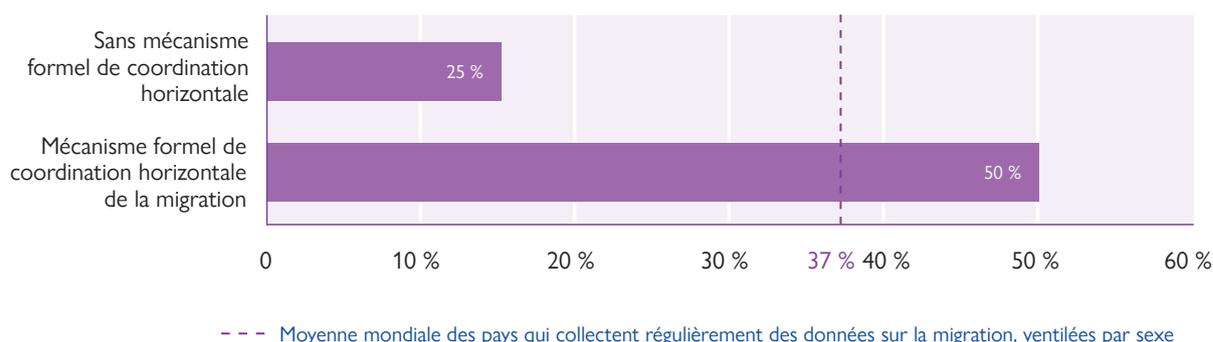
<sup>104</sup> Pour plus d'informations, visitez le site web de l'Observatoire de l'émigration.

migration, et tirer partie des registres administratifs tels que les registres frontaliers, les visas, les permis de séjour et d'autres sources pertinentes, tout en respectant les principes de confidentialité des données et de protection des données personnelles. Par exemple, en Arménie, le Service des migrations et de la citoyenneté (MCS) collecte et harmonise les données sur les migrations collectées par divers organismes gouvernementaux<sup>105</sup>. Le MCS garantit la disponibilité des données sur la migration à d'autres autorités gouvernementales, y compris le Service de sécurité nationale arménien, le Ministère du travail et des affaires sociales et le ministère des Affaires étrangères.

La collecte des données relatives à la migration doit être faite avec une approche à l'échelle

gouvernementale. **Avoir une structure institutionnelle cohérente pour promouvoir l'efficacité et pour réduire les efforts qui se chevauchent dans la gestion des migrations peut contribuer à accroître la disponibilité de données ventilées de haute qualité, opportunes et fiables** pour éclairer l'élaboration de politiques adaptées (OIM, 2022a). Par exemple, les données IGM montrent que les gouvernements dotés d'un mécanisme formel de coordination interministérielle<sup>106</sup> sur les questions migratoires ont tendance à collecter et à publier des données sur les migrations ventilées par sexe dans une plus grande proportion (50 %) que ceux qui ne disposent pas de tels mécanismes (25 %) (Figure 24). Ces idées reflètent la nécessité d'une approche coordonnée de la gestion des migrations.

**Figure 24.** Pourcentage des pays qui collectent régulièrement des données sur les migrations ventilées par sexe (en raison de l'existence de mécanismes de coordination horizontale de la migration)



Notes : Basé sur les données IGM de 99 pays.

Un test exact de Fisher a été réalisé pour examiner la relation entre les deux variables binaires. Dans le sous-ensemble analysé, une association statistiquement significative au niveau de signification de 5 % a été trouvée entre la présence de mécanismes de coordination horizontale sur la migration et la collecte de données sur la migration ventilées par sexe (valeur p : 0,020).

Source : Base de données IGM, 2023.

<sup>105</sup> Ceci est fait conformément au mandat du chapitre 8 de la loi sur les étrangers de la République d'Arménie (2006).

<sup>106</sup> Les mécanismes « formels » de coordination sont ceux qui impliquent trois ministères ou plus et se produisent à intervalles réguliers établis, généralement plus de deux fois par an.

## 5.2. Politiques visant à renforcer la cohérence des politiques migratoires

Une gouvernance cohérente de la migration signifie que les politiques, les programmes et les processus tiennent compte de la nature multidimensionnelle de la migration et sont coordonnés dans différents domaines d'action et à différents niveaux de gouvernance. Lorsque la gouvernance de la migration est cohérente, les politiques travaillent de manière harmonieuse pour relever les défis et saisir les opportunités afin d'autonomiser les migrants, de promouvoir les voies régulières et de répondre aux dimensions de mobilité due aux crises. La gouvernance cohérente de la migration permet aux pays de tirer parti du potentiel de la migration.

Un indicateur clé de la gouvernance cohérente des migrations est l'existence d'une stratégie globale de migration. Cependant, seulement 37 % des pays évalués par les IGM ont une stratégie définie dans un document ou un manifeste programmatique (Figure 25). **Une stratégie de migration définie**

indique un changement et une formulation de politiques réactives à une approche plus proactive de la gouvernance de la migration ; elle encourage la prise en compte des différents défis et opportunités associés à la gestion des migrations<sup>107</sup>. Par exemple, au Portugal, le Plan national de mise en œuvre du Pacte mondial sur la migration (2019) aborde des sujets aussi divers que la collecte de données, la discrimination sur le marché du travail, les envois de fonds et la gestion des frontières, et suit une approche à l'échelle du gouvernement.

La gouvernance des migrations est une responsabilité multidimensionnelle qui englobe tous les domaines d'action. **Les politiques migratoires fonctionnent mieux lorsqu'il y a un alignement horizontal entre les agences gouvernementales nationales et une « compréhension partagée de l'interdépendance des politiques »**<sup>108</sup>. À cette fin, près de la moitié des pays évalués par les IGM (44 %) ont mis en place un mécanisme de coordination interministériel sur la gouvernance de la migration au niveau national. Certains n'opèrent que de manière ad hoc : ils sont convoqués pour réagir à des situations spécifiques ou supervisent des aspects limités de la gouvernance de la

Figure 25. Pourcentage des pays ayant une stratégie nationale de migration définie dans un document de programme



Note : Basé sur les données IGM de 100 pays : 37 d'Afrique, 27 d'Amérique, 25 d'Asie-Pacifique et 11 d'Europe.

Source : Base de données IGM, 2023.

<sup>107</sup> De plus amples informations sur les avantages des **stratégies nationales de migration** sont disponibles dans le Manuel des principes fondamentaux de la gestion des migrations 2.0 (EMM2.0) de l'OIM.

<sup>108</sup> Voir « **Développement de la politique migratoire : la nécessité d'une architecture institutionnelle appropriée pour l'élaboration des politiques** » dans le Manuel EMM2.0 de l'OIM.

migration. Cependant, d'autres mécanismes comprennent des représentants d'un large éventail de portefeuilles et ont un large mandat pour discuter des questions migratoires qui sont pertinentes pour le pays. Par exemple, le Mécanisme national de coordination des migrations ougandais, créé en 2015, est un organe interministériel et multipartite dirigé par le Cabinet du Premier ministre ; il se réunit tous les trimestres pour renforcer la collaboration entre les acteurs travaillant sur les questions de migration, pour documenter les bonnes pratiques, mettre en évidence les défis et coordonner les réponses conjointes, y compris par l'harmonisation des politiques.

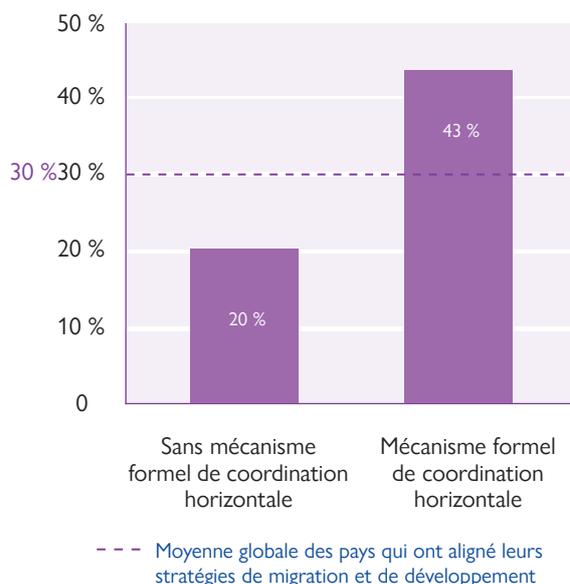
Une meilleure coordination globale peut également se traduire par un meilleur alignement entre la politique migratoire et d'autres politiques et programmes. Par exemple, moins d'un tiers des pays évalués par IGM (30 %) ont mis en place une stratégie de migration alignée sur les stratégies de développement. Cependant, la figure 26 montre que les pays avec un mécanisme de coordination formel ont tendance à aligner leurs stratégies de migration et de développement dans une plus grande mesure (43 %) que ceux sans ces mécanismes de coordination (20 %).

Compte tenu des spécificités locales et des capacités de décentralisation, la coordination entre les différents niveaux de gouvernement pour aligner les approches peut également améliorer la cohérence des services et le soutien tout en réduisant la duplication des efforts. La coordination verticale<sup>109</sup> sur la migration reste cependant un défi clé pour de nombreux gouvernements. Moins d'un tiers (27 %) des pays évalués par les IGM mettent en place un mécanisme de consultation formel entre les gouvernements nationaux et locaux. Par exemple, les Philippines améliorent la cohérence verticale des politiques à travers le Comité sur la migration et le développement (CMD). Le CMD peut servir à coordonner les acteurs locaux, régionaux et nationaux

afin de créer des synergies entre les différents projets, activités et services. Il est composé de représentants des agences gouvernementales nationales concernées, des équipes provinciales du CMD et des principales parties prenantes de la région, telles que les universités d'État et les organisations de la société civile.

Étant donné qu'ils sont en première ligne pour fournir des services et interagir directement avec les migrants, les gouvernements locaux peuvent jouer un rôle clé dans la conduite des résultats eux-mêmes, en concevant et en mettant en œuvre des stratégies de migration qui répondent aux défis et aux opportunités uniques de leurs communautés, tout en restant alignés sur les cadres nationaux et internationaux.

Figure 26. Pourcentage de pays ayant aligné leurs stratégies de migration et de développement (en raison de l'existence de mécanismes de coordination horizontale de la migration)



Notes : Basé sur les données IGM de 99 pays.

Un test exact de Fisher a été réalisé pour examiner la relation entre les deux variables binaires. Dans le sous-ensemble analysé, une association statistiquement significative au niveau de signification de 5 % a été trouvée entre la présence de mécanismes de coordination horizontale sur la migration et l'alignement de la stratégie de migration sur la stratégie de développement (valeur p : 0,016).

Source : Base de données IGM, 2023.

<sup>109</sup> « La cohérence verticale traduit le besoin de coopération et de coordination dans la manière dont les cadres politiques sont déterminés et fournis entre les acteurs nationaux et infranationaux » (Manuel EMM2.0).

Par exemple, le Plan d'action extérieur 2021-2023 (2021) de la municipalité de Malaga, en Espagne, décrit des actions concrètes et contextualisées pour l'intégration des migrants, telles que la nécessité de promouvoir des outils technologiques pour le développement des capacités de la population étrangère, et définit des indicateurs de suivi, d'évaluation et d'impact, en avec perspective de genre et alignés sur les ODD<sup>110</sup>. En outre, **lorsque les stratégies locales de migration adoptent une approche à l'échelle de la société, cela peut aider à s'assurer que les politiques soient axées sur les personnes et mises en œuvre pour répondre aux besoins spécifiques des communautés.** Dans la municipalité de Barranquilla, en Colombie, les autorités locales ont organisé une table ronde avec des experts et des représentants de la population réfugiée dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement municipal 2020-2023 : *Je suis Barranquilla* (2021), qui décrit des projets conçus pour soutenir les migrants.

---

<sup>110</sup> Le Plan s'inscrit dans les efforts de la ville et de son administration locale pour atteindre les ODD et établit des liens directs avec les ODD 1, 2, 3, 4, 5, 12, 16 et 17.



## Mise en place de partenariats pertinents : des politiques pour inclure toutes les parties prenantes dans la gouvernance de la migration

### Données sélectionnées sur la migration

- Au moins 280 millions et demi de personnes (environ 3 % de la population mondiale) vivent dans un pays autre que leur pays d'origine, et il y a plus de 200 000 organisations de diaspora et de migrants dans le monde (OIM, 2023f).
- Le secteur privé est le plus grand employeur de travailleurs migrants et représente 90 % de tous les emplois dans un pays en développement moyen (OIM et PNUD, 2023).
- Selon une enquête du Boston Consulting Group (BCG) auprès de dirigeants de 10 pays, 95 % des 850 dirigeants du secteur privé aimeraient créer des équipes plus diversifiées à l'échelle mondiale, et 80 % d'entre eux prennent des mesures à cet égard (BCG et OIM, 2022).

Photo : L'OIM se coordonne avec les autorités gouvernementales et les partenaires de la société civile pour organiser une séance d'information avec les migrants cambodgiens. © OIM 2023 / Miko ALAZAS



## MISE EN PLACE DE PARTENARIATS PERTINENTS : DES POLITIQUES POUR INCLURE TOUTES LES PARTIES PRENANTES DANS LA GOUVERNANCE DE LA MIGRATION

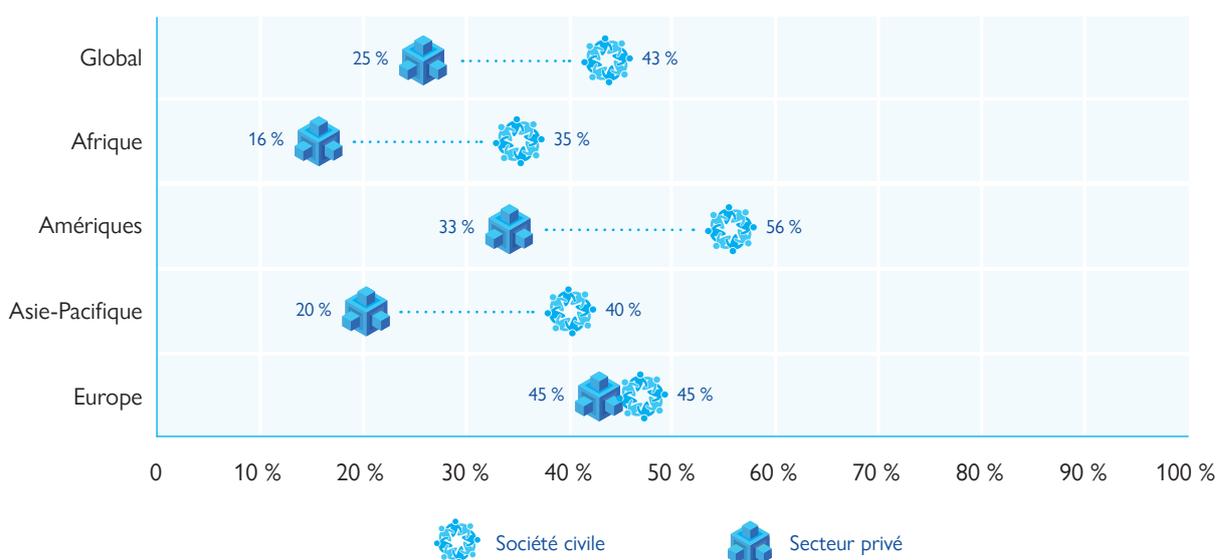
La construction d'alliances ou de partenariats avec les parties prenantes concernées, y compris les migrants eux-mêmes, permet l'élaboration de politiques globales qui abordent toutes les dimensions de la migration. Ce chapitre fournit des informations sélectionnées par le processus IGM sur la manière dont les pays s'engagent activement avec la société civile et le secteur privé, en plus de créer les conditions pour tirer parti des contributions de la diaspora.

### 6.1. Politiques visant à améliorer les partenariats avec la société civile et le secteur privé

Les politiques adaptées aux besoins spécifiques des migrants doivent être conçues de manière participative, impliquant un large éventail de parties prenantes. Cependant, **les partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et les organisations de la société civile (OSC) restent limités au niveau mondial.**

Moins de la moitié des pays évalués par les IGM impliquent formellement les OSC<sup>111</sup> dans l'établissement de l'agenda et la mise en œuvre des politiques liées à la migration, alors qu'un quart seulement s'implique formellement avec le secteur privé<sup>112</sup> (Figure 27). La participation se fait généralement par le biais de groupes de travail, de tables rondes, de comités, de commissions et de conseils sur la migration. Cependant, les OSC et les organisations du secteur privé participent souvent en tant qu'invités spéciaux plutôt qu'en tant que membres permanents lors des consultations ad hoc.

Figure 27. Pourcentage de pays qui s'engagent formellement auprès de la société civile et du secteur privé sur les questions de la migration



Note : Basé sur les données IGM de 100 pays : 37 d'Afrique, 27 d'Amérique, 25 d'Asie-Pacifique et 11 d'Europe.

Source : Base de données IGM, 2023.

<sup>111</sup> Une organisation de la société civile est tout groupe citoyen bénévole à but non lucratif organisé au niveau local, national ou international.

<sup>112</sup> Le secteur privé comprend un large éventail d'acteurs, des chambres de commerce et d'industrie et des petites et moyennes entreprises aux banques et associations commerciales.

Les pays peuvent tirer parti des contributions de la société civile et du secteur privé pour faire face aux opportunités et aux défis de la migration, en mettant en place des mécanismes de consultation qui garantissent leur participation constante et active. Par exemple, en 2010, le Lesotho a créé le Comité consultatif national sur la migration et le développement, avec des membres de plusieurs ministères, institutions universitaires et organisations de la société civile et, en 2011, la Jamaïque a créé le Groupe de travail national sur la migration internationale et le développement, qui comprend des membres du gouvernement, de la société civile et du secteur privé. En outre, les gouvernements peuvent utiliser les mécanismes de coordination interministérielle pour impliquer activement les parties prenantes concernées dans la formulation ou la mise à jour des politiques migratoires. Par exemple, en 2018, le Mécanisme de coordination nationale sur les migrations au Kenya a organisé une réunion de validation et de consultation avec les OSC, les institutions universitaires et les organisations internationales sur son projet de politique migratoire<sup>113</sup>. Entre-temps, le Comité directeur des migrations à Maurice a organisé des ateliers pour recueillir les contributions des OSC et du secteur privé sur l'élaboration de la politique et du plan d'action national sur la migration et le développement (2018).

Au-delà de leur inclusion dans les mécanismes de consultation et de coordination, les OSC et les représentants du secteur privé peuvent jouer un rôle actif dans la mise en œuvre et le suivi des politiques et des programmes de migration. Par exemple, tout au long du Plan d'action nigérian pour la politique nationale de migration 2019-2023 (2019), les OSC figurent en tant que partenaires de mise en œuvre des objectifs de migration du Plan. Pour surveiller la mise en œuvre de la stratégie sur la migration et la réintégration des rapatriés au Monténégro pour la période 2021-2025 (2021), un groupe de travail interministériel a

été créé en 2021 composé de représentants du gouvernement, d'organisations internationales et d'organisations de la société civile.

Les gouvernements pourraient faciliter la participation active des parties prenantes concernées en formalisant leur participation à la législation nationale. Quelques pays évalués par le processus IGM, comme le Brésil et la Mongolie, ont consacré la participation formelle du secteur privé et des OSC dans leurs lois. Au Brésil, la loi sur les migrations (2017) stipule que la gouvernance de la migration doit être menée dans le cadre d'un dialogue avec les gouvernements des États et des municipalités, ainsi qu'avec la société civile, les organismes internationaux et les institutions privées. De même, la loi sur la politique, la planification et l'administration du développement (2020) en Mongolie oblige le gouvernement à impliquer formellement la société civile et les organisations du secteur privé dans l'établissement de l'ordre du jour et la mise en œuvre des politiques et des programmes aux niveaux national et local.

Les gouvernements locaux peuvent également faciliter l'engagement avec les OSC, le secteur privé et d'autres acteurs pertinents comme le milieu universitaire. Cet engagement peut passer par des mécanismes de consultation centrés sur la migration comme à Tulcan, en Équateur, où le Conseil cantonal pour la protection des droits et le Conseil consultatif cantonal pour la mobilité humaine sont composés de représentants de l'État et de la société civile. De même, à Rio de Janeiro, au Brésil, le Comité intersectoriel municipal pour les réfugiés, les migrants et les apatrides est composé d'autorités locales, universitaires et des OSC. En outre, les autorités locales peuvent impliquer les parties prenantes concernées dans la mise en œuvre de projets spécifiques conçus pour les populations migrantes. Par exemple, à Montréal, au Canada, le *Conseil interculturel de Montréal* (CIM), un organe consultatif sur les relations interculturelles composé de membres

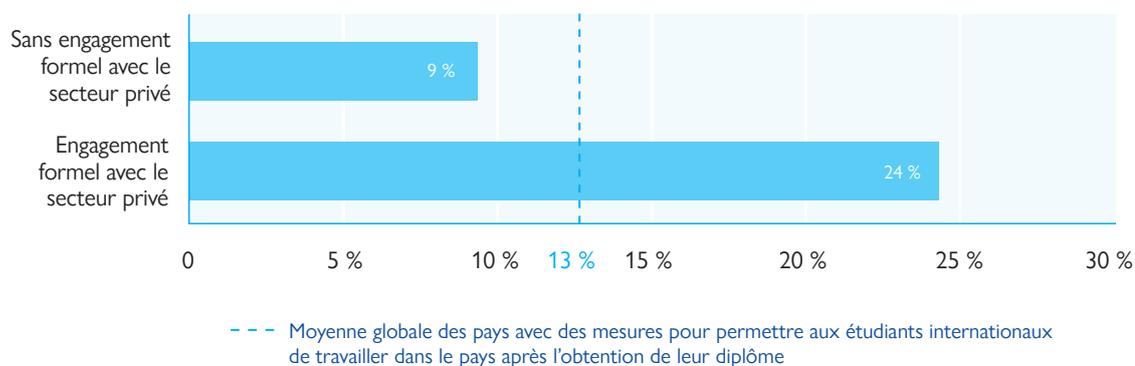
<sup>113</sup> De plus amples informations sur le Mécanisme national de coordination des migrations sont disponibles sur le site web de la Direction des services d'immigration.

de la société civile, œuvre pour promouvoir l'intégration et la participation des citoyens à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la ville.

**Le renforcement des partenariats avec le secteur privé est crucial pour créer des opportunités d'emploi et tirer parti de la contribution des migrants.** Les gouvernements peuvent impliquer le secteur privé dans les discussions pour le développement de programmes adaptés afin de faciliter l'accès au marché du travail et de minimiser les facteurs qui obligent les personnes à quitter leur pays d'origine. Par exemple, en Gambie, le projet d'autonomisation des jeunes (2017-2022) visait à améliorer l'employabilité des jeunes, en particulier des migrants potentiels et des rapatriés. Le projet a été mis en œuvre par le biais d'un large éventail d'alliances nationales, y compris des institutions de formation et des associations du secteur privé, entre autres<sup>114</sup>.

De même, en 2019, le gouvernement guinéen, en collaboration avec l'Agence italienne de coopération au développement, a mis en œuvre un projet visant à créer des possibilités d'emploi pour les jeunes en Guinée afin de réduire le risque de migration irrégulière<sup>115</sup>. Grâce à cette initiative, le gouvernement a travaillé directement avec plusieurs entreprises privées pour répondre aux besoins en matière d'emploi ou de formation. En outre, une collaboration régulière avec le secteur privé peut être associée à l'élaboration de mesures visant à faciliter l'accès au marché du travail des migrants dans leur pays de destination. Par exemple, les données des IGM montrent qu'un pourcentage plus élevé de pays, qui s'engagent formellement dans le secteur privé, ont un système permettant aux étudiants internationaux de travailler dans le pays après l'obtention de leur diplôme (Figure 28).

**Figure 28.** Pourcentage des pays ayant pris des mesures pour permettre aux étudiants internationaux de travailler dans le pays après l'obtention de leur diplôme (par engagement auprès du secteur privé)



Notes : Basé sur les données IGM de 100 pays.

Un test exact de Fisher a été réalisé pour examiner la relation entre les deux variables binaires. Dans le sous-ensemble analysé, une association statistiquement significative au niveau de signification de 10 % a été trouvée entre l'engagement formel avec le secteur privé et des mesures permettant aux étudiants internationaux de travailler dans le pays après l'obtention du diplôme (valeur p : 0,066).

Source : Base de données IGM, 2023.

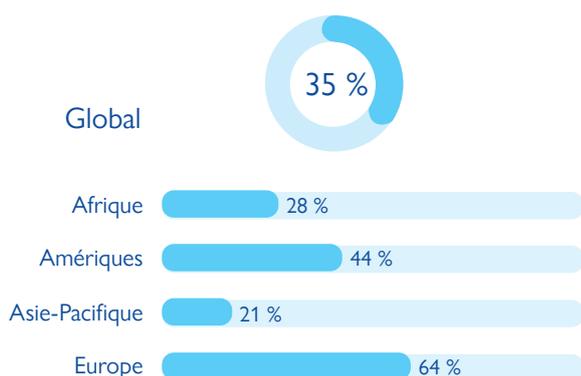
<sup>114</sup> Voir plus d'informations sur le site web du projet d'autonomisation des jeunes et dans cet article sur le site web du Centre du commerce international.

<sup>115</sup> Pour plus d'informations sur d'autres projets de développement mis en œuvre en Guinée, visitez la [base de données publique de l'Agence italienne de coopération au développement](#).

## 6.2. Politiques pour tirer parti des contributions de la diaspora

La mise en place de mécanismes solides pour interagir activement avec les ressortissants résidant à l'étranger est cruciale pour que les pays profitent des contributions au développement des membres de leurs diasporas. Cependant, **la participation formelle des membres de la diaspora à l'établissement de l'agenda et à la mise en œuvre des politiques nationales de développement pourrait être encore améliorée au niveau mondial.** Seulement un tiers des pays évalués par le processus IGM (35 %) environ impliquent formellement leur diaspora dans la mise en œuvre de la politique de développement (Figure 29). Le partenariat entre les pays et leurs ressortissants résidant à l'étranger englobe un large éventail d'engagements, allant d'initiatives gouvernementales occasionnelles, telles que des forums et des conférences de la diaspora, à des mécanismes formalisés dédiés au traitement des questions de migration avec des membres de la diaspora en tant qu'acteurs clés.

Figure 29. Pourcentage des pays qui s'engagent formellement auprès des membres de leur diaspora



Note : Basé sur les données IGM de 98 pays : 36 d'Afrique, 27 d'Amérique, 24 d'Asie-Pacifique et 11 d'Europe.

Source : Base de données IGM, 2023.

Les pays peuvent encourager la création d'alliances avec leurs diasporas respectives en formalisant leur représentation dans les organes décisionnels nationaux. Par exemple, la loi organique n° 71 (2014) du Niger a créé cinq sièges au Parlement pour les membres de la diaspora<sup>116</sup>. De même, le Conseil des communautés portugaises<sup>117</sup>, créé par la loi n° 66-A (2007), sert d'organe consultatif du gouvernement sur les politiques liées à l'émigration et à la diaspora, avec des membres élus par des citoyens portugais enregistrés à l'étranger.

Les pays peuvent également envisager de mettre en place des institutions dédiées pour coordonner les efforts d'interaction avec leurs populations de la diaspora. Selon les données IGM, des efforts significatifs ont été déployés dans ce sens, puisque 69 % des pays ayant participé ont une institution ou un organisme chargé de coordonner la participation de la diaspora. Une fois que les organes pour traiter des questions de la diaspora sont établis, des politiques ou des stratégies différenciées visant explicitement la participation de la diaspora dans les affaires nationales peuvent être formulées. **Avoir une politique de participation de la diaspora peut favoriser des partenariats mutuellement bénéfiques entre les pays et leurs diasporas.** Les exemples de telles stratégies incluent la *Stratégie de la diaspora irlandaise 2020-2025* (2020) et la politique nationale de la diaspora du Lesotho (2021), toutes deux formulées avec la participation de leurs diasporas respectives. La première se concentre sur l'établissement de liens économiques avec la diaspora, en soutenant la création de forums commerciaux régionaux où la diaspora peut guider les entreprises irlandaises dans la recherche d'opportunités commerciales et d'investissement. La seconde a créé la Direction de la Diaspora au sein du ministère des Affaires Étrangères et des Relations Internationales, et l'Association de la Diaspora Basotho afin de faciliter la coopération

<sup>116</sup> Pour plus d'informations, consultez l'Assemblée nationale du système électoral nigérien.

<sup>117</sup> Vous trouverez plus d'informations sur le Conseil des communautés portugaises sur le portail diplomatique du ministère des Affaires Étrangères.

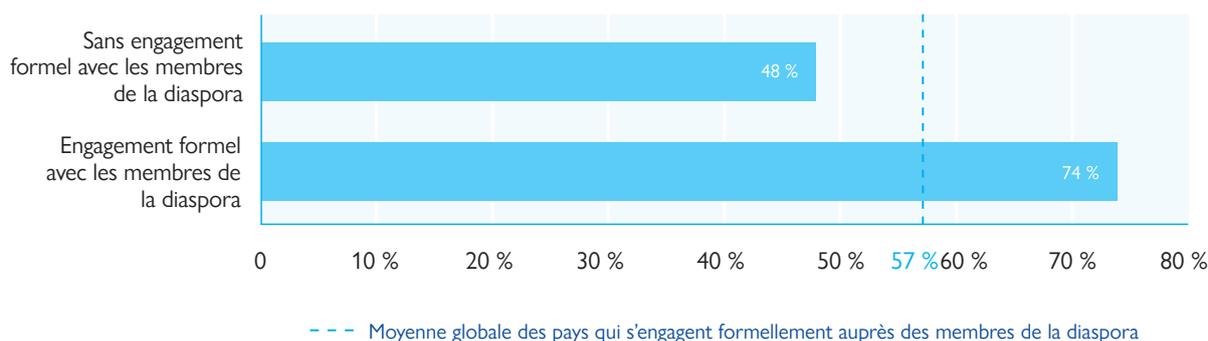
entre le gouvernement et les représentants de la diaspora. Les deux institutions ont été créées après la publication de la politique<sup>118</sup>.

**La mise en place de mécanismes de participation et de consultation est essentielle pour garantir que les membres des diasporas contribuent activement à la mise en œuvre des politiques de développement.** Ces mécanismes peuvent faciliter la communication, la coopération et la coordination entre les parties. Par exemple, en 2018, le Kirghizistan a créé le Conseil des relations avec les compatriotes à l'étranger pour assurer une prise de décision coordonnée sur le développement et la mise en œuvre de mesures visant à renforcer l'interaction avec la diaspora. Le Conseil est présidé par le Président de la République et ses membres comprennent des représentants des autorités exécutives de l'État, des partenaires internationaux au développement, des citoyens vivant à l'étranger et des rapatriés.

**Les diasporas peuvent être des partenaires cruciaux pour relever les principaux défis sociaux et humanitaires<sup>119</sup>.** Par exemple,

pendant la pandémie du COVID-19, certaines diasporas ont développé des initiatives pour relever les défis auxquels leurs communautés étaient confrontées dans leurs pays d'origine et d'accueil. Il s'agissait notamment de fournir aux migrants l'accès à l'information et aux services liés aux mesures sanitaires et de sécurité<sup>120</sup>. **Les pays peuvent tirer parti du précieux ensemble de compétences et de connaissances des diasporas à travers des dialogues thématiques spécifiques.** Par exemple, en 2021, le gouvernement albanais a convoqué des professionnels de la santé travaillant à l'étranger pour discuter des défis de la pandémie de COVID-19<sup>121</sup>; en 2020, il a organisé une réunion médicale de la diaspora<sup>122</sup>. Tirer parti des contributions de la diaspora peut améliorer la capacité des gouvernements à mieux répondre aux crises. Par exemple, les données d'IGM montrent que les gouvernements qui s'engagent formellement avec les membres de leur diaspora ont tendance à prendre des mesures pour aider les ressortissants vivant à l'étranger en temps de crise dans une plus grande proportion (74 %) que ceux qui n'ont pas de tels engagements formels (48 %) (Figure 30).

**Figure 30.** Pourcentage de pays ayant pris des mesures pour aider leurs ressortissants à l'étranger en temps de crise (par engagement auprès des membres de la diaspora)



Notes : Basé sur les données IGM de 98 pays.

Un test exact de Fisher a été réalisé pour examiner la relation entre les deux variables binaires. Dans le sous-ensemble analysé, une association statistiquement significative au niveau de signification de 5 % a été trouvée entre l'engagement formel auprès de la diaspora et des mesures visant à aider les ressortissants vivant à l'étranger en temps de crise (valeur p : 0,01).

Source : Base de données IGM, 2023.

<sup>118</sup> De plus amples informations sur la Diaspora Basotho sont disponibles dans cet article sur le site web du gouvernement du Lesotho.

<sup>119</sup> C'est ce que reconnaît la Déclaration de Dublin : un futur programme d'action pour la participation globale de la diaspora (2022).

<sup>120</sup> Pour des exemples spécifiques, voir : OIM, 2020a.

<sup>121</sup> Pour plus d'informations, consultez l'ordre du jour de la réunion pour le progrès de la médecine dans la diaspora.

<sup>122</sup> Plus d'informations sur la Réunion Médicale de la Diaspora sont disponibles dans cet article sur le site de l'OIM Albanie.

Les mécanismes de participation des pays doivent s'adapter à la mobilité croissante et à la dispersion de leurs populations à travers le monde. **Les pays peuvent développer des espaces innovants pour la convergence avec leurs ressortissants à l'étranger, tels que des forums, des conférences périodiques, des séminaires et des événements en ligne qui impliquent la diaspora dans des débats stratégiques sur le développement de leurs pays d'origine respectifs.** De telles pratiques peuvent renouveler un sentiment d'appartenance et d'inclusion dans le pays d'origine et renforcer l'engagement envers la diaspora. Par exemple, le Bureau des relations avec la diaspora de la République de Moldova engage les citoyens à l'étranger dans des consultations publiques par le biais du Congrès de la diaspora<sup>123</sup>, des Journées de la diaspora<sup>124</sup> et du Forum des entreprises de la diaspora<sup>125</sup>. Le gouvernement a également activé la plateforme eMoldovata<sup>126</sup>, qui fournit des informations sur les opportunités d'investissement dans le pays, les processus de retour et le vote à l'étranger, y compris la prestations d'autres services. De même, le Congrès mondial des Azerbaïdjanais, créé en 2001 en tant qu'événement mondial de la diaspora, se réunit chaque année pour renforcer les efforts dans le domaine culturel, accroître les activités de coopération et parvenir à une plus grande représentation de la diaspora azerbaïdjanaise au parlement et dans les administrations publiques du pays, ainsi que d'autres services<sup>127</sup>.

**Les pays peuvent profiter de la coopération économique et de la solidarité de leurs diasporas respectives en facilitant les mécanismes de leur contribution au développement national.** Cela inclut des incitations à investir dans des projets de développement dans votre pays d'origine, ce qui peut inclure des avantages fiscaux, des garanties d'investissement et d'autres mesures visant à faciliter les investissements dans des secteurs clés. Par exemple, en Éthiopie, le Fonds fiduciaire pour la diaspora facilite la mobilisation de ressources pour financer des projets de développement social et économique dans le pays<sup>128</sup>. Pendant ce temps, la plate-forme d'investissement pour les Nigériens dans la diaspora, lancée en 2023, fournit une plate-forme numérique pour accéder aux opportunités d'investissement<sup>129</sup>. **Les gouvernements locaux peuvent également mettre en œuvre des programmes pour tirer parti des contributions économiques de la diaspora et avoir un impact positif sur le développement de leurs communautés.** Par exemple, le Secrétariat du migrant et de la liaison internationale de Guanajuato, au Mexique, travaille avec des membres de la diaspora à travers le Programme d'appui sans frontières, qui vise à mener des actions sociales, productives et d'infrastructure en faveur du développement des communautés d'origine des migrants<sup>130</sup>.

<sup>123</sup> Plus d'informations sur le Congrès de la diaspora dans cet [article](#) sur le site de l'OIM Moldova.

<sup>124</sup> Pour plus d'informations sur les Journées de la diaspora 2023, consultez cet [article](#) de *Moldpres*.

<sup>125</sup> De plus amples informations sur le Forum des Entreprises de la Diaspora 2023 sont disponibles dans cet [article](#) sur le site de l'Association des Entreprises Européennes.

<sup>126</sup> Pour plus d'informations sur la [plateforme eMoldovata](#), consultez le site web du Forum mondial sur la migration et le développement.

<sup>127</sup> De plus amples informations sur le Congrès mondial des Azerbaïdjanais sont disponibles dans cet [article](#) sur le site web du Milli Majlis de la République d'Azerbaïdjan.

<sup>128</sup> Pour plus d'informations, visitez le [site web du Fonds fiduciaire de la diaspora éthiopienne](#).

<sup>129</sup> Vous trouverez plus d'informations sur la [plateforme](#) dans cet [article](#) de *Business Insider Africa*.

<sup>130</sup> De plus amples informations sont disponibles sur le [site web du Secrétariat du migrant et de la liaison internationale de Guanajuato](#).

# CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

## D'AVENIR

Une migration bien gérée profite à tous, des migrants eux-mêmes aux communautés d'origine, de transit et de destination. Alors que les impacts du changement climatique s'intensifient et se chevauchent avec d'autres crises mondiales, il est impératif de mettre en place des solutions, y compris des solutions de mobilité.

L'analyse des données IGM nous montre comment la migration est actuellement gérée et met en lumière les progrès mondiaux et régionaux accomplis dans la réalisation des objectifs du Pacte mondial pour la migration depuis le Rapport de référence de l'IGM (OIM, 2022a) et le Forum d'examen des migrations internationales 2022<sup>131</sup>. En utilisant les données des IGM, ce rapport a analysé les tendances générales de la gouvernance de la migration à travers six objectifs et facilitateurs de politiques : sauver des vies et protéger les personnes, traiter de la mobilité et du déplacement liés au climat, faciliter les voies de migration de la main-d'œuvre, autonomiser les migrants, promouvoir la cohérence des politiques migratoires et établir des partenariats pertinents. En outre, il a fourni des exemples de pays qui ont pris des mesures pour concrétiser la promesse de la migration à travers des initiatives de gouvernance. Il a également mis en évidence les domaines dans lesquels il est possible de faire davantage pour parvenir à une migration bien gérée et a formulé des recommandations spécifiques.

À travers les six objectifs et facilitateurs de politiques, trois thèmes transversaux émergent. Tout d'abord, que **la gouvernance de la migration doit être abordée du point de vue de l'ensemble du gouvernement et sur la base d'un cadre institutionnel solide**. Des lois, des politiques et des institutions spécifiques sont essentielles pour garantir que la priorité est donnée à la migration et aux droits des migrants. Cependant, la gouvernance de la migration est également une tâche multidimensionnelle. La participation des parties prenantes dans toutes les agences nationales et aux différents niveaux de gouvernance garantit que tous les aspects de la gouvernance de la migration soient clairs, cohérents, fondés sur des preuves et informés par des données fiables et à jour.

Deuxièmement, l'analyse révèle comment **les gouvernements locaux peuvent être une force puissante dans la mise en œuvre de politiques migratoires centrées sur les personnes**. En tant que gestionnaires des institutions les plus proches de la vie des gens, les gouvernements locaux doivent être habilités à concevoir leurs propres politiques contextuellement spécifiques et à mettre en œuvre des services et des programmes qui tiennent compte des besoins de leurs communautés, y compris les migrants. Ils peuvent également jouer un rôle central pour veiller à ce que les migrants soient informés de leurs droits et soient conscients du soutien spécifique dont ils disposent.

Enfin, le rapport souligne qu'**une approche à l'échelle de la société est nécessaire pour promouvoir des solutions aux défis de la migration, ainsi que l'importance des partenariats au niveau local, national et international**. Les politiques migratoires doivent être développées par le biais de méthodes participatives impliquant toutes les parties prenantes concernées. Travailler en étroite collaboration avec les groupes de la société civile, les communautés de la diaspora et

---

<sup>131</sup> Le prochain Forum d'examen des migrations internationales se tiendra en 2026.

le secteur privé peut soutenir des efforts tels que l'investissement dans le développement local et assurer la protection et le respect des droits des migrants. D'autres thèmes bénéficieraient d'une plus grande collaboration régionale et internationale, tels que la crise des décès et disparitions de migrants ainsi que le fléau de la traite des personnes.

Les gouvernements au niveau national et local du monde entier sont encouragés à dresser un bilan de leurs cadres de gouvernance de la migration à travers une évaluation IGM, afin de mettre en évidence les politiques déjà mises en œuvre et de rendre compte des réalisations, tout en identifiant les éventuelles lacunes et les mesures qui peuvent être prises pour les combler. Les évaluations de suivi quelques années après le dernier rapport IGM peuvent aider à suivre les progrès par rapport aux objectifs dans les cadres internationaux et montrer les efforts récents dans la gouvernance de la migration.

L'analyse actuelle pourrait être complétée par des rapports régionaux, avec des exemples et des analyses spécifiques de différentes régions géographiques, ainsi que des rapports thématiques permettant une analyse plus approfondie des différents thèmes. Par exemple, bien que ce rapport ait abordé le concept de voies régulières uniquement sous l'angle de la mobilité de la main-d'œuvre, un rapport thématique pourrait être l'occasion d'approfondir les connaissances des données IGM sur les initiatives que les pays ont mises en œuvre pour améliorer les voies de migration de manière inclusive, innovante et réactive.

# ANNEXES

## Annexe I. Liste des 100 pays évalués par IGM et des 69 autorités comprises dans ce document

 Afrique du Sud • <i>Johannesburg</i>	 Brésil • <i>Foz do Iguacu</i> • <i>Manaus</i> • <i>Rio de Janeiro</i> • <i>São Paulo</i>	 Côte d'Ivoire
 Albanie	 Burkina Faso	 Djibouti
 Allemagne	 Cabo Verde	 Dominique
 Angola	 Cambodge	 El Salvador • <i>Ilobasco</i> • <i>La Palma</i>
 Argentine • <i>Buenos Aires</i> • <i>Quilmes</i>	 Cameroun	 Équateur • <i>Cuenca</i> • <i>Manta</i> • <i>Quito</i> • <i>Tulcan</i>
 Arménie	 Canada • <i>Montréal</i>	 Espagne* • <i>La Laguna</i> • <i>Malaga</i>
 Azerbaïdjan	 Chili • <i>Arica</i> • <i>Santiago du Chili</i>	 Eswatini
 Bahreïn	 Colombie • <i>Barranquilla</i> • <i>Bucaramanga</i> • <i>Cucuta</i> • <i>Medellin</i> • <i>Villa del Rosario</i>	 Éthiopie
 Bangladesh	 Comores	 Fidji
 Belize	 Costa Rica • <i>Coto Brus</i> • <i>Desamparados</i> • <i>Heredia</i> • <i>La Cruz</i> • <i>San Jose</i> • <i>Upala</i>	 Gambie • <i>Kanifing</i>
 Bolivie (État plurinational de)		 Géorgie* • <i>Tbilissi</i>
 Botswana		 Ghana • <i>Accra</i>

\* Ces pays ont participé aux évaluations locales, mais les évaluations nationales ne sont pas encore achevées.

 Grenade	 Lesotho	 Nigéria
 Guatemala <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Cuilco</i></li> <li>• <i>San Marcos</i></li> <li>• <i>Tacana</i></li> </ul>	 Libéria <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Monrovia</i></li> </ul>	 Ouganda
 Guinée <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Kankan</i></li> </ul>	 Macédoine du Nord	 Ouzbékistan
 Guinée-Bissau	 Madagascar	 Palaos
 Guyana	 Malawi	 Panama <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>La Chorrera</i></li> </ul>
 Haïti	 Mali	 Papouasie-Nouvelle-Guinée
 Honduras <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Omoa</i></li> </ul>	 Maroc	 Paraguay
 Îles Marshall	 Maurice	 Pérou <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>La Cruz</i></li> <li>• <i>Lima</i></li> </ul>
 Iraq	 Mauritanie	 Philippines <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Albay</i></li> </ul>
 Irlande <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Dublin</i></li> </ul>	 Mexique <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Chihuahua</i></li> <li>• <i>Durango</i></li> <li>• <i>Guanajuato</i></li> <li>• <i>Guerrero</i></li> <li>• <i>Mexico</i></li> <li>• <i>Michoacan</i></li> <li>• <i>Nuevo Leon</i></li> <li>• <i>Oaxaca</i></li> <li>• <i>Tabasco</i></li> <li>• <i>Tamaulipas</i></li> <li>• <i>Zacatecas</i></li> </ul>	 Portugal
 Italie	 Mongolie	 République centrafricaine
 Jamaïque	 Monténégro	 République de Corée
 Kazakhstan	 Namibie	 République de Moldova <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Balti</i></li> <li>• <i>Cahul</i></li> </ul>
 Kenya <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Mombasa</i></li> <li>• <i>Nairobi</i></li> </ul>	 Népal	 République démocratique du Congo
 Kirghizistan	 Nicaragua	 République dominicaine <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Boca Chica</i></li> <li>• <i>San Cristobal</i></li> </ul>
 Koweït	 Niger	 Rwanda

 Sainte-Lucie	 Suriname	 Tuvalu
 Sénégal	 Tadjikistan	 Ukraine
 Serbie	 Tchad	 Uruguay • <i>Montevideo</i>
 Seychelles	 Thaïlande	 Vanuatu
 Sierra Leone • <i>Bo</i> • <i>Freetown</i> • <i>Kenema</i> • <i>Makeni</i>	 Timor-Leste	 Zambie
 Sri Lanka	 Trinité-et-Tobago	 Zimbabwe • <i>Beitbridge</i> • <i>Harare</i> • <i>Mutare</i> • <i>Plumtree</i>
 Suède	 Türkiye	

### Nombre de pays évalués par IGM sur le nombre total de pays, par région des Nations Unies

	Afrique	Amérique	Asie	Europe	Océanie	Total
Pays évalués par IGM	37	27	19	11	6	100
Membres de l'Organisation des Nations Unies	54	35	47	43	14	193

Notes : Le classement est basé sur les [régions géographiques de la Division de statistique des Nations Unies](#).

Pays qui mettent actuellement en œuvre des évaluations nationales (y compris les évaluations de suivi) : Barbade, Burundi, Colombie, Éthiopie, Indonésie, République islamique d'Iran, Kazakhstan, Mozambique, Népal, Serbie, Slovaquie et Tunisie.

Pays qui mettent actuellement en œuvre des évaluations locales : Brésil, Chili, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Éthiopie, Géorgie, Guinée, Honduras, Indonésie, Libéria, Malawi, Mexique, Panama, Tchad et Uruguay.



## BIBLIOGRAPHIE\*

Agence sri-lankaise pour l'emploi à l'étranger (2013). [Code of Ethical Conduct for Licensed Foreign Employment Agencies/Licensees](#) (Code de conduite éthique pour les agences/titulaires de permis de travail étrangers).

Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) (2000a). [Protocole additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.](#)

AGNU (2000b). [Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air, qui complète la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.](#)

AGNU (2019). [Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre 2018 – Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières \(A/RES/73/195\).](#)

AGNU (2022). [Résolution adoptée par l'Assemblée Générale le 16 décembre 2021 – Violence contre les travailleuses migrantes \(A/RES/76/141\).](#)

Association cambodgienne des agences de recrutement (ACRA) et Association cambodgienne de la main-d'œuvre (MAC) (2020). [Code de conduite pour les agences cambodgiennes privées de recrutement.](#)

Bevir, M. (ed.) (2007). [Encyclopedia of Governance \(Encyclopédie de la gouvernance\), Volume 1.](#) Sage Publications. Non disponible en ligne.

Boston Consulting Group (BCG) et Organisation internationale pour les migrations (OIM) (2022). [La question de la migration : Une cause humaine avec un cas d'affaires de 20 milliards de dollars.](#)

Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) (2022). [Éthiopie : Plan de Réponse Humanitaire 2022.](#) Cycle du Programme humanitaire, juillet.

Coalition régionale contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants (CORETT) (2018). [Plan Stratégique 2021-2027.](#)

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) (2021). [Résolution sur les migrants et réfugiés disparus en Afrique et les conséquences sur leurs familles \(CADHP/RES. 486\).](#)

Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (2023). [Aborder la lutte contre la traite des personnes en mettant l'accent sur les droits de l'homme, le genre et les espaces conviviaux pour les enfants et les adolescents ; Manuel de cas pour les agents des frontières.](#)

Comité de protection civile du district de Beitbridge (2019). [Plan de gestion des risques de catastrophe du district de Beitbridge 2019-2022.](#) Non disponible en ligne.

\* Tous les liens hypertextes fonctionnaient au moment de la rédaction du présent rapport.

Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) (2021). *Accord de mobilité au sein de la Communauté des pays de langue portugaise*.

Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (1979). *Protocol A/P.1/5/79 Relating To Free Movement Of Persons, Residence And Establishment* (Protocole A/P.1/5/79 relatif à la libre circulation des personnes, au droit de séjour et au droit d'établissement).

*Conférence régionale sur la migration (CRM) (2022). Recommandations sur les mécanismes régionaux de coordination et d'échange d'informations pour la recherche des personnes disparues dans le contexte migratoire.*

Équipe d'Études Communautaires et de Soins Psychosociaux (ECAP) (2020). *Normes minimales du point de vue psychosocial pour les processus de recherche des migrants disparus*.

García Borja, A. et E. Viales Mora (2021). *Recherche de migrants disparus en Amérique centrale et du Nord : Cinq bonnes pratiques des organisations de la société civile*. OIM GMDAC, Berlin.

Gouvernement d'Albanie (1998). *Kushtetuta e Republikës së Shqipërisë* (Constitution de la République d'Albanie).

Gouvernement d'Albanie (2010). *Loi n° 10 221 sur la protection contre la discrimination*.

Gouvernement d'Albanie (2021a). *Loi n° 79 sur les étrangers*.

Gouvernement d'Albanie (2021b). *Stratégie nationale pour l'égalité des sexes 2021-2030*.

Gouvernement d'Arménie (2006). *Loi sur les étrangers de la République d'Arménie*.

Gouvernement d'Arménie (2021). *Cadre national de gouvernance et plan d'action sur les migrations*.

Gouvernement du Brésil (2017). *Lei No. 13.445 de 24 de maio de 2017* (Loi migratoire n° 13.445 du 24 mai 2017).

Gouvernement du Brésil (2020). *Resolução No. 1, de 13 de novembro de 2020* (Résolution n° 1 du 13 novembre 2020). Conseil national de l'éducation.

Gouvernement du Brésil et Gouvernement du Portugal (2003). *Decreto n° 42/2003, de 20 de Setembro. Acordo entre a República Portuguesa e a República Federativa do Brasil para a Prevenção e a Repressão do Tráfico Ilícito de Migrantes* (Décret n° 42/2003, Accord bilatéral sur l'échange d'informations et d'expériences en matière de prévention et de répression du trafic illicite de migrants).

Gouvernement du Cabo Verde (2012). *Estratégia Nacional de Imigração* (Résolution n° 3/2012, Stratégie nationale sur la migration).

Gouvernement du Cabo Verde (2018). *II Plano Nacional de Ação para a Imigração e Inclusão Social dos Imigrantes, 2018-2020* (deuxième plan national d'action pour l'immigration et l'inclusion sociale des immigrants, 2018-2020).

Gouvernement du Chili (2018). *Politique nationale des étudiants étrangers 2018-2022*.

Gouvernement du Chili (2019). *Plan d'action national contre la traite des êtres humains 2019-2022*.

Gouvernement du Costa Rica (2014). *Politique nationale pour une société sans racisme, sans discrimination raciale et sans xénophobie 2014-2025*.

Gouvernement du Costa Rica (2018). *Politique nationale d'adaptation au changement climatique du Costa Rica 2018-2030*.

Gouvernement du Costa Rica (2021). Loi n° 10008 pour accueillir les travailleurs et les fournisseurs de services à distance, à caractère international.

Gouvernement du Costa Rica (2022). *Plan National d'Adaptation au changement climatique 2022-2026*.

Gouvernement de l'Équateur (2018). *Instructions pour le contrôle de l'exercice des droits du travail des travailleurs migrants étrangers de la République de l'Équateur*.

Gouvernement de l'Équateur (2020). *Loi organique sur l'action dans les cas de personnes perdues et disparues*.

Gouvernement de l'Équateur (2022). *Programme national pour l'égalité des sexes 2021-2025*.

Gouvernement de l'Équateur et Gouvernement du Guatemala (2013). *Mémoire d'entente sur la lutte contre le trafic illicite de migrants et la protection des victimes du trafic illicite*.

Gouvernement d'El Salvador, Gouvernement du Guatemala, Gouvernement du Honduras et Gouvernement du Nicaragua (2005). *Accord portant création du visa unique centraméricain pour la libre circulation des étrangers entre les Républiques d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua*.

Gouvernement d'Éthiopie (2018). *Éthiopie : Plan humanitaire et de résilience aux catastrophes – Révision à mi-parcours*.

Gouvernement des Fidji (2019a). *National Climate Change Policy 2018–2030* (Politique nationale sur le changement climatique 2018-2030). Ministère de l'Économie, Suva.

Gouvernement des Fidji (2019b). *Displacement Guidelines in the Context of Climate Change and Disasters* (Directives sur la gestion des risques dans le contexte du changement climatique et des catastrophes). Ministère de l'Économie, Suva.

Gouvernement des Fidji et Gouvernement de la Nouvelle-Zélande (2014). *Mémoire d'entente sur la participation au régime de l'employeur temporaire reconnu*. Non disponible en ligne.

Gouvernement de Gambie (2020). *Politique nationale en matière de migration 2020-2030*. Ministère de l'Intérieur.

Gouvernement du Guatemala (2009). *Politique nationale de promotion et de développement intégral des femmes et plan sur l'égalité des chances 2008-2023*.

Gouvernement du Honduras (2020). *Guide d'orientation pédagogique pour la réinsertion éducative des enfants et des adolescents en situation de vulnérabilité* (Note d'orientation). Série Migration, Document n° 1.

Gouvernement d'Irlande (2020). *Global Ireland: Ireland's Diaspora Strategy 2020–2025* (Irlande Globale : Stratégie de la diaspora irlandaise 2020-2025).

Gouvernement du Kirghizistan (2019). *Résolution n° 219 sur la séquence de l'évacuation et de la relocalisation de la population, et de l'évacuation des objets de valeur matérielle et culturelle pour assurer les communautés régionales*. Non disponible en ligne.

Gouvernement du Lesotho (2017). [National Climate Change Policy 2017–2027](#) (Politique nationale sur le changement climatique 2017-2027). Ministère de l'Énergie et de la Météorologie.

Gouvernement du Lesotho (2021). [National Disapora Policy](#) (Politique nationale sur la diaspora).

Gouvernement de Maurice (2018). [National Migration and Development Policy and Action Plan](#) (Politique nationale de migration et de développement et plan d'action). Non disponible en ligne.

Gouvernement de Maurice (2021). [National Disaster Risk Reduction and Management Strategic Framework 2020–2030](#) (Politique nationale de réduction et de gestion des risques de catastrophes 2020-2030).

Gouvernement du Mexique (2022). [Directives opérationnelles du Mécanisme mexicain de soutien à la recherche et à l'enquête à l'étranger](#).

Gouvernement de Mongolie (2017). [Loi de la Mongolie sur la protection contre les catastrophes](#).

Gouvernement de Mongolie (2020). [Loi sur la politique, la planification et l'administration du développement](#).

Gouvernement du Monténégro (2019). [Strategija za borbu protiv trgovine ljudima 2019-2024](#) (Stratégie de lutte contre la traite des personnes).

Gouvernement du Monténégro (2021a). [Stratégie sur la migration et la réintégration des rapatriés au Monténégro pour la période 2021-2025, avec un plan d'action pour 2021 et 2022](#).

Gouvernement du Monténégro (2021b). [Zakon o zaštiti zaposlenih građana Crne Gore koji se upućuju na rad u inostranstvo](#) (Loi sur la protection des citoyens monténégrins employés et envoyés travailler à l'étranger).

Gouvernement de Namibie (2020). [National Migration Policy for Namibia](#) (Politique nationale de migration pour la Namibie). Non disponible en ligne.

Gouvernement du Népal et Gouvernement de la République de Maurice (2014). [Memorandum of Understanding Between the Government of Nepal and the Government of Mauritius on the Recruitment and Employment of Workers from Nepal](#) (Mémorandum d'entente entre le Gouvernement du Népal et le Gouvernement de la République de Maurice sur le recrutement et l'emploi de travailleurs népalais).

Gouvernement du Niger (2014). [Loi organique n° 2014-71 du 14 Novembre 2014, fixant le nombre de sièges de députés à l'Assemblée nationale](#).

Gouvernement du Nigéria (2019). [Plan of Action for National Migration Policy 2019–2023](#) (Plan d'action pour la politique nationale de migration 2019-2023).

Gouvernement du Pérou (2022). [Ordonnance modifiant l'ordonnance n° 2077 portant la création de la Commission pour la prévention des délits de traite des personnes et de trafic illicite de migrants à Lima métropolitaine](#).

Gouvernement des Philippines (2003). [Loi de la République n° 9208, loi contre la traite des personnes de 2003](#). Commission philippine de la femme, Manille.

Gouvernement des Philippines (2004). [Loi de la République n° 9262, loi contre la violence à l'égard des femmes et de leurs enfants de 2004](#).

Gouvernement des Philippines (2010). *Mémoire conjoint n° 2010-1, création de comités locaux de lutte contre la traite et la violence à l'égard des femmes et de leurs enfants.*

Gouvernement du Portugal (2015). *Loi n° 29/2015, premier amendement à la loi n° 66-A/2007.*

Gouvernement du Portugal (2018). *Résolution de l'Assemblée de la République n° 292/2018 du 18 octobre.*

Gouvernement du Portugal (2019a). *Résolution du Conseil de Ministres n° 141/2019. Plan national de mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations.*

Gouvernement du Portugal (2019b). *Lei de Bases da Saúde (Loi n° 95/2019, loi fondamentale sur la santé).*

Gouvernement du Rwanda (2019). *Politique nationale de mobilité de l'emploi.* Non disponible en ligne.

Gouvernement de la Thaïlande (2018). *Amendement de 2018 à l'ordonnance royale sur la gestion de l'emploi des travailleurs migrants.*

Gouvernement du Tchad (2020). *Stratégie nationale et plan d'action pour la gestion des risques de catastrophe.* Non disponible en ligne.

Gouvernement de Tuvalu (2012). *Plan d'action stratégique national de Tuvalu pour le changement climatique et la gestion des risques de catastrophe 2012-2016.*

Gouvernement de Tuvalu (2021). *Politique nationale sur le changement climatique 2021-2030.*

Gouvernement de l'Uruguay (2008). *Loi sur les migrations.*

Gouvernement de l'Uruguay (2016). *Document-cadre sur la politique migratoire en Uruguay.*

Gouvernement de la Zambie (2023). *Plan national de contingence de risques multiples 2023/2024.* Non disponible en ligne.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (2022a). *Description technique.* Dans : *Changement climatique 2022. Impacts, adaptation et vulnérabilité.* Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni et New York, New York, États-Unis d'Amérique, pp. 37-118.

GIEC (2022b). *Santé, bien-être et la structure changeante des communautés.* Dans : *Changement climatique 2022. Impacts, adaptation et vulnérabilité.* Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni et New York, New York, États-Unis d'Amérique, pp. 1041-1170.

Hooper, K. (2023). *Consolider les gains : Enseignements et priorités pour promouvoir un recrutement juste et éthique.* Institut de politique migratoire (MPI), Washington, D.C.

Hooper, K. et M. Benton (2022). *L'avenir du travail à distance : Nomades numériques et implications pour les systèmes d'immigration.* MPI, Washington, D.C.

Institut nationale des femmes (Inmujeres), Mexique (2018). *Brochure sur le droit des femmes migrantes de vivre une vie sans violence.*

ManpowerGroup (2023). *Pénurie mondiale de talents.*

Marché commun du Sud (MERCOSUR) (2009). *Accord sur la Résidence pour les ressortissants des États parties au Marché commun du Sud*.

Mosler Vidal, E. (2021). *Ne laisser aucun migrant de côté : Le Programme 2030 et la ventilation des données*. OIM, Genève.

Municipalité de Barranquilla, Colombie (2021). *Plan de développement 2020-2023 : « Je suis Barranquilla »*.

Municipalité de Malaga, Espagne (2020). *Étude sur la situation professionnelle et sociale de la femme immigrée à Malaga*.

Municipalité de Malaga, Espagne (2021). *Plan d'action extérieur 2021-2023*.

Nations Unies (2022). *Progrès dans les Objectifs de Développement Durable : Instantané de genre 2022*.

Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC) (2023). *Rapport mondial sur le déplacement interne 2023*. Genève.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (2008). *Boîte à outils pour lutter contre la traite des êtres humains. Plan d'action mondial contre la traite des personnes*. Vienne.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (2023). *Rapport mondial sur la traite des êtres humains 2022*. Vienne.

Office du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (2023). *Rapport sur l'éducation des réfugiés – Libérer le potentiel : Le droit à l'éducation et à l'opportunité*.

Organisation Internationale du Travail (OIT) (2019). *Principes généraux et directives opérationnelles pour un recrutement équitable et Définition des commissions de recrutement et frais connexes*. Genève.

OIT (2021). *Estimations mondiales de l'OIT sur les travailleurs migrants internationaux – Résultats et méthodologie*. Troisième édition. Genève.

OIT (s.d.). *Projet TRIANGLE GMS : Améliorer le rôle des attachés de travail dans la protection des travailleurs migrants*.

Organisation internationale du Travail, Walk Free et Organisation internationale pour les migrations (2022). *Estimations globales de l'esclavage moderne : Travail forcé et mariage forcé*. Genève.

Organisation internationale pour les migrations (OIM) (2009). *Travailler pour prévenir et lutter contre la violence à l'égard des travailleuses migrantes*. Genève.

OIM (2016). *Cadre de gouvernance des migrations*.

OIM (2018a). *Developper les voies de mobilité de la main-d'oeuvre*. Document thématique du Pacte Mondial.

OIM (2018b). *Migration Governance Profile: The State of Kuwait (Indicateurs de gouvernance des migrations Profil : L'État du Koweït)*.

OIM (2018c). *Migration Governance Profile: Tuvalu (Indicateurs de gouvernance des migrations Profil : Tuvalu)*.

OIM (2019a). *Glossaire sur la migration*. Droit international des migrations, n° 34. Genève.

- OIM (2019b). *Migration Governance Indicators: A Global Perspective (Indicateurs de gouvernance de la migration : Une vision d'ensemble)*. Genève.
- OIM (2019c). *Indicateurs de gouvernance des migrations Profil local 2019 : Ville de Montréal*. Genève.
- OIM (2019d). *Indicadores da Governança Migratória Local: São Paulo (Indicateurs de gouvernance des migrations Profil local – Ville de São Paulo)*. Genève.
- OIM (2019e). *Migration Governance Profile: The Federal Democratic Republic of Ethiopia (Indicateurs de gouvernance des migrations Profil – Éthiopie)*. Genève.
- OIM (2019f). *Migration Governance Profile: The Federal Republic of Germany (Indicateurs de gouvernance des migrations Profil – Allemagne)*. Genève.
- OIM (2019g). *Migration Governance Profile: Jamaica (Indicateurs de gouvernance des migrations Profil – Jamaïque)*. Genève.
- OIM (2019h). *Migration Governance Profile: The People's Republic of Bangladesh (Indicateurs de gouvernance des migrations Profil – République Populaire du Bangladesh)*. Genève.
- OIM (2019i). *Migration Governance Overview: The Republic of Zambia (Indicateurs de gouvernance des migrations Profil – Zambie)*. Genève.
- OIM (2019j). *Profil de gouvernance de la migration: Canada*. Genève.
- OIM (2019k). *The National Strategy on Migration and Action Plan 2019–2022 (Stratégie nationale de migration et plan d'action 2019-2022)*. OIM Albanie, Tirana.
- OIM (2020a). *Les diasporas globales réagissent à la crise COVID-19 : Les meilleures pratiques du domaine*. Genève.
- OIM (2020b). *Migration Governance Profile: Belize (Indicateurs de gouvernance des migrations Profil – Belize)*. Genève.
- OIM (2020c). *Migration Governance Profile: The Republic Seychelles (Indicateurs de gouvernance des migrations Profil – République des Seychelles)*. Genève.
- OIM (2021a). *Summary - Common challenges and Risks Experienced by Migrant Workers at All Stages of Labour Migration (Problèmes et risques courants auxquels sont confrontés les travailleurs migrants à toutes les étapes de la migration de main-d'œuvre)*. Sommaire.
- OIM (2021b). *Perfil de Gobernanza de la Migración: Ciudad de Barranquilla (Atlántico) (Indicateurs de gouvernance des migrations Profil local – Ville de Barranquilla)*. Genève.
- OIM (2021c). *Migration Governance Indicators: The Kingdom of Lesotho Second Profile (Deuxième profil des indicateurs de gouvernance de la migration – Royaume du Lesotho)*. Genève.
- OIM (2021d). *Perfil de Gobernanza de la Migración: República Oriental del Uruguay (Indicateurs de gouvernance des migrations Profil – République orientale de l'Uruguay)*. Genève.
- OIM (2021e). *Migration Governance Profile: Federal Republic of Nigeria (Indicateurs de gouvernance des migrations Profil – République fédérale du Nigeria)*. Genève.
- OIM (2021f). *Migration Governance Profile: Ireland (Indicateurs de gouvernance des migrations Profil – Irlande)*. Genève.

OIM (2021g). *Migration Governance Profile: The Kingdom of Cambodia* (Indicateurs de gouvernance des migrations Profil – Royaume du Cambodge). Genève.

OIM (2021h). *Perfil de Governança da Migração: República de Cabo Verde* (Indicateurs de gouvernance des migrations Profil – République du Cabo Verde). Genève.

OIM (2021i). *Perfil de Gobernanza de la Migración: República de Chile* (Indicateurs de gouvernance des migrations Profil – République du Chili). Genève.

OIM (2021j). *Profil de gouvernance de la migration : la République du Niger*. Genève.

OIM (2021k). *Migration Governance Profile: The Republic of Rwanda* (Indicateurs de gouvernance des migrations Profil – République du Rwanda). Genève.

OIM (2021l). *Migration Governance Profile: The Republic of the Gambia* (Indicateurs de gouvernance des migrations Profil – République de Gambie). Genève.

OIM (2021m). *Migration Governance Indicators: Republic of Mauritius Second Profile* (Deuxième profil des indicateurs de gouvernance de la migration – République de Maurice). Genève.

OIM (2021n). *Migration Governance Indicators: Republic of Moldova Second Profile* (Deuxième profil des indicateurs de gouvernance de la migration – République de Moldova). Genève.

OIM (2022a). *Migration Governance Indicators Data and the Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration: A Baseline Report* (Données sur les indicateurs de gouvernance de la migration et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Un rapport de référence). Genève.

OIM (2022b). *Indicateurs de gouvernance des migrations (IGM) : un outil essentiel pour la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières – Note d'orientation*.

OIM (2022c). *Perfil de Gobernanza de la Migración: Municipalidad Metropolitana de Lima* (Indicateurs de gouvernance des migrations Profil local – Municipalité métropolitaine de Lima). Genève.

OIM (2022d). Indicateurs de gouvernance des migrations Profil local 2022 – Municipalité métropolitaine de la ville de Johannesburg. Non disponible en ligne.

OIM (2022e). *Migration Governance Profile: Town of Beitbridge* (Indicateurs de gouvernance des migrations Profil – Ville de Beitbridge). Genève.

OIM (2022f). *Migration Governance Profile: The Republic of Zimbabwe* (Indicateurs de gouvernance des migrations Profil – République du Zimbabwe). Genève.

OIM (2022g). *Migration Governance Profile: The Republic of Fiji* (Indicateurs de gouvernance des migrations Profil – République des Fidji). Genève.

OIM (2022h). *Profil de gouvernance de la migration : République de Guinée*. Genève.

OIM (2022i). *Migration Governance Profile: The Republic of Uzbekistan* (Indicateurs de gouvernance des migrations Profil – République d'Ouzbékistan). Genève.

OIM (2022j). *Indicadores de Gobernanza de la Migración Segundo Informe 2021: República del Ecuador* (Deuxième profil des indicateurs de gouvernance de la migration 2021 – République de l'Équateur). Genève.

- OIM (2022k). *Segundo Perfil de Gobernanza de la Migración: República de Guatemala* (Deuxième profil des indicateurs de gouvernance de la migration – République du Guatemala). Genève.
- OIM (2022l). *Migration Governance Second Profile: Republic of Honduras* (Deuxième profil des indicateurs de gouvernance de la migration – République du Honduras). Genève.
- OIM (2022m). *Migration Governance Second Profile: The Republic of Kenya* (Deuxième profil des indicateurs de gouvernance de la migration – République du Kenya). Genève.
- OIM (2022n). *Migration Governance Second Profile: Republic of the Philippines* (Deuxième profil des indicateurs de gouvernance de la migration 2022 – République des Philippines). Genève.
- OIM (2022o). *Migration Governance Profile: Federative Republic of Brazil - Second Profile* (Deuxième profil des indicateurs de gouvernance de la migration – République Fédérative du Brésil). Genève.
- OIM (2022p). *Perfil de Gobernanza de la Migración: Estado Libre y Soberano de Guanajuato* (Indicateurs de gouvernance des migrations Profil local – État de Guanajuato). Genève.
- OIM (2022q). *Migration Governance Indicators: Sri Lanka Second Profile (2021)* (Deuxième profil des indicateurs de gouvernance de la migration 2021 – Sri Lanka). Genève.
- OIM (2023a). *Pensons à demain, agissons aujourd'hui : Le futur de la mobilité climatique*. Genève.
- OIM (2023b). *Periodic Global Report on the State of Solutions to Internal Displacement (PROGRESS)* (Rapport périodique global sur l'état des solutions au déplacement interne (PROGRESS)). Genève.
- OIM (2023c). *Chapter 5 – Migrant-facing information initiatives*. Dans : *IRIS Handbook for Governments on Ethical Recruitment and Migrant Worker Protection* (Chapitre 5 – Initiatives d'information orientées vers le migrant. Dans : Manuel IRIS pour les gouvernements sur le recrutement éthique et la protection des travailleurs migrants). Genève.
- OIM (2023d). *Bridging the Gap: Migration Policies and People's Policy Perspectives in Balti and Cahul (Republic of Moldova)* (Comblent l'écart : Politiques migratoires et perspectives des politiques populaires à Balti et Cahul (République de Moldova)). Genève.
- OIM (2023e). *Women & Girls on the Move: A Snapshot of Available Evidence* (Femmes et filles en mouvement : Un instantané des preuves disponibles). Institut mondial de données (GDI) Résumé thématique, numéro 2, mars.
- OIM (2023f). *IOM Global Data Institute Thematic Brief #3: Diasporas And Their Contributions* (Les diasporas et leurs apports : Un instantané des preuves disponibles). Résumé thématique du GDI, Numéro 3, juillet.
- OIM (2023g). *Perfil de Gobernanza de la Migración: Departamento de Montevideo (Uruguay)* (Indicateurs de gouvernance des migrations Profil local : Département de Montevideo (Uruguay)). Genève.
- OIM (2023h). *Segundo Perfil de Gobernanza de la Migración: República de Costa Rica* (Deuxième profil des indicateurs de gouvernance de la migration – Costa Rica). Genève.
- OIM (2023i). *Migration Governance Profile: Montenegro* (Indicateurs de gouvernance des migrations Profil 2022 – Monténégro). Genève.
- OIM (2023j). *Profil de gouvernance de la migration : La République du Tchad*. Genève.

- OIM (2023k). *Treguesit e Qeverisjes së Migracionit Profili i dytë – Republika e Shqipërisë* (Deuxième profil des indicateurs de gouvernance de la migration – République d’Albanie). Genève.
- OIM (2023l). *Вторая оценка Индикаторов управления миграцией – Кыргызская Республикаа* (Deuxième profil des indicateurs de gouvernance de la migration – République kirghize). Genève.
- OIM (2023m). *Perfil de Gobernanza de la Migración: Cantón Tulcán* (Indicateurs de gouvernance des migrations Profil local – Canton Tulcan). Genève.
- OIM (2023n). *Perfil de Gobernanza de la Migración: Municipio de Quilmes* (Indicateurs de gouvernance des migrations Profil local – Municipalité de Quilmes). Genève.
- OIM (2023o). *Perfil de Gobernanza de la Migración: Ciudad Autónoma de Buenos Aires* (Indicateurs de gouvernance des migrations Profil local – Ville autonome de Buenos Aires). Genève.
- OIM (2023p). *Perfil de Gobernanza de la Migración: Ciudad de Málaga* (Indicateurs de gouvernance des migrations Profil local – Ville de Malaga). Genève.
- OIM (2023q). *Perfil de Gobernanza de la Migración: Municipio de San Cristóbal de La Laguna* (Indicateurs de gouvernance des migrations Profil local – Municipalité de San Cristóbal de La Laguna). Genève.
- OIM (2023r). *Indicateurs de gouvernance des migrations Profil 2022 – Mexique*. Genève.
- OIM (2023s). *Migration Governance Profile: Republic of the Marshall Islands* (Indicateurs de gouvernance des migrations Profil – République des Îles Marshall). Genève.
- OIM (2023t). *Migration Governance Profile: Republic of Namibia* (Indicateurs de gouvernance des migrations Profil – République de Namibie). Genève.
- OIM (2024a). *Plan stratégique de l’OIM 2024-2028*. Genève.
- OIM (2024b). *Indicateurs de gouvernance des migrations Profil local 2024 – Municipalité de Rio de Janeiro (Brésil)*. Genève (prochaine publication).
- OIM (2024c). *Indicateurs de gouvernance des migrations Profil 2024 – République d’Arménie*. Genève (prochaine publication).
- OIM (2024d). *Indicateurs de gouvernance des migrations Profil 2024 – République d’Azerbaïdjan*. Genève (prochaine publication).
- OIM (2024e). *Indicateurs de gouvernance des migrations Profil 2024 – République d’Indonésie*. Genève (prochaine publication).
- OIM (2024f). *Indicateurs de gouvernance des migrations Profil 2024 – Mongolie*. Genève (prochaine publication).
- OIM (2024g). *Indicateurs de gouvernance des migrations Profil 2024 – Royaume de Thaïlande*. Genève (prochaine publication).
- OIM (2024h). *Deuxième profil des indicateurs de gouvernance de la migration 2024 – République d’El Salvador*. Genève (prochaine publication).
- OIM (2024i). *Deuxième profil des indicateurs de gouvernance de la migration 2024 – République de Portugal*. Genève (prochaine publication).

OIM (2024j). *Deuxième profil des indicateurs de gouvernance de la migration 2024 – République d'Ouganda*. Genève (prochaine publication).

Organisation internationale pour les migrations et Direction générale des collectivités (DGC) (2020). *Migrations, droits de l'homme et communication interculturelle dans les environnements de travail*. Ville autonome de Buenos Aires.

Organisation internationale pour les migrations et Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) (2023). *En faisant en sorte que chaque cas compte : Exploitation des données administratives sur la traite des êtres humains*. Genève.

Organisation internationale pour les migrations et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2023). *Autonomiser les personnes migrantes et les communautés : Engagement du secteur privé pour un développement durable inclusif*.

Organisation mondiale de la Santé (OMS) (2020). *Enquête ApartTogether : Aperçu préliminaire de l'impact auto-déclaré des réfugiés et des migrants sur COVID-19*. Genève.

Réseau des Nations Unies pour les migrations (2021a). *Révision nationale volontaire de la République de Maurice. Mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*.

Réseau des Nations Unies pour les migrations (2021b). *Note d'orientation : Filières d'admission et de séjour régulières d'entrée et de séjour des migrants en situation de vulnérabilité*.

Réseau des Nations Unies pour les migrations (2022). *Orientations relatives aux accords bilatéraux sur la migration de main-d'œuvre (ABMMO)*.

Schöfberger, I. (2020). *Politiques de libre circulation et de contrôle aux frontières : systèmes régionaux de gouvernance de la migration en Afrique de l'Ouest et du Nord et en Europe, et leurs interactions*. Dans : *Migration en Afrique de l'Ouest et du Nord et à travers la Méditerranée* (Fargues, F., M. Rango, E. Börgnas et I. Schöfberger, eds.). OIM, Genève.

Ville autonome de Buenos Aires, Argentina (2011). *Loi sur la mise en œuvre de mesures d'adaptation et d'atténuation face au changement climatique*.



Organisation internationale pour les migrations  
17, route des Morillons, C.P. 17, 1211 Genève 19, Suisse  
Tel. : +41 22 717 9111 • Fax : +41 22 798 6150 • Courriel : [hq@iom.int](mailto:hq@iom.int) • Site web: [www.iom.int](http://www.iom.int)